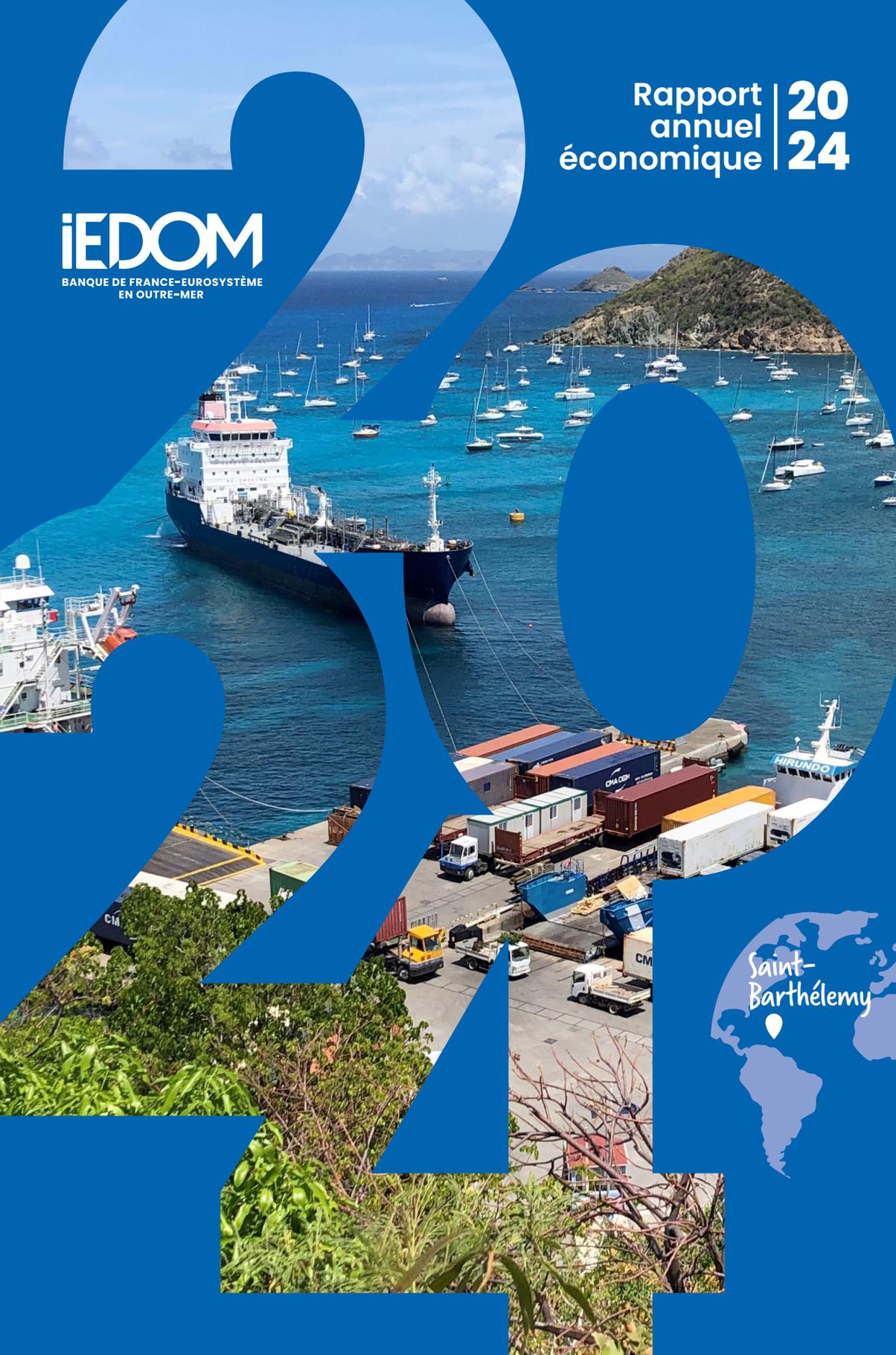


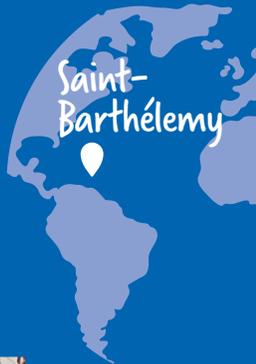
Rapport
annuel | 20
économique | 24

iEDOM

BANQUE DE FRANCE-EUROSYSTÈME
EN OUTRE-MER



Saint-
Barthélemy



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2024 : MER ET CONNEXIONS MARITIMES

Ce rapport annuel 2024 de l'IEDOM met en lumière un enjeu clé pour les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) : leurs connexions maritimes. Vecteur important des flux de commerce extérieur et de tourisme, le transport maritime joue un rôle essentiel dans le dynamisme et la résilience de ces territoires.



À travers une illustration photographique dédiée, nous avons choisi de valoriser cette thématique en écho à l'initiative nationale de faire de 2025 « L'Année de la mer ». Cette mise en avant permet de souligner l'importance des infrastructures maritimes pour accélérer le développement et l'intégration régionale des collectivités d'outre-mer.

Ivan Odonnat
Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



SAINT-BARTHELEMY

**RAPPORT
ÉCONOMIQUE**

ANNUEL

2024

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
AVANT-PROPOS	9
SAINT-BARTHÉLEMY EN BREF	10
LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY	11
SYNTHÈSE	13
CHAPITRE I	17
SECTION 1 - LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT	18
SECTION 2 - REPÈRES HISTORIQUES	20
SECTION 3 - CADRE INSTITUTIONNEL	21
CHAPITRE II	27
SECTION 1 - LA POPULATION	28
SECTION 2 -LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	30
SECTION 3 -LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES	40
CHAPITRE III	47
SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL	49
SECTION 2 - L’AGRICULTURE, L’ÉLEVAGE ET LA PÊCHE	50
SECTION 3 - L’ÉNERGIE	54
SECTION 4 - L’EAU ET L’ASSAINISSEMENT	57
SECTION 5 - LES DÉCHETS	60
SECTION 6 - ENVIRONNEMENT	63
SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	66
SECTION 8 - LE TOURISME	69
SECTION 9 - LES TRANSPORTS	76
SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS	82
SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS	85
CHAPITRE IV	93
SECTION 1- APERÇU GÉNÉRAL	94
SECTION 2 – STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER	95
SECTION 3 – L’ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE	98
ANNEXES	105
1. LES ACTIFS FINANCIERS	106
2. LES CONCOURS BANCAIRES	107

Saint-Barthélemy

Bathymétrie
(Profondeur en mètres)

-200

Trait de côte

Réseau hydrographique principal

Etang

Couvert forestier

Couvert végétal

Chef - lieu

Lieu-dit

Réseau routier principal

Liaison maritime

Zone bâtie

Zone aéroportuaire

Aéroport

Port de commerce

Port de plaisance

Hôpital

Centrale diesel

Zone de stockage d'hydrocarbures

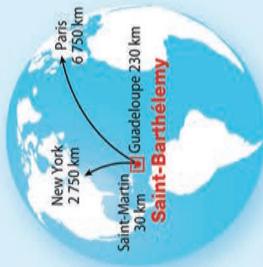
Zone de protection particulière

Sources : Natural Earth. File vector and raster map data © naturaleshield.com, IGN BD-CARTO 2019, EDOM, Atlas Caranté MRSFH Université de Caen Normandie. Réalisation : Frédérique Turbaut, MRSFH Université de Caen Normandie, 2021.



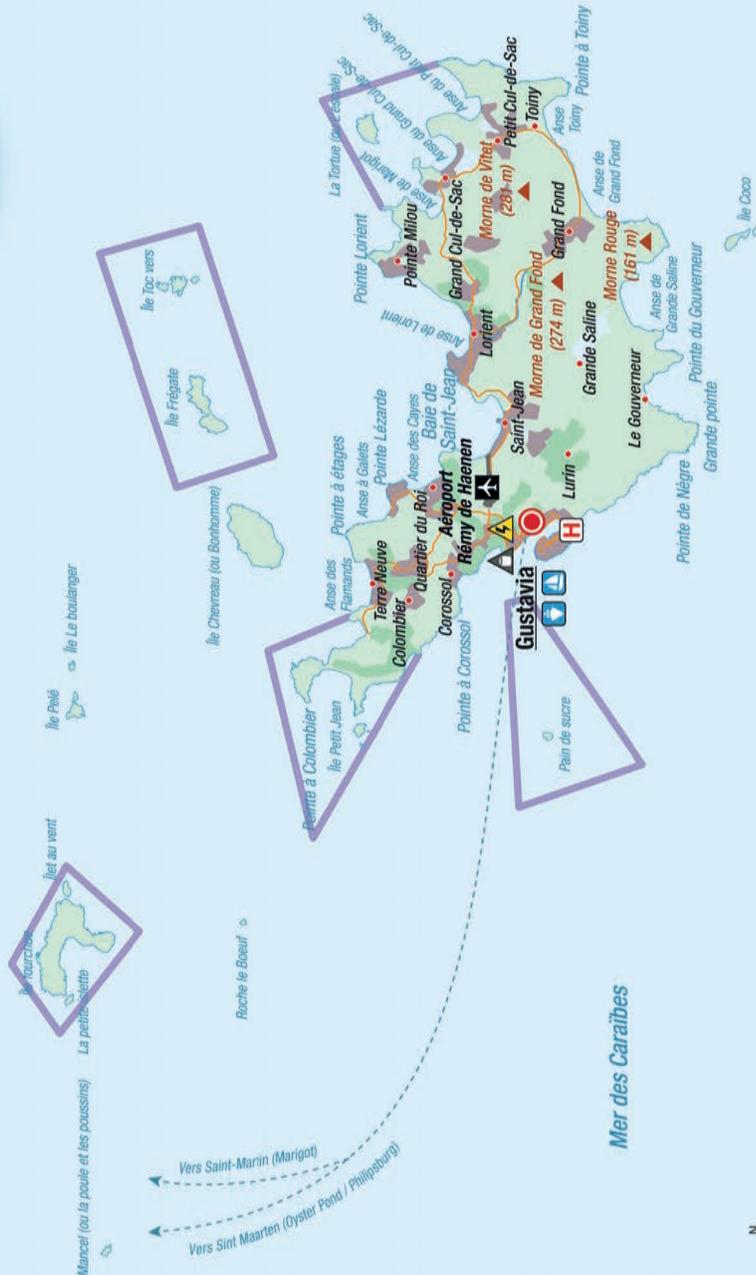
Association de Recherche Scientifique et Étudiante de la Caraïbe

MRSFH
MRSFH Université de Caen Normandie



Océan Atlantique

Table à drable (ou Roche plate)



Mer des Caraïbes



AVANT-PROPOS

En 2024, Saint-Barthélemy confirme son attractivité et son dynamisme. L'île enregistre un nouveau record de fréquentation touristique, consolidant son positionnement haut de gamme et les retombées économiques qui en découlent. Ce secteur reste le principal pilier de l'économie de l'île, bénéficiant d'une offre diversifiée et adaptée à une clientèle internationale.

La Collectivité poursuit sa politique d'investissement : modernisation du port de Gustavia, construction d'équipements collectifs, réfection du réseau routier et déploiement de la fibre optique. Ces projets visent à anticiper les besoins futurs, à améliorer la qualité de vie et, ainsi, à préserver l'attractivité de l'île. La politique d'acquisitions foncières s'inscrit également dans une démarche de long terme, afin de répondre à la rareté du foncier et aux besoins en logements, particulièrement pour les saisonniers et agents publics.

Malgré ces dynamiques porteuses, certaines fragilités demeurent. Le secteur du BTP ralentit logiquement, le nombre de permis de construire ayant temporairement diminué. L'offre sur le marché de l'immobilier reste très contrainte et les prix continuent de croître, limitant l'accroissement de la population active. Par ailleurs, la modernisation des infrastructures essentielles – assainissement, énergie, transport – constitue un défi majeur et exigeant pour la soutenabilité du modèle de développement de l'île.

Dans ce contexte, l'IEDOM poursuit sa mission d'accompagnement des acteurs économiques. À travers ses analyses, ses publications et ses services, l'Institut contribue à éclairer les décisions locales et à renforcer la compréhension des enjeux économiques propres à l'île de Saint-Barthélemy.



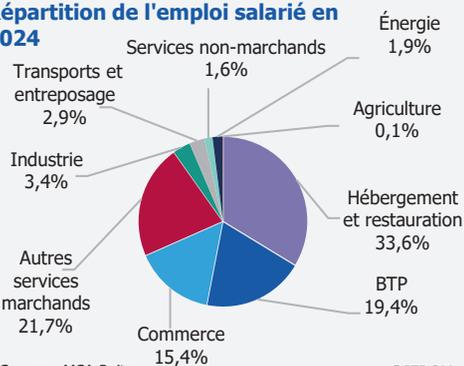
François GROH

Directeur de l'IEDOM de la Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François GROH', written over a light blue horizontal line.

SAINT-BARTHÉLEMY EN BREF

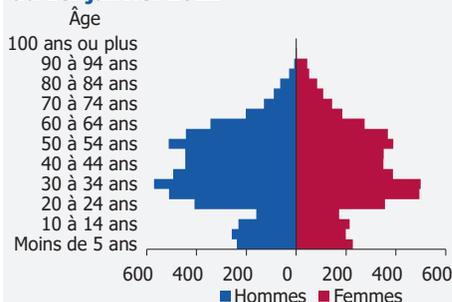
Répartition de l'emploi salarié en 2024



Source : MSA Poitou.

©IEDOM

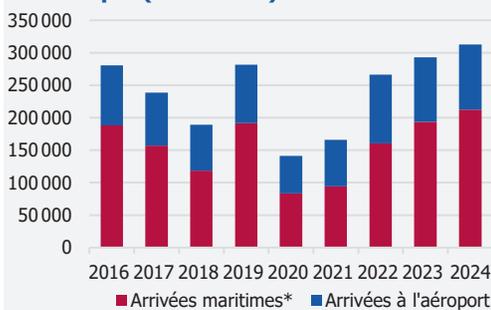
Pyramide des âge de la population au 1er janvier 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale.

©IEDOM

Évolution de la fréquentation touristique (en milliers)

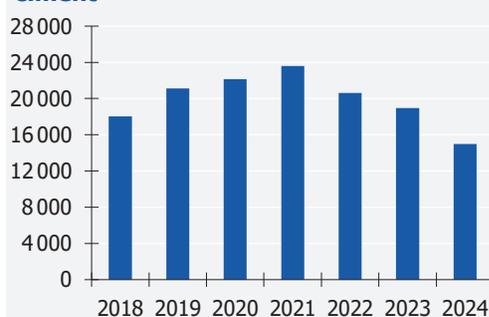


*Paquebots, ferries et yachts.

Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia.

©IEDOM

Tonnage annuel de vente de ciment

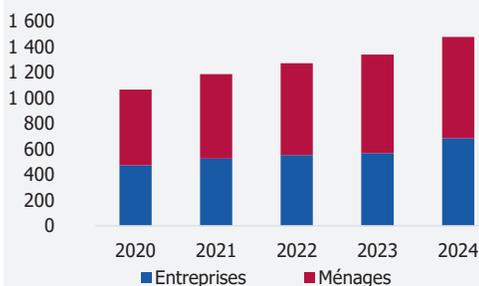


Source : Lafarge Ciment Antilles.

©IEDOM

Évolution des actifs financiers

(en millions d'euros)



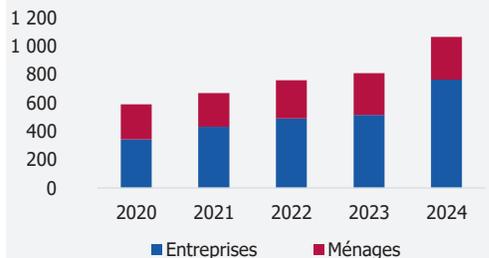
Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

©IEDOM

Évolution des encours de crédits à la clientèle

(en millions d'euros)



Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

©IEDOM

LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY

	2014	2024	Hexagone 2024
Population			
Population (milliers, millions pour la France) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2022 pour Saint-Barthélemy	9,4	10,6	66 352 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (%) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2021 pour Saint-Barthélemy	20,3	16,3	22,09 ⁽¹⁾
dont part des 60 ans et plus (%) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2021 pour Saint-Barthélemy	13,3	16,6	27 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2022 pour Saint-Barthélemy	449	503	120,83 ⁽¹⁾
Développement humain			
IDH en 2010 (2022 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68)	0,69	0,69	0,910 ⁽¹⁾
Indice de Gini (donnée 2022 pour la France)	-	-	0,294 ⁽¹⁾
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%, 2022 pour la France)	-	-	14,4 ⁽¹⁾
Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants (2023)	-	-	147 ⁽¹⁾
Environnement			
Superficie totale (km ²)	21	21	549 135 ⁽¹⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	4	4	297,1 ⁽¹⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (en %, 2023)	0	1	27 ⁽²⁾
Émission de CO ² par habitant (tonnes métriques, 2023 pour la France)	-	-	4,1 ⁽¹⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2023 pour la France, 2010 et 2014 pour Saint-Barthélemy)	0,319	0,367	2 822,5 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume, 2023)	-	-	1,11 ⁽¹⁾
PIB par habitant (euros courants) sur la base de la population au 1er janvier 2025 (2010 et 2014 pour Saint-Barthélemy)	35 700	38 994	42 593,94 ⁽²⁾
Taux d'inflation (%, variation par rapport à l'année précédente)	-	-	1,3 ⁽²⁾
Taux de chômage (%, au sens du BIT, 2021 pour Saint-Barthélemy)	4,3	1,9	7,3 ⁽³⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2023 pour la France)	-	-	94,5 ⁽²⁾
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en %, 2020 pour la France, 2010 et 2020 pour Saint-Barthélemy)	1,2	0,1	52 ⁽¹⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	29	34	149 100 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers, 2022 pour la France)	171	204	178 000 ⁽⁴⁾
Capacité hôtelière (nombre de chambres)	544	536	661 066 ⁽³⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	63 804	42 368	-

Indicateurs monétaires et financiers

Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2023 France)	0,546	1,544	3 847 ⁽⁴⁾
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2023 France)	0,224	1,082	3 977 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2023)	-	1	2,9 ⁽⁴⁾
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T3 2024 France)	70,4	290,5	135,1 ⁽⁴⁾

(1) Hexagone ; (2) Hexagone+DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM + COM

Sources :

France : Insee, Banque mondiale, Ministère de l'éducation, Réseau de Transport d'Électricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BDF, Agreste.

Saint-Barthélemy : Insee, IEDOM, aéroport Rémy de Haenen, port de Gustavia, EDF, AFD, ODEADOM.

SYNTHÈSE

Saint-Barthélemy mise sur des chantiers structurants pour soutenir son modèle de développement

En 2024, Saint-Barthélemy confirme son attractivité avec un nouveau record de fréquentation touristique et renforce sa stratégie d'investissement. La Collectivité engage d'importants chantiers – modernisation du port de Gustavia, achat de foncier, nouvelle caserne des pompiers, réfection du réseau routier, déploiement de la fibre optique – afin d'anticiper les besoins futurs et de répondre aux défis en matière de logement et d'infrastructures. Ces projets traduisent une volonté d'anticiper les besoins à long terme.

CONJONCTURE INTERNATIONALE :

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉSISTE EN DÉPIT DE LA MONTÉE DES INCERTITUDES

En 2024, la croissance économique mondiale s'est élevée à 3,3 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2025, soit un rythme comparable à celui enregistré en 2023 (+3,3 %). L'économie mondiale fait preuve de résilience malgré les incertitudes et l'intensification des mesures protectionnistes et des frictions géopolitiques. L'inflation mondiale poursuit son ralentissement et atteint 5,7 % en 2024 après 6,7 % en 2023 et le pic à 8,7 % de 2022. Pour les années 2025 et 2026, la hausse du PIB mondial devrait légèrement ralentir (respectivement +2,8 % et +3,0 %) ainsi que l'inflation (+4,3 % en 2025 et +3,6 % en 2026) selon les prévisions du FMI. Plusieurs incertitudes pourraient infléchir ce scénario, notamment les tensions commerciales et l'évolution des prix des matières premières à la baisse alors que l'inflation des produits alimentaires pourrait s'intensifier en raison de la dégradation des conditions climatiques.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 1,8 % en 2024. Celle-ci est encore principalement tirée par la croissance du PIB des États-Unis à 2,8 % sur l'année, portée par une consommation des ménages robuste et un marché du travail dynamique. Dans la zone euro, le PIB a progressé de 0,9 % en 2024 avec des écarts importants entre les pays (-0,2 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,1 % en France, et +3,2 % en Espagne). L'activité économique s'est redressée au Royaume-Uni (+1,1 %) et elle a été atone au Japon (+0,1 % après +1,5 % en 2023).

Pour 2025, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,4 % dans les économies avancées. Le ralentissement de l'inflation, en particulier sur les matières premières, et le desserrement progressif de la politique monétaire devraient participer à soutenir l'activité économique. Les récentes annonces de nouveaux droits de douanes par l'administration Trump poussent le FMI à réduire ses prévisions de croissance aux États-Unis en 2025 (+1,8 % dans son rapport d'avril contre +2,7 % dans celui de janvier). Il en va de même pour la zone euro où la croissance en 2025 est estimée par le FMI à 0,8 % dans son dernier rapport contre 1,0 % trois mois plus tôt. Dans le détail, cette dernière publication anticipe une stagnation de l'économie allemande en 2025 (+0,0 %) et des hausses de 0,4 % pour l'Italie et 2,5 % pour l'Espagne. En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,7 % en 2025. Au Royaume-Uni le PIB devrait continuer de progresser au même rythme qu'en 2024 avec une hausse de 1,1 % en 2025. Au Japon, la progression du PIB devrait légèrement s'accélérer selon le FMI (+0,6 % pour 2025).

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,3 % en 2024. Elle a été particulièrement dynamique en Inde (+6,5 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,0 %). Au Brésil, la hausse du PIB s'est élevée à 3,4 % et en Russie la croissance a été plus ferme (+4,1 %). En 2025, le FMI anticipe un rythme de croissance comparable à 3,7 % dans ce groupe de pays, avec un ralentissement de la croissance en Russie (+1,5 %) et au Brésil (+2,0 %) et une activité légèrement moins intense en Inde (+6,2 %) et en Chine (+4,0 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 23 avril 2025.



L'activité touristique bat de nouveaux records en 2024

Le tourisme, pilier de l'économie locale, atteint un nouveau record en 2024, avec 319 793 visiteurs accueillis, soit une hausse de 6,8 % sur un an. Tous les segments affichent des résultats solides, confirmant la reprise amorcée après la crise sanitaire. Selon une étude du Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy sur la saison 2023-2024, l'île séduit à la fois une clientèle fidèle et de nouveaux visiteurs grâce à une offre variée, centrée sur la détente, le luxe, la gastronomie et les loisirs. La fréquentation reste majoritairement américaine, représentant 65,9 % des visiteurs. Enfin, les retombées économiques restent notables, avec 15,8 millions d'euros de taxes de séjour (-0,5 % sur un an). Ces données illustrent l'impact positif du tourisme haut de gamme propre à la destination sur l'économie de Saint-Barthélemy.



Les grands chantiers amortissent le ralentissement du BTP

En 2024, le secteur du BTP à Saint-Barthélemy poursuit son ralentissement, après le pic d'activité de la reconstruction post-Irma. La consommation de ciment enregistre une forte baisse (-20,9 % sur un an), tandis que l'encours des crédits immobiliers progresse à un rythme nettement plus modéré (+1,1 %, après +6,7 % en 2023). À l'inverse, l'emploi du secteur repart à la hausse (+11,2 %), soutenu par d'importants chantiers. Parmi eux figurent la rénovation du quai de la République, inscrite dans un vaste programme de modernisation portuaire, le futur centre culturel de Gustavia dont le coût dépasse désormais 30 M€, ou encore la construction d'équipements collectifs tels qu'une caserne de pompiers, une maison des assistantes maternelles. En parallèle, le marché immobilier reste très tendu : la rareté du foncier disponible et des prix parmi les plus élevés des Antilles, limitent l'accès à la location comme à la propriété, accentuant les difficultés d'installation de la population active.



Transports : la reprise se confirme pour le port, le trafic aérien se stabilise

En 2024, le secteur des transports connaît à nouveau des dynamiques contrastées, suivant ses branches. À l'aéroport Remy de Haenen, infrastructure saturée en saison touristique, l'activité aérienne se stabilise avec 203 592 passagers accueillis (-0,1 % sur un an). D'autre part, la fréquentation au port de Gustavia progresse de 9,9 % par rapport à 2023, soit 212 595 arrivées. Cette dynamique s'explique par la croissance du trafic inter-îles (+11,7 % sur un an) et de l'activité de plaisance (+9,4 %). Le nombre de croisiéristes, bien qu'en progression (+5,2 % en 2024), reste en retrait par rapport à 2019 (-33,1 %). Par ailleurs, l'activité du port de commerce de Gustavia se redresse avec 1 020 cargos ayant fait escale à Saint-Barthélemy, soit une hausse de 12,0 % sur un an, après -12,1 % un an plus tôt.



Finances locales : l'investissement se renforce malgré un léger repli des recettes

En 2024, la Collectivité de Saint-Barthélemy renforce son effort d'investissement afin d'accompagner le développement de l'île. Ses dépenses d'investissement progressent de manière soutenue pour atteindre 67 M€, contre 41,5 M€ en 2023 (+61,7 %). Cette dynamique est portée par une politique volontariste d'acquisitions foncières (20,3 M€), destinée à sécuriser la réalisation de futurs équipements publics et logements pour la population active. Plusieurs chantiers structurants bénéficient également de financements importants, tels que les aménagements portuaires (9,1 M€) et la nouvelle caserne des pompiers (5,1 M€). Malgré un léger repli des recettes (-4,1 %), lié notamment au ralentissement du marché immobilier et de l'activité économique dans certains secteurs, la Collectivité maintient une trajectoire budgétaire tournée vers la modernisation de ses infrastructures.

L'activité bancaire est dynamique



Une activité de financement qui progresse

Fin 2024, l'encours de crédits accordés à la clientèle de Saint-Barthélemy franchit pour la première fois le seuil symbolique du milliard d'euros, atteignant 1 082,1 millions. Les crédits à l'habitat progressent plus lentement qu'en 2023 (+1,1 %). Les crédits à la consommation enregistrent une croissance, soutenue (+10,5%), mais plus modérée que l'année précédente. Les crédits d'exploitation se contractent (-11,5 %) pour la troisième année consécutive. Toutefois, le niveau de leur encours demeure supérieur à celui d'avant la crise.



La croissance des actifs financiers s'accélère

Les avoirs financiers enregistrent une progression plus soutenue en 2024 (+13,5 % après +4,3 % en 2023) et atteignent 1 544,2 millions d'euros. Leur niveau d'encours reste exceptionnellement élevé et témoigne du cas particulier de la collectivité en termes de collecte. Les ménages concentrent majoritairement les actifs financiers de l'île (51 %), suivis par les entreprises (44 %). Les placements liquides ou à court terme sont dynamiques (+31,3 %), en lien notamment avec les comptes créditeurs à terme. Les dépôts à vue s'inscrivent également en hausse (+3,5 %). A contrario, l'épargne à long terme recule sur un an (-10,4 %).

Perspectives 2025 : moderniser les infrastructures pour préserver l'attractivité

En 2025, Saint-Barthélemy se transforme à travers des chantiers structurants : aménagements du port de Gustavia, construction d'un groupe scolaire à Saint-Jean et avancées du futur centre culturel, la poursuite du déploiement de la fibre optique et la construction du nœud de raccordement optique de Saint-Jean (3 M€), la réfection du réseau routier (13 M€ mandaté pour 2025) et l'aménagement de la ferme pédagogique. Ces projets, soutenus par des financements publics, témoignent d'un engagement pour préparer l'avenir du territoire.

La Collectivité répond également à d'autres besoins. La mise en service d'une nouvelle unité de dessalement permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Elle anticipe également les besoins de logement en acquérant du foncier spécifique – une réponse directe à la pénurie de logements pour les saisonniers et agents publics.

Cependant, des défis majeurs demeurent : la rénovation urgente des réseaux d'assainissement, la modernisation nécessaire des infrastructures de transport et électriques constituent des priorités pour soutenir le modèle économique haut de gamme de l'île.

CHAPITRE I

LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES



Travaux sur le quai de la République © Bachy BALINEAU



SECTION 1 - LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

SECTION 3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

SECTION 1 - LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT

RISQUES CLIMATIQUES : LES TERRITOIRES ULTRAMARINS EN PREMIÈRE LIGNE

Les territoires d'Outre-mer, du fait de leurs caractéristiques géographiques, sont les territoires français les plus exposés aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d'autant plus menacés qu'ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à des activités vulnérables au climat, telles que l'agriculture, la pêche et le tourisme. Ces territoires abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète et incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique.

Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques : la hausse des températures conjuguée à l'acidification des océans, la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l'ensemble de l'économie.

Les pics de chaleur devraient être de plus en plus fréquents. Les relevés de Météo France, exploités par France Info Data, révèlent qu'en moyenne sur les stations ultramarines, 91 % des jours de l'année 2024 affichent des températures plus élevées que la moyenne des températures relevées entre 1971 et 2000 (contre 73 % dans l'Hexagone). Cette hausse des températures, qui concerne aussi les océans, est à l'origine de deux phénomènes préoccupants. D'une part, les échouages massifs des algues sargasses, aux Antilles et dans une moindre mesure en Guyane, qui entraînent l'émission d'un volume inquiétant de deux gaz¹ toxiques et pestilentiels, impactant directement la santé des habitants et la fréquentation touristique. D'autre part, le blanchissement des coraux. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs sont dégradés ou très dégradés selon le bilan 2020 réalisé par l'IFRECOR². Cette évolution est inquiétante, d'autant que le GIEC prévoit la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement à +2°C. Or, ces récifs sont essentiels aux secteurs de la pêche et du tourisme, puisque leur disparition affecte directement les stocks de ressources halieutiques. Ils permettent aussi de protéger les espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes.

La montée du niveau des mers a déjà un impact sur les zones basses de certaines îles, à Miquelon par exemple, le village d'environ 600 habitants va être déplacé. La question de relocalisation se pose également en Guadeloupe et en Martinique, où l'adaptation au phénomène d'érosion du littoral concerne respectivement 38 % et 50 % des communes³. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols excessive qui réduira la production agricole de ces territoires.

Le GIEC indique que les événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes précipitations vont s'intensifier avec le changement climatique avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. L'année 2024 a notamment été marquée par le cyclone Chido à Mayotte et les dégâts qu'il a provoqué. Suite à l'Ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l'assurance avait annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d'euros de dégâts dans les Antilles françaises.

À l'heure où les atolls de Tuamotu en Polynésie française et celui d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l'eau se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d'habitabilité des territoires d'Outre-mer se pose. Face à ces risques, des politiques d'adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Actuellement, ces territoires s'appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d'enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Le nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique publié en mars 2025 place les territoires ultramarins « en première ligne des effets du changement climatique ». Ainsi, les mesures présentées s'accompagnent d'une priorité d'action pour les enjeux spécifiques des Outre-mer comme la question de l'adaptation des logements à la chaleur, de l'approvisionnement en eau, de la biodiversité ou encore de l'agriculture et la pêche, en particulier sur les sujets de souveraineté alimentaire.

¹ Ammoniac (NH₃) et Sulfure d'hydrogène (H₂S).

² Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

³ Décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n°2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont les actions en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral. Respectivement 12 communes sur 32 et 17 communes sur 34 sont concernées en Guadeloupe et en Martinique par ce décret.

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Le point culminant de l'île est de 286 mètres, appelé morne de Vitet. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. CLIMAT

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre les saisons sont très minimales. Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, et octobre 2008 par celui du cyclone Omar. L'année 2010 a été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de classe 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant d'importants dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a touché les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avec des vents soutenus de plus de 300 km/h et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles ainsi qu'un fonds d'urgence. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 5 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Barthélemy, contre 31 % à Saint-Martin. A contrario, la part des bâtiments peu ou pas endommagés atteint 84 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 47 % à Saint-Martin. Les moindres dommages observés à Saint-Barthélemy s'expliquent notamment par une faible part de l'habitat précaire et par le respect global des règles de construction dans les zones à risque.

SECTION 2 - REPÈRES HISTORIQUES

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte en 1493 par Christophe Colomb qui lui donna le prénom de son frère (Bartolomé). Colonisée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659.

Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg, en 1748. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son statut nouveau de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires privilégièrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-mer⁴ (COM). Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial. Suite aux élections territoriales de mars 2022, Xavier LÉDÉE a été élu à la présidence de celui-ci. Il succède ainsi à Bruno MAGRAS, qui s'est retiré de la vie politique locale après 27 années aux commandes de Saint-Barthélemy, d'abord comme maire depuis 1995 puis comme Président du Conseil territorial en 2007, 2012 puis 2017. C'est à lui que l'on doit l'intensification du modèle de développement de Saint-Barth – unique dans la Caraïbe et qui constitue une indéniable réussite-, fondé sur le tourisme haut de gamme.

⁴ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

SECTION 3 - CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République⁵. L’ensemble des collectivités d’Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy qui, à l’instar de Saint-Martin, est dotée depuis 2007 du statut de Collectivité d’Outre-mer, est donc distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1. UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu’en février 2007, l’île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance les séparant (230 km).

Porté par les élus de l’île dans les années 80-90, le projet d’une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n’est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d’un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d’elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d’évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l’Assemblée Nationale qui l’ont approuvé ; et le 7 décembre de la même année une consultation a été organisée afin d’entériner la création d’une nouvelle collectivité⁶.

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, une collectivité d’Outre-mer unique, régie par l’article 74 de la Constitution se substituant aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,5 % à Saint-Barthélemy et à 76,2 % à Saint-Martin.

L’île de Saint-Barthélemy ne relève désormais que d’une seule collectivité territoriale. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens qui disposent à présent de deux interlocuteurs administratifs uniques : l’État et la Collectivité.

1.2. L’ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l’article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité⁷, les règles d’organisation et de

⁵ L’acte II de la décentralisation intègre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les lois organiques de 2003 et 2004.

⁶ En respect de l’alinéa 7 de l’article 73 qui précise que « la création d’une collectivité se substituant à un département et région d’Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu’ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

⁷ L’État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

fonctionnement des institutions, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Barthélemy est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans⁸), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Afin de favoriser la concertation, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le Conseil exécutif et non par le seul Président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- le Conseil économique social culturel et environnemental (CESCE) composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité à caractère économique, social, culturel et environnemental (LO6223-1, 2, 3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

1.3. LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Barthélemy est régie par le principe d'identité législative⁹. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

⁸ Élu pour cinq ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

⁹ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux, néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

Saint-Barthélemy exerce désormais l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la Collectivité, mais aussi d'urbanisme, de construction, de logement, d'environnement et d'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la Collectivité de Saint-Barthélemy peut fixer ses propres règles dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie, sous le contrôle de l'État et du juge administratif.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, politique de l'emploi, droit du travail, délivrance des titres de séjour et contrôle transfrontalier, droit commercial, etc) d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent BERTON est Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. Elle dispose d'une antenne sur l'île de Saint-Barthélemy, à Gustavia.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹⁰ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté. À ce titre, contrairement aux RUP, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

L'évolution statutaire et la mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaissent comme un facteur favorable qui a contribué à la stabilité et au développement pérenne pour Saint-Barthélemy.

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau Code des contributions a remplacé le code fiscal français et le Code de l'urbanisme a été adopté, permettant notamment à la Collectivité de délivrer les permis de construire. Un Code de l'environnement a également été adopté.

¹⁰ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.

La ratification du traité de Lisbonne en 2009 identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région ultrapériphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire. Depuis, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen.

L'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, a été relayée par la France auprès de la Commission européenne. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue et la dévolution de la compétence douanière. De plus, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux de l'île, à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Toutefois, Saint-Barthélemy ne bénéficie plus des fonds structurels européens. Cependant, et au même titre que les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et les autres PTOM, elle a accès au FED.

Le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union européenne, se traduit notamment dans l'ordonnance n° 2011-1920 du 22 décembre 2011 ratifiée par le Sénat et l'Assemblée nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Sur le plan économique, le Conseil territorial et le Conseil économique social, culturel et environnemental ont convenu de former une Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM). Le décret relatif à la création d'un Centre de formalités des entreprises (CFE) dans les deux îles du Nord a été signé le 19 janvier 2010. La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la CEM de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des trois chambres consulaires. Depuis le mois de novembre 2010, la CEM, habilitée comme CFE, gère le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité. Le 18 octobre 2012, l'État a aussi reconnu à la CEM les compétences de Chambre de commerce et d'industrie et de Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le 25 octobre 2012, le vote d'une modification du code du commerce autorise la CEM, à titre dérogatoire, à tenir le registre du commerce et des sociétés, sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM. En juin 2014, la compétence de Chambre d'Agriculture lui est conférée et depuis juillet 2015, elle est autorisée à délivrer les cartes professionnelles d'agent immobilier. En mai 2021, le Comité des pêches et de l'Aquaculture a été créé et permet de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme, en créant dès 2008 un Comité Territorial du tourisme (CTTSB) qui regroupe les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels tels que « Les voiles de St-Barth », la « St Barths Bucket Regatta » et le festival gastronomique de Saint-Barth, anciennement intitulé « Taste of St Barth », dont l'impact sur la fréquentation touristique et la réputation de l'île est important.

Par ailleurs, en janvier 2013, le Conseil territorial a voté la création, à compter du 1^{er} mai 2013, de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), visant à exercer des fonctions consultatives, éducatives et de gestion dans le domaine de la protection de l'environnement.

Au plan fiscal, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'État et les collectivités de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

Le Conseil territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité.

Au niveau national, validant la loi de découpage électoral, le Conseil constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy¹¹. Le 18 juin 2022, Frantz GUMBS a été élu au second tour avec 67,2 % des voix. Le taux de participation a été de 24,6 %.

Depuis 2017, l'île possède un guichet de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et une délégation de gestion auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou. De ce fait, les bénéficiaires ne sont plus rattachés à la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe ainsi qu'au RSI (Régime social des indépendants), ce qui permet d'améliorer substantiellement l'offre de services à la clientèle. Pour autant, ces transferts de compétences laissent encore des lacunes de prestations essentiellement liées à la solidarité nationale - qui est financée par l'impôt -, mais aussi en termes de gestion à laquelle la Collectivité n'est pas associée. L'île est dotée d'un conseil de suivi de la CPS (qui s'est réuni une fois en 2019), en revanche, il n'existe pas de conseil d'administration qui permettrait à la Collectivité d'avoir un pouvoir d'orientation des dépenses en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS)¹².

11 Saint-Barthélemy dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 27 septembre 2020 par Madame Micheline JACQUES, qui succède à Michel MAGRAS.

12 Source : Conseil Économique Social & Environnemental de Saint-Barthélemy.

CHAPITRE II

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA GUADELOUPE



Vue sur Gustavia et le port de commerce © IEDOM



SECTION 1 – LA POPULATION

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

SECTION 1 - LA POPULATION

UN ÉQUILIBRE FRAGILE : CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, MIGRATION ET PRESSION FONCIÈRE

Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy progresse sous l'effet des flux migratoires. Au 1^{er} janvier 2022¹³, la population totale de l'île atteint 10 562 personnes. Toutefois, le rythme de croissance de la population ralentit du fait d'une densité de population qui augmente et des difficultés grandissantes d'accès au foncier et au logement. Entre 2016 et 2022, la population de Saint-Barthélemy croît de 1,3 % en moyenne chaque année.

Une croissance démographique portée par les flux migratoires.

En 2022, la population de Saint-Barthélemy issue du recensement s'établit à 10 562 personnes, soit une densité moyenne de 503 habitants par kilomètre carré (hab./km²) contre 239,9 hab./km² en 1990. À titre de comparaison, la densité de la population est de 235 hab./km² en Guadeloupe et de 120,8 hab./km² en France hexagonale. Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy croît sous l'impulsion d'une immigration favorisée par le développement de l'île. Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2022, 16,9 % des habitants de Saint-Barthélemy sont issus de l'immigration. La grande majorité d'entre eux (90,2 %) sont venus s'installer sur l'île pour des raisons professionnelles et occupent un emploi actif.

Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2006 (3)	2011 (4)	2016 (5)	2022 (6)
Taux de natalité (‰)	13,4	12,0	12,9	11,3	10,6	8,9
Taux de mortalité (‰)	6,6	5,0	4,5	4,9	4,3	4,5
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	6,4	3,5	2,7	1,8	1,6	1,3
- dû au solde naturel (%)	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4
- dû au solde migratoire apparent (%)	5,7	2,8	1,9	1,2	1,0	0,8

(1) Moyenne 1982-1990 (2) Moyenne 1990-1999 (3) Moyenne 1999-2006

(4) Moyenne 2006-2011 (5) Moyenne 2011-2016 (6) Moyenne 2016-2022

Sources : Insee, Recensements de la population, État civil

Entre 2016 et 2022, la population augmente en moyenne de 1,3 %, chaque année. Sur cette période, le taux de natalité de Saint-Barthélemy s'établit à 8,9 ‰, en baisse depuis le début des années 2000. Avec un taux de mortalité de 4,5 ‰, le solde naturel reste positif et contribue à la hausse du nombre d'habitants. Toutefois, le principal moteur de la croissance démographique de Saint-Barthélemy demeure le solde migratoire, diminuant progressivement depuis les années 80 : entre 2016 et 2022, il y contribue à hauteur de 65,4 % (89,3 % entre 1982 et 1990).

Cependant, la croissance démographique de Saint-Barthélemy ralentit, en raison d'une densité de population en augmentation, dans un contexte de difficultés d'accès au foncier et au logement. En effet, le nombre total de logements est passé de 2 475 en 1990 à 5 958 en 2022.

¹³ Dernières données disponibles. Source : Recensement de la population 2022, Insee.

À ceci s'ajoute une part des logements vacants de plus en plus faible (19,5 % en 1990 contre 4 % en 2022).

Une population vieillissante

En 2022, 12,3 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Les 25-54 ans représentent 28,5 % de la population. En parallèle, la part des plus de 55 ans atteint 59,2 % à Saint-Barthélemy.

Une prédominance des couples

À Saint-Barthélemy, le modèle familial¹⁴ est proche de celui de la France entière (hors Mayotte). En 2022, 69,3 % des ménages sont des familles. Dans plus de 7 cas sur 8, ces familles se composent d'un couple avec ou sans enfant(s). À noter que les familles monoparentales restent marginales, soit 13 % de l'ensemble des familles.

DÉFINITIONS

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

¹⁴ Une famille, au sens du recensement de la population, désigne la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée d'un couple avec ou sans enfant ou un adulte avec son ou ses enfant(s).

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

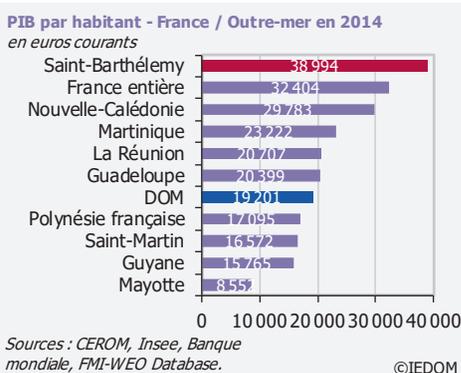
1. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

L'estimation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Barthélemy qui suit, réalisée en 2018 à partir de données datant de 2014, ne tient pas compte de ce fait des destructions engendrées par le passage de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord, le 6 septembre 2017.

Une croissance portée par les retombées de l'activité touristique

En 2014, le PIB de Saint-Barthélemy était estimé à 367 millions €, après 324 millions € en 2011. Le PIB par habitant s'élevait ainsi à 38 994 € en 2014, contre 35 893 €¹⁵ en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 %. La fréquentation touristique, en hausse, contribue largement à la création de richesse, au travers du développement maîtrisé d'un parc immobilier de luxe et de l'essor de services dédiés à une clientèle aisée. La Collectivité joue un rôle structurant dans le développement économique de l'île via la réalisation d'infrastructures et le maintien d'une stratégie touristique cohérente avec les atouts et les contraintes du territoire.

Le PIB par habitant de Saint-Barthélemy est nettement supérieur à la moyenne pour la France entière (32 404 € en 2014) et à ceux observés dans les DOM et à Saint-Martin¹⁶. Il ressort même comme le PIB par habitant le plus élevé de la zone Caraïbe. Ces comparaisons de richesse par habitant entre pays ou régions doivent néanmoins être interprétées avec prudence : elles ne tiennent pas compte des parités de pouvoir d'achat, qui reflètent notamment les différentiels de prix entre pays ou régions.



¹⁵ Cette estimation du PIB est réalisée en valeur (ou nominal), c'est-à-dire en euros courants. Ainsi, on ne peut déterminer si la hausse de cet indicateur entre 2011 et 2014 provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production, ni dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

¹⁶ En 2023 le PIB 2021 de Saint-Martin a été mis à jour par le partenariat CEROM.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

À l'instar des estimations de 1999 et 2010, l'estimation du PIB par habitant de 2011 et 2014 a été réalisée par combinaison de méthodes de benchmarking. Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques. À Saint-Barthélemy, le système d'informations statistiques ne permettant pas l'élaboration de comptes économiques, il est difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant.

L'estimation du PIB peut être réalisée via deux approches : offre et demande. L'approche par l'offre, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB. Celle-ci est validée par l'approche par la demande, sous la forme de benchmark.

Dans le cadre de l'approche par l'offre, faute d'évaluation de la productivité à Saint-Barthélemy, celle-ci a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe. L'approche par la demande consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant, compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables. Pour les estimations de 2011 et de 2014, les données de 24 économies insulaires caribéennes ont été mobilisées.

L'historique des séries sur lequel reposent les estimations du PIB par habitant de Saint-Barthélemy a été révisé depuis le dernier calcul (importations, population, comptes économiques de la Guadeloupe, etc.). Les estimations de 2011 et 2014 ne sont donc pas comparables avec les chiffres de 1999 et 2010.

2. L'EMPLOI ET CHÔMAGE

2.1. LA POPULATION ACTIVE

Une population active en augmentation

La population active de Saint-Barthélemy –qui s'établit à 7 054 personnes en 2022– s'inscrit sur une dynamique de croissance continue (+39,9 % entre 1990 et 1999, puis +46,7 % entre 1999 et 2011 et +21 % entre 2011 et 2022). Elle bénéficie d'un solde migratoire positif lié à l'important recours en main-d'œuvre extérieure. Celle-ci accompagne le développement touristique de l'île et se retrouve principalement dans les secteurs de l'hébergement/restauration et du bâtiment. Ce phénomène s'est accentué avec la reconstruction post-Irma.

Un taux d'activité élevé et un taux de chômage faible

En 2022, le taux d'activité¹⁷ s'établit à 87,6 % lorsque le taux de chômage atteint 1,9 %. Le taux d'emploi¹⁸ atteint 86 %. Les hommes demeurent majoritaires parmi les actifs ayant un emploi (56,7 %), et les femmes sont davantage au chômage (2,6 %) que les hommes (1,3 %).

Répartition de la population active	2012		2022		Var. 2022/2012
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	5 584	95,7	6 922	98,1	24,0%
Hommes	3 305	59,2	3 924	56,7	18,7%
Femmes	2 279	40,8	2 998	43,3	31,5%
Chômeurs	251	4,3	133	1,9	-47,2%
Hommes	92	36,7	53	40,3	-41,9%
Femmes	159	63,3	79	59,7	-50,2%
Total de la population active	5 835	100,0	7 054	100,0	20,9%
Taux de chômage	4,3%	-	1,9%	-	-2,4 points
Hommes	2,7%	-	1,3%	-	-1,3 points
Femmes	6,5%	-	2,6%	-	-3,9 points

Champ: population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2022, exploitation principale.

©IEDOM

2.2. L'EMPLOI

Un nombre important d'emplois dans l'hôtellerie-restauration

D'après le recensement de la population réalisé par l'Insee, l'emploi total progressait en moyenne de 2,2 % par an, entre 2011 et 2021.

En 2024, le nombre de salariés du secteur privé (6 886 personnes) augmente (+13,6 % après -17,8 % en 2023). Les emplois du secteur tertiaire y sont prépondérants. Ils représentent trois quarts des emplois du privé. Dans le détail, les effectifs salariés augmentent dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de l'agriculture (6 salariés en 2024, contre 8 en 2023).

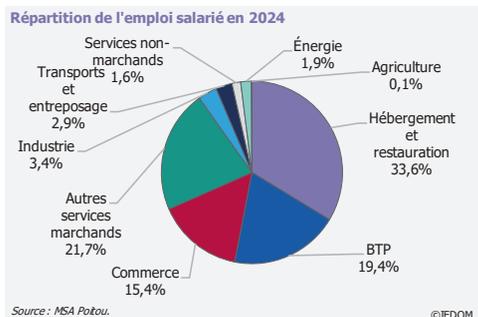
¹⁷ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population totale des 15 à 64 ans.

¹⁸ Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

Toutefois, le poids du secteur de l'agriculture dans l'emploi salarié privé demeure marginal, en raison d'un relief et d'un climat peu propices à cette activité (aridité des sols et faible pluviométrie). À cela s'ajoute un coût du foncier prohibitif, défavorable au développement d'exploitations agricoles.

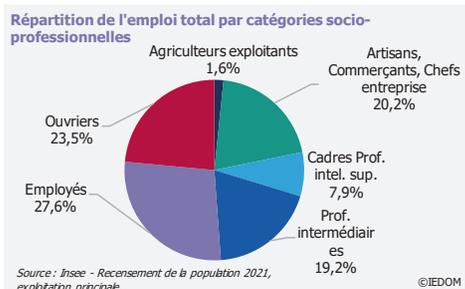
Compte tenu du développement de l'activité touristique à Saint-Barthélemy, le secteur de l'hébergement/restauration constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la sphère privée. En 2024, un peu plus d'un tiers des emplois y sont concentrés (soit 2 317 salariés, une hausse de 8,3 % sur un an).

En parallèle, les secteurs du BTP et des autres services marchands représentent chacun près d'un cinquième des effectifs salariés du secteur privé. En 2024, l'emploi salarié augmente dans ces deux secteurs : +11,2 % dans celui du BTP, et +24,4 % dans les autres services marchands. Les effectifs du secteur commerce augmentent également de 14,3 % sur un an.



Une majorité d'employés et de salariés¹⁹

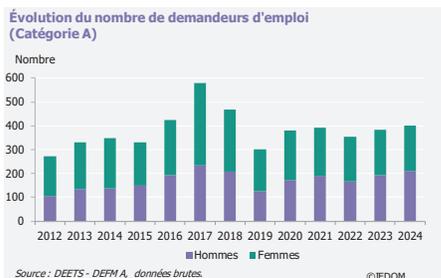
À Saint-Barthélemy, les employés constituent, comme en Guadeloupe, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée avec près d'un tiers des emplois alors que celle des agriculteurs est la moins représentée. En 2021, l'emploi salarié représente trois quarts de l'emploi total à Saint-Barthélemy. Cette part est légèrement inférieure à celles observées à Saint-Martin et en Guadeloupe, qui avoisinent les 80 %.



2.3. LE CHOMAGE

La demande d'emploi de catégorie A augmente

En 2024, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) augmente de 5 % sur un an et s'établit à 402 personnes (+ 19 demandeurs). Après un pic à 579 personnes en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, le nombre de DEFM retrouve depuis 2019 des niveaux plus habituels, grâce à la bonne tenue de l'économie, tirée notamment par la reconstruction de l'île et la forte reprise du tourisme.



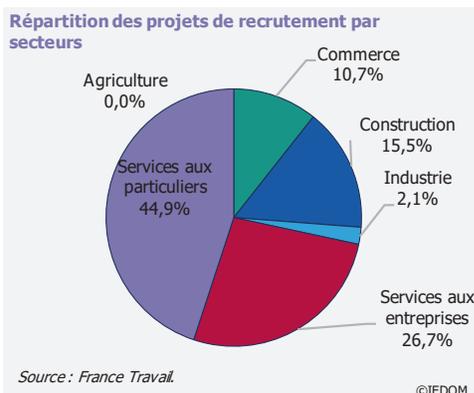
¹⁹ Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation principale.

En 2024, la hausse des DEFM A concerne davantage les hommes (+9,3 % sur un an, soit +18 personnes) que les femmes (+0,5 %, soit +1 personne). Les demandeurs de moins de 25 ans sont en baisse (-12,9 %), lorsque les autres tranches d'âge (25-49 ans, 50 ans et plus) sont respectivement en hausse de 4,1 % et 11,9 %.

Les DEFM A, B et C de longue durée (un an ou plus) augmente de 12,4 % en 2024, soit 29 personnes de plus en un an. Ils représentent 43,3 % des DEFM de catégorie A, B et C en 2024.

Des difficultés de recrutement qui augmentent dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)²⁰, réalisée fin 2024 par le Crédoc et France Travail, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord diminuent de 5,1 % sur un an (après +4,2 % en 2023). Avec 1 870 projets de recrutements, ils demeurent supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 530 projets de recrutement étaient prévus fin 2016). Près de la moitié d'entre eux, concerne les services aux particuliers. En parallèle, les services aux entreprises et la construction concentrent respectivement 26,7 % et 15,5 % des projets de recrutements.



Selon l'enquête, les difficultés de recrutement augmentent : en 2024, 41 % des projets rencontrent des difficultés de recrutement, contre 39 % en 2023. Le secteur du commerce est le plus touché par les difficultés de recrutement (60 % en 2024). Néanmoins, les difficultés de recrutement diminuent dans le secteur de la construction (de 73 % des projets en 2023 à 40 % en 2024).

3. LES REVENUS ET SALAIRES

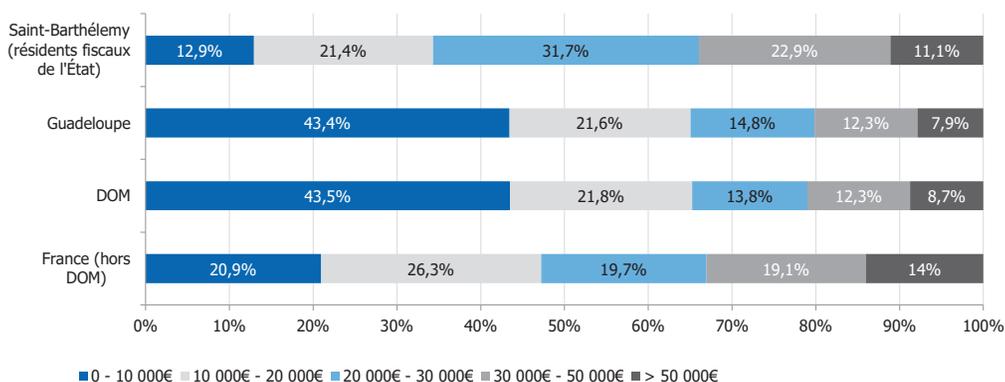
3.1. LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

Suite au changement de statut de Saint-Barthélemy le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy sont les foyers installés sur l'île avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiant d'une durée d'installation d'au moins cinq ans sur le territoire. Ces derniers sont considérés comme résidents fiscaux étrangers par l'État français et relèvent du Service des impôts des particuliers non-résidents pour leurs revenus de source métropolitaine et/ou d'un DOM. Les revenus trouvant leur source à Saint-Barthélemy ne sont en revanche pas imposés.

²⁰ Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2024, région Guadeloupe ».

Répartition du nombre de foyers fiscaux de l'État par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2023 (revenus de 2022)



Source : DGFIP.

Les résidents fiscaux de l'État effectuent une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). En 2023, 1 408 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2022 ont été enregistrées par la DGFIP (1 507 déclarations en 2022) et 786 ont donné lieu à une imposition (819 déclarations en 2022), soit 55,8 % des déclarations.

À Saint-Barthélemy, la répartition des foyers fiscaux (de l'État) par tranche de revenus se rapproche davantage de celle de la France hexagonale que de celle de la Guadeloupe et des autres DOM. Toutefois, les foyers fiscaux déclarant un revenu inférieur à 10 000 € de revenus sont moins représentés à Saint-Barthélemy qu'en France (hors DOM) (respectivement 12,9 %, contre 20,9 %). À l'opposé, ceux déclarant des revenus compris entre 20 000 € et 30 000 € y sont plus importants (31,7 % contre 19,7 % en France hors DOM).

3.2. LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ²¹

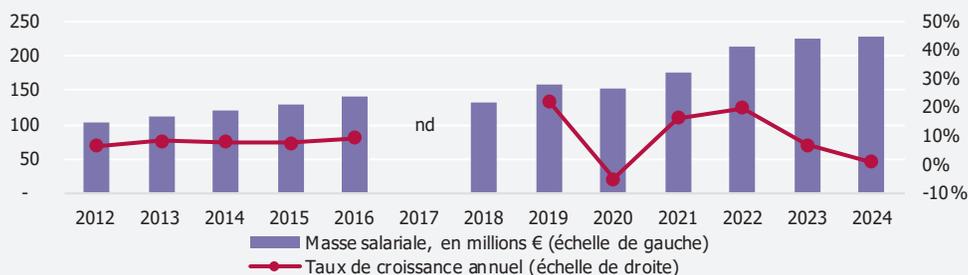
Depuis le mois de mai 2017, les compétences en matière de prestations sociales ont été transférées de la Caisse des allocations familiales de Guadeloupe vers la Caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy. Cette dernière en a confié la gestion à la Mutualité Sociale Agricole Poitou. Le transfert des compétences en 2017 ne permet pas d'agrèger les données pour cette année.

En 2024, la masse salariale du secteur privé s'établit à 229,6 millions € (+1 % sur un an). Elle progresse moins rapidement qu'en 2023 (+6,8 %), en raison du ralentissement de l'inflation. Pour rappel, entre 2009 et 2016, la masse salariale du privé augmentait de 8,2 % en moyenne chaque année. Après un coup d'arrêt lié au passage d'Irma, elle avait progressé de 22,1 % en 2019, avant d'être de nouveau freinée en 2020 par la pandémie de COVID-19.

²¹ Sources : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.

Évolution de la masse salariale du secteur privé

En millions €



Sources : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.

©IEDOM

En 2023, les activités d'hébergement et restauration, du commerce, de la construction et des autres services marchands concentraient l'essentiel de la masse salariale du secteur privé à Saint-Barthélemy (près de 90 %).

Répartition de la masse salariale par secteur d'activité en 2023

Secteur d'activité	Masse salariale	Part	Var 2023/2022
Agriculture, sylviculture et pêche	254 127,1	0,1%	4,1%
Commerce	38765637,2	17,1%	3,9%
Construction	37 405 311,0	16,5%	2,0%
Industries manufacturières, extractives et autres	8 135491,7	3,6%	0,2%
Hébergement	49 250 455,6	21,7%	7,3%
Restauration	30682310,8	13,5%	14,7%
Les autres services marchands	47 954 156,8	21,1%	9,5%
Les déchets, l'énergie et l'eau	4596475,4	2,0%	11,5%
Les services non marchands	3 449 099,5	1,5%	-13%
Transport	6705356,7	3,0%	4,1%
Total	227 198 421,7	100,0%	6,8%

Source : MSA Poitou

3.3. LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France hors DOM et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite «TEPA»²² (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels²³. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée²⁴ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011²⁵ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques). Depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles modalités d'attribution du RSA sont entrées en vigueur : chaque personne percevant le RSA doit désormais s'inscrire à France Travail et signer un contrat d'engagement précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

En 2024, le montant alloué au RSA atteint 151 203 € (164 222 € en 2023) à Saint-Barthélemy. Il diminue par rapport à 2023 de 7,9%.

3.4. LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

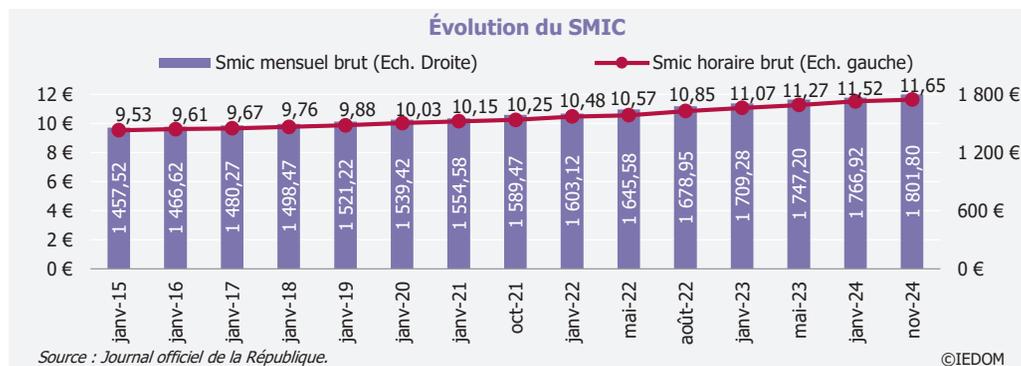
²² Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007

²³ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

²⁴ Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008

²⁵ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

En 2024, le SMIC est revalorisé deux fois en raison de l'inflation persistante. Le 1^{er} janvier 2024, le SMIC horaire est fixé à 11,65 €, avant d'être de nouveau revalorisé le 1^{er} novembre 2024 par anticipation. Ainsi, le SMIC mensuel brut équivaut à un salaire brut mensuel de 1 801,80 € (base 35 heures). Par rapport au mois de janvier, c'est une hausse de 2 %.



4. LES PRIX

UN RALENTISSEMENT DE L'INFLATION EN 2024

À l'échelle mondiale, l'inflation poursuit son ralentissement en 2024. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)²⁶ progresse de +2,0 % en moyenne sur l'année (contre +4,9 % en 2023). En Guadeloupe, il augmente de 2,6 % en moyenne. Saint-Barthélemy, bien que ne disposant pas de son propre indice des prix, subit certainement les effets de cette inflation persistante. Dans ce contexte, un dispositif « bouclier qualité-prix » a été mis en place fin 2023.

Le ralentissement de l'inflation se poursuit en 2024

Saint-Barthélemy ne publie pas d'indice des prix. L'année 2024 marque le ralentissement de l'inflation au niveau mondial, français et guadeloupéen. Toutefois, la hausse des prix se fait ressentir au sein de la Collectivité. D'abord touchées par l'augmentation du coût du fret à l'échelle mondiale, les tensions inflationnistes restent marquées sur les prix de l'énergie.



Une grande partie des marchandises importées par Saint-Barthélemy proviennent des États-Unis, où les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 2,9 % sur l'année, mais à un niveau inférieur à celui de 2023.

²⁶ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Un Observatoire des marges, des prix et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy

La loi du 14 octobre 2015 prévoit la création d'un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus.

En parallèle, le Bouclier Qualité Prix²⁷ (BQP) a été instauré en 2023 à Saint-Barthélemy. En effet, la préfecture des Iles du Nord et l'enseigne Super U de Saint-Jean ont signé un accord de modération relative à une liste de produits. Cette mesure concerne une cinquantaine de produits pour un montant total de 80 euros.

Reconduit en 2024, le dispositif BQP reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2025.

5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

De par son statut de PTOM (Pays et territoire d'outre-mer), les échanges extérieurs de Saint-Barthélemy ne sont pas soumis aux règles de l'Union européenne. Ainsi, les services statistiques des douanes n'effectuent pas de suivi des importations et des exportations de la Collectivité, hormis celles réalisées avec la France. Or, une grande partie des échanges extérieurs de Saint-Barthélemy s'effectuent avec les États-Unis²⁸.

²⁷ Le Bouclier Qualité Prix est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'Outre-mer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

²⁸ Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Barthélemy est réalisée au chapitre III, section 7, « Les transports » à partir des seules données portuaires.

SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

1.1. LE RÔLE DE L'ÉTAT

À Saint-Barthélemy, le budget alloué à la mise en œuvre des politiques publiques s'élève à 28,8 millions d'euros en autorisation d'engagements en 2025, hors dépenses fiscales. Ce montant est près de 8 fois supérieur à celui de la loi de finances de 2024, alors que le budget global des Outre-mer diminue de 11 % en 2025. En dépit de cette évolution, Saint-Barthélemy ne bénéficie que d'une part marginale (0,1 %) de l'ensemble des crédits de l'État engagés pour les départements et collectivités d'Outre-mer.

Autorisation d'engagement de l'État (en millions €)	Exécution 2023	LFI 2024	PLF 2025
Guadeloupe	3 277,4	3 151,1	2 632,3
Martinique	2 831,4	2 774,7	2 411,4
Guyane	3 356,6	3 069,2	2 761,4
La Réunion	7 113,7	7 194,1	6 504,3
Mayotte	1 783,3	1 910,1	1 574,7
Nouvelle-Calédonie	1 354,9	1 385,5	1 319,2
T.A.A.F	44,8	24,7	28,9
Saint-Barthélemy	3,8	3,8	28,8
Saint-Martin	58,1	66,1	102,7
Saint-Pierre-et-Miquelon	132,2	118,5	81,8
Wallis et Futuna	174,7	163,1	155,8
Polynésie Française	1 330,2	1 342,6	1 341,1
Non réparti	280,0	598,0	436,1
Total	21 741,1	21 801,6	19 378,5

Source : PLF2025 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer.

1.2. LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ²⁹

En 2024, les dépenses réelles d'investissement de la Collectivité de Saint-Barthélemy augmentent de plus de 61 % et affichent le montant le plus élevé depuis 2020, en raison notamment d'acquisitions foncières pour plus de 20 millions d'euros. D'importants projets d'investissement pour renforcer les infrastructures de l'île se poursuivent en 2024, dont les principaux : la voirie routière (12,6 millions d'euros), les opérations portuaires (9,2 millions

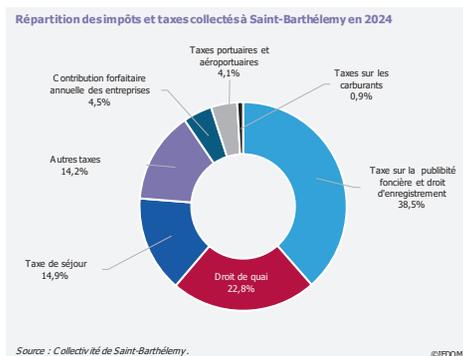
²⁹ Source : République française Collectivité de Saint-Barthélemy, Rapport d'orientations budgétaires 2024, Annexe à la délibération n° 2024-019 CT.

d'euros), la construction de la caserne des pompiers (5,2 millions d'euros), les travaux d'adduction d'eau potable (3,4 millions d'euros) et les travaux d'électrification (2,8 millions d'euros).

2. LE SYSTÈME FISCAL³⁰

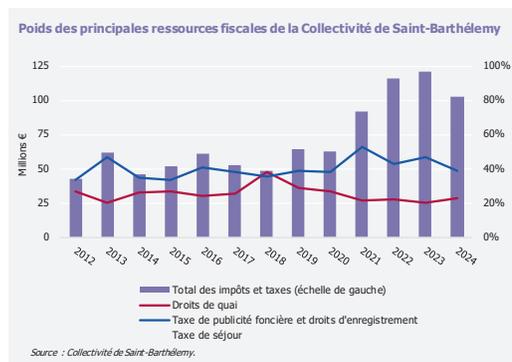
Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Barthélemy dispose de l'autonomie fiscale. Son accession au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) en 2012³¹ lui permet également de bénéficier de larges compétences en matière douanière. Ainsi, Saint-Barthélemy dispose d'un code des contributions (CC) propre, qui remplace le code fiscal national.

Ces choix statutaires lui permettent de conserver notamment une taxe douanière établie depuis la fin du 19^e siècle : le droit de quai. Au-delà de l'aspect historique, cette taxe douanière contribue de manière significative aux ressources fiscales de Saint-Barthélemy. Par ailleurs, Saint-Barthélemy se caractérise par l'absence d'impôts sur le revenu pour les résidents fiscaux³². Globalement, la fiscalité de Saint-Barthélemy a été conçue en s'appuyant sur le modèle économique de l'île basé sur l'afflux de touristes et d'investisseurs extérieurs.



Les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement, les droits de quai et la taxe de séjour constituent les principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Ces recettes fiscales sont étroitement liées aux spécificités économiques de l'île, basées sur un tourisme de luxe qui génère une importante activité dans le BTP³³.

Les montants de taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement collectés dépendent fortement de l'activité immobilière. La taxe de séjour, quant à elle, évolue au gré du nombre de visiteurs. En parallèle, les droits de quai, redevables pour l'ensemble des marchandises entrant à Saint-Barthélemy, dépendent des achats de biens de consommation et d'investissement sur l'île.



Depuis 2010, l'ensemble de ces taxes représente en moyenne trois quarts des recettes fiscales totales de la Collectivité (environ 10 % pour la taxe de séjour, un quart pour les droits de quai et un tiers pour les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement).

³⁰ Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport.

³¹ cf. Chapitre I, section 3 « Cadre institutionnel ».

³² cf. Chapitre II, section 2, paragraphe 4 « Les revenus et salaires ».

³³ Saint-Barthélemy a développé un modèle économique axé sur un tourisme « haut de gamme ». Cette orientation, initiée au début des années 80, a largement contribué au développement de l'île avec des retombées positives sur le parc immobilier. Pour plus de détails, cf. chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics » et section 6, « Le tourisme ».

Depuis 2021, la contribution des taxes de publicité foncière et des droits d'enregistrement est exceptionnellement élevée (près de la moitié des taxes collectées), en raison d'une activité plus soutenue sur le marché immobilier. En 2024, les droits de quai contribuent à 22,8 % des recettes fiscales, et la taxe de séjour à 14,9 %.

2.1. LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES

Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement (*Chapitre 3 du code des contributions*)

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Ceux-ci concernent notamment la signature de baux, les ventes d'immeubles, les opérations concernant les sociétés ou encore les donations ou successions.

Droit de quai (*Chapitre 2 du code des contributions*)

Le droit de quai existe à Saint-Barthélemy depuis 1879. Il a évolué au cours des années jusqu'à constituer actuellement une taxe exigible sur toutes les marchandises introduites sur l'île, par voie maritime ou aérienne. Le taux applicable est de 5 %. Il s'établit à 8 % dans le cas des véhicules terrestres à moteur. Dans le cas où ces derniers sont construits pour le transport de marchandises pouvant excéder quatorze tonnes, le taux atteint 30 %.

Taxe de séjour (*Chapitre 11 du code des contributions*)

Les personnes hébergées à Saint-Barthélemy à titre onéreux sont redevables de la taxe de séjour. Elle est assise sur le prix facturé des nuitées. Le taux est de 5 %. Les locataires titulaires d'un contrat de travail saisonnier et employés sur l'île sont exonérés de cette taxe, à l'instar des titulaires d'un contrat de location d'une durée supérieure à six mois.

2.2. LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Taxe sur les carburants (*Chapitre 9 du code des contributions*)

Les différents types d'essences et de carburants utilisés à Saint-Barthélemy sont affectés d'une taxe spéciale de consommation. Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil territorial et ne peut dépasser 0,23 € par litre de carburant consommé. Les recettes correspondantes sont en partie affectées à des fonds d'investissement destinés à financer l'entretien et la modernisation de la voirie de la Collectivité de Saint-Barthélemy. En 2022, le taux de cette taxe est fixé à 0,08 € par litre de carburant.

Taxes portuaires et aéroportuaires (*Chapitre 12 du code des contributions*)

Les taxes portuaires et aéroportuaires représentent un ensemble de taxes liées aux activités aériennes et maritimes à Saint-Barthélemy. Elles se composent notamment de la taxe d'embarquement qui concerne les embarquements par voie maritime et voie aérienne. Tous les passagers âgés de plus de deux ans et n'étant pas dans le cadre d'une évacuation sanitaire sont redevables d'un montant de 5 €, pour tout voyage entrepris au départ de la Collectivité. Les autres taxes portuaires et aéroportuaires concernent principalement les déplacements des navires et avions et leur stationnement. Elles diffèrent entre elles selon la nature des engins concernés.

Contribution forfaitaire annuelle des entreprises (*Chapitre 1 du code des contributions*)

L'ensemble des entreprises ayant leur siège social à Saint-Barthélemy doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire annuelle. Elle concerne tout établissement exerçant une activité régulière sur le territoire, quel que soit son objet ou sa forme juridique. Des associations,

syndicats, fondations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprise et congrégations peuvent être redevables de cet impôt, lorsque leurs activités lucratives sont significatives. La contribution se décompose en une part fixe de 350 € et une part variable proportionnelle aux effectifs salariés (100 € par salarié).

Taxe d'aménagement

Les opérations d'aménagement, de construction, et de modifications des bâtiments nécessitant la délivrance d'un permis de construire, d'un permis modificatif ou d'un permis d'aménagement entraînent le paiement d'une taxe d'aménagement. Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur des opérations pour les cent premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes. Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Le taux peut atteindre 20 % dans certains secteurs, si le Conseil territorial juge que des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaires par l'importance des constructions nouvelles. L'augmentation du taux doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil territorial.

Taxe sur l'électricité (*Chapitre 10 du code des contributions*)

La Collectivité de Saint-Barthélemy a institué une taxe sur l'électricité. Elle porte sur les factures d'électricités acquittées par les consommateurs finaux. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe est passé à 15% pour les abonnements de puissance inférieure ou égale à 12 kVA et 30% au-delà.

Taxe d'élimination des déchets (*Chapitre 15 du code des contributions*)

Une taxe forfaitaire d'élimination des déchets est prévue sur le territoire de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Le produit de cette taxe est affecté au financement du service public d'élimination des déchets. La taxe est due par toute personne, physique ou morale : propriétaire ou usufruitière de locaux ou de navire à usage de logement. C'est aussi le cas pour les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle sur le territoire de Saint-Barthélemy et y ayant son siège ou un établissement. En cas de location du logement, le propriétaire peut faire supporter au locataire le paiement de la taxe. Des exonérations sont possibles selon l'état de vétusté du logement.

D'autres taxes, d'importance moindre en termes de montants collectés, contribuent aux ressources de la Collectivité. Il s'agit notamment de taxes sur les plus-values et profits immobiliers. La taxe sur les plus-values immobilières concerne les cessions à titre onéreux de biens immobiliers.

En parallèle, les taxes sur les profits immobiliers concernent les profits réalisés dans le cadre d'activités immobilières. Les personnes morales possédant des immeubles sont également redevables d'une taxe équivalente à 3 % de la valeur vénale de ces derniers.

Par ailleurs, lorsqu'une construction ne respecte pas le plafond de densité fixé par la carte d'urbanisme, le constructeur doit s'acquitter d'une participation.

La Collectivité établit également des taxes spécifiques aux véhicules terrestres à moteur. En l'occurrence, la délivrance des permis de conduire s'accompagne d'une redevance fiscale. L'immatriculation de véhicules terrestres à moteur ou la détention de ces engins³⁴ sont aussi

³⁴ Le paiement de la taxe sur les véhicules terrestres à moteur devait être justifié par l'apposition d'une vignette automobile sur le véhicule. Si

frappées d'un impôt. En parallèle, l'obtention d'une licence de débits de boissons nécessite la régularisation d'une taxe.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir du compte financier unique (CFU)³⁵ de la Collectivité. Ce document remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il doit permettre de rationaliser et simplifier la présentation des informations financières de la Collectivité. En outre, il permet d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses attributions et de son système fiscal³⁶.

Conséquence de son passage au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) le 1^{er} janvier 2012, la Collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union européenne (UE) : elle dispose ainsi de la compétence douanière et peut donc conserver des droits de quai³⁷.

3.1. LES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

En millions €	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
Recettes						
Totales	77,5	102,5	128,8	138,6	133,0	-4,1%
Recettes de fonctionnement (1)	74,9	99,7	125,4	133,9	130,3	-2,7%
Recettes d'investissement	2,6	2,7	3,4	4,7	2,7	-43,1%
Dépenses						
Totales	82,2	78,4	95,6	110,5	136,6	23,6%
Dépenses de fonctionnement (2)	46,4	49,0	44,9	69,0	69,4	0,6%
Dépenses d'investissement	35,9	29,4	50,7	41,5	67,2	61,7%
Résultat de l'exercice (1-2)	28,5	50,7	80,5	64,9	60,8	-6,2%

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, DGFIP

En 2024, les recettes de la Collectivité de Saint-Barthélemy diminuent (-4,1 % en glissement annuel), tandis que les dépenses s'accroissent (+23,6 %). Dans le détail, les recettes de fonctionnement reculent légèrement (-2,7 %), en raison de recettes fiscales moins importantes. Ces dernières subissent le ralentissement de l'activité immobilière et de l'activité économique. Les recettes d'investissement, plus faibles, reculent de 43,1 %. En parallèle, les dépenses de fonctionnement sont quasi-stables (+0,6 %), alors que les dépenses d'investissement progressent sensiblement (+61,7 %).

2.1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Les dépenses d'investissement de la Collectivité de Saint-Barthélemy progressent de manière soutenue en 2024. De 41,5 millions d'euros en 2023, elles atteignent 67 millions d'euros en 2024. La hausse provient principalement des acquisitions foncières : en 2024, elles s'établissent à 20,3 millions d'euros contre 16 705 euros en 2023. Ces achats s'inscrivent dans une stratégie d'anticipation de la Collectivité dans le but de couvrir ses besoins futurs en

³⁵ L'expérimentation du compte financier unique (CFU) a été ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023. L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

³⁶ cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, Le système fiscal.

³⁷ Le droit de quai institué dans l'île de Saint-Barthélemy est une taxe perçue sur toutes les marchandises importées par voie maritime ou aérienne sur le territoire de la Collectivité.

équipement publics et en logements du personnel public, compte tenu de la rareté du foncier disponible. Parmi les chantiers d'envergure en cours en 2024, la Collectivité a engagé 9,1 millions d'euros dans le cadre des travaux portuaires et 5,1 millions dans ceux de la caserne des pompiers.

CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Port de commerce en cours de déchargement © ST BARTH FLYCAM



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

SECTION 3 - L'ÉNERGIE

SECTION 4 – EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION 5 - LES DECHETS

SECTION 6 - ENVIRONNEMENT

SECTION 7 – LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SECTION 8 - LE TOURISME

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

SECTION 10 - LES TRANSPORTS

SECTION 10 – LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

Saint-Barthélemy est une destination touristique de renom, qui repose principalement sur le tourisme résidentiel haut de gamme. En 2024, les principaux secteurs d'emploi sont l'hébergement et la restauration (33,6 %), le BTP (19,4 %), les autres services marchands (21,7 %) et le commerce (15,4 %).

Selon la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) de l'île compte environ 5 767 entreprises actives en 2024, dont 25 % ayant pour activité la location de terrains, d'autres biens immobiliers et de logements. L'année 2024 a vu la création de plus de 301 nouvelles entreprises, dominé par l'immobilier et la gestion d'entreprise.

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MARGINALE

En 2020, Saint-Barthélemy compte 6 exploitations agricoles, soit 3 de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Leur surface moyenne et la surface agricole totale qu'elles occupent sont en très forte baisse. Cependant, les structures d'exploitation évoluent, avec une augmentation du nombre d'exploitations spécialisées en fleurs et horticulture. Les chefs d'exploitation, dont l'âge moyen diminue, assurent l'essentiel du travail agricole et sont tournés vers une production à plus forte valeur ajoutée. Le secteur fait face à une rareté des terrains à la fois disponibles et cultivables. En 2024, la filière continue de se structurer avec notamment l'élaboration d'un Plan territorial de l'agriculture durable (PTAD).

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Aperçu structurel

Le secteur primaire à Saint-Barthélemy représente des volumes restreints à l'échelle de l'île tant en termes de production et d'emplois, que d'occupation du territoire. Il représente ainsi 0,1 % de l'emploi salarié³⁸ dans la Collectivité en 2024.

	2010	2020	Evol. 2020/2010
Situation de l'agriculture			
Nombre d'exploitations	3,0	6,0	100%
Nombre d'actifs permanents*	3	8	166,7%
SAU des exploitations (ha)	25,0	1,0	-96%
Part de la surface agricole dans le territoire (%)	1	0	-1,14 points
Taille moyenne (ha/exploitation)	8,4	0,2	-97,6%

Source : DAAF - Recensement agricole 2020

*Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles recensées à Saint-Barthélemy a doublé, passant de 3 à 6. Cette augmentation marque la fin de trois décennies de baisse depuis 1980. Le recul était de 81 % entre 2000 et 2010, de 36 % entre 1988 et 2000 et de 47 % entre 1980 et 1988.

À Saint-Barthélemy, les exploitations agricoles sont de taille micro-économique, elles cultivent de très petites surfaces et vendent en circuit court. En 2020, la Surface Agricole Utile (SAU) totale n'est plus que de 1,3 hectare, contre 25 hectares en 2010 et plus de 180 en 1980. En particulier, le passage de l'ouragan Irma en 2017 a détruit des installations agricoles qui occupaient des surfaces importantes en prairie.

³⁸ Source : MSA Poitou.

La progression du nombre d'exploitations en 2020 s'accompagne d'une réorientation de l'agriculture vers les productions végétales. Les exploitations spécialisées en fleurs et horticulture représentent les 2/3 des exploitations agricoles. Concernant l'élevage, le cheptel a été divisé par 7 entre 2010 et 2020.

En 2020, le volume de travail agricole déclaré dans les exploitations de Saint-Barthélemy s'établit à 11 équivalents temps plein alors qu'il n'était que de 1 ETP en 2010. Selon la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), cette situation reflète un plus fort investissement de la part des chefs d'exploitation comparativement à 2010. Ils se sont orientés vers des productions plus consommatrices en temps de travail, mais également à plus forte valeur ajoutée. La part des femmes est en progression : elles représentent désormais 25 % des chefs d'exploitation. Par ailleurs, l'âge moyen des chefs d'exploitation est aujourd'hui de 41 ans contre 54 ans en 2010 ; et la moitié des chefs d'exploitation sont âgés de moins de 35 ans.

Les orientations de la politique agricole

En 2022, la CEM et la Collectivité territoriale ont accompagné la création de l'Association des Agriculteurs de Saint-Barthélemy (APAG SBH) pour relancer l'agriculture et défendre les intérêts des professionnels du secteur. Un plan d'action avait été défini autour de plusieurs priorités, à savoir notamment, l'accès au foncier, la gestion de l'eau, le soutien à l'équipement des professionnels et la valorisation des productions locales. En outre, des espaces de ventes dédiés (« boutique péyi ») ont été mis en place afin d'améliorer la visibilité de la production.

En 2024, la Collectivité de Saint-Barthélemy et la CEM ont engagé l'élaboration d'un Plan territorial de l'agriculture durable (PTAD). Dans ce cadre, le bureau d'études SalvaTerra a été mandaté pour faire un diagnostic du secteur et faire des propositions d'orientations. Il en ressort que l'île dispose d'une filière en développement portée par de jeunes exploitants. Cependant, elle est encore faiblement structurée. L'offre locale reste très inférieure à la demande, alors que les produits agricoles locaux trouvent facilement preneur, notamment via des circuits de distribution courts. Des avancées notables ont été enregistrées ces dernières années, telles que l'ouverture de l'abattoir de Saline³⁹ ou encore l'instauration d'un tarif préférentiel pour l'eau agricole.

Cependant, plusieurs contraintes structurelles subsistent à Saint-Barthélemy. Notamment, le foncier disponible y est rare. Aussi, l'absence d'accès aux fonds européens limite les aides aux professionnels du secteur. La faible pluviométrie freine également le développement de certaines cultures. Dans ce contexte, un atelier organisé en février 2025 a permis de valider les grandes orientations du futur PTAD avec les parties prenantes. Les recommandations portent en particulier sur la gestion des eaux pluviales, la création d'un observatoire des prix, le développement de vergers expérimentaux et la mise à disposition de terrains publics pour des projets pilotes.

2. LA PRODUCTION AGRICOLE

Le recensement agricole 2020 a mis en lumière une réorientation de l'activité agricole à Saint-Barthélemy, qui reste marginale. Les jeunes agriculteurs récemment installés ont une prise

³⁹ L'abattoir de cabris et moutons de Saline, porté par l'association Island Nature Saint Barth Experience (INE), la Collectivité, l'Agence territoriale de l'environnement (ATE) et les services de l'État, a été inauguré en présence de la ministre déléguée chargée des outre-mer en avril 2024. Ce projet, lancé en 2021, vise à structurer la filière caprine locale en garantissant la traçabilité des viandes et le respect des normes sanitaires. L'agrément sanitaire a été délivré à l'issue du premier abattage officiel le 16 mai. L'abattoir prévoit entre un et quatre abattages mensuels, avec un accompagnement des éleveurs dans leurs démarches administratives.

de conscience d'un besoin de production locale et sont à la recherche d'innovations et de valeur ajoutée.

Selon la DAAF, deux tendances se développent. D'une part, des produits frais de niche innovants et à haute valeur ajoutée sont proposés, en réponse à la demande des restaurateurs souhaitant proposer de nouvelles saveurs. D'autre part, des produits frais, locaux et accessibles à l'ensemble de la population locale sont aussi vendus. La production locale permet de proposer des produits frais en circuit court, mais également de maîtriser les coûts et ainsi de proposer des produits à moindre prix, en comparaison aux produits frais importés.

3. LA PÊCHE ⁴⁰

3.1. UNE ACTIVITÉ LOCALE QUI SE STRUCTURE

La pêche est considérée comme la principale production locale à Saint-Barthélemy, l'aquaculture n'étant pas encore développée sur l'île. La gestion des ressources halieutiques est une compétence de la Collectivité, via notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE). La réglementation du secteur est issue d'un arrêté sur la pêche maritime datant de 2015, initiée par la Collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024	var. 24/23	Répartition en 2024
Exportations des produits de la mer (Kg)							
Poissons	31214	44 563	27 526	24 619	37 177	51%	82%
Langoustes	9 862	12 044	10 121	6 937	7 961	14,8%	17,6%
Autres produits	-	1337	3 662	0	0	ns	0%
Total	41076	57 944	41309	31556	45 138	43,0%	100,0%

Source : Direction du Port de Gustavia.

ns : non significatif

En 2024, environ 45 tonnes de produits de la mer ont été exportées (+43 % sur un an), dont de 82 % de poissons et 17,6 % de langoustes, en direction quasi exclusive de la Guadeloupe.

Une quarantaine de pêcheurs -toutes catégories de techniques confondues- sont répertoriés à Saint-Barthélemy en 2022. Deux tiers d'entre eux sont des patrons pêcheurs (soit 35 navires armés) et un tiers des matelots pêcheurs. La moyenne d'âge est d'environ 40 ans, reflétant un renouvellement des professionnels depuis quelques années et une attractivité forte des métiers maritimes et traditionnels sur l'île.

Les professionnels pratiquent la pêche en pélagique (6 à 8 mois par an : thon, marlin, dorade), ainsi que la pêche côtière (pêche au casier, langouste et poisson de roche). Contrairement à la Guadeloupe, les saisons touristiques et les saisons de la pêche coïncident à Saint-Barthélemy, la période touristique de novembre à mai correspondant à la saison haute de la pêche au large.

⁴⁰ Sources : Direction de la Mer, Collectivité de Saint-Barthélemy et CEM Saint-Barthélemy.

3.2. CRÉATION DU COMITÉ TERRITORIAL DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture de Saint-Barthélemy - CTPA – a été créé le 16 juin 2021. Cette association de type loi 1901 regroupe les pêcheurs et les futurs aquaculteurs professionnels, ainsi que les parties prenantes à ce secteur. Le comité est passé de 36 membres-adhérents à 39 à fin décembre 2022.

La création de ce Comité s'inscrit dans le cadre du Plan de valorisation de la pêche locale à 10 ans. Son principal objectif consiste à structurer cette filière afin de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Elle vise également à professionnaliser l'économie de la mer sur l'île.

Avec l'accompagnement de la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM), un plan d'action a été établi selon cinq priorités, dont 3 ont été réalisées en 2022 (l'animation, la formation des marins pêcheurs et la réduction du coût de l'essence), un en 2025 (construction de la halle aux poissons) et un est en cours (la commercialisation des poissons de roche).

3.3. LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE PÊCHE

Dans le but d'une meilleure structuration et valorisation de la filière, la CEM et la CTPA ont entrepris diverses actions sur les 2 ans à venir. Notamment la mise en place d'un maillage stratégique et technique (constitution d'un réseau), la remise à niveau des équipements de sécurité des navires et des marins, l'amélioration de la Gestion de la ressource halieutique, mais aussi la structuration des points de débarquement des produits de la mer (normes sanitaires et traçabilité). En parallèle, d'autres actions sont également mises en œuvre, sur le moyen et long terme, comme par exemple favoriser l'installation des jeunes dans la pêche.

Dans ce cadre, la création d'une fabrique de transformation des produits de la mer constitue une nouvelle avancée pour la valorisation de la pêche locale. L'ouverture de cette structure est envisagée pour septembre 2025. Porté par le CTPA et la CEM, ce projet vise l'objectif « zéro déchet » en transformant les captures, notamment le poisson de roche, en produits élaborés (rillettes, tartinades, etc.). Implantée à Saline, la structure mobilisera un investissement de 1,4 million d'euros et devrait générer cinq emplois directs.

SECTION 3 - L'ÉNERGIE

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

À Saint-Barthélemy, la politique énergétique est pilotée par la Collectivité, à travers la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique définissant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

Le 15 septembre 2020, l'État et la Collectivité ont conclu une convention-cadre sur l'énergie, stipulant que la PPE pour Saint-Barthélemy⁴¹ serait élaborée conjointement entre 2024 et 2033.

Par la suite, le 22 décembre 2022, le Conseil territorial de Saint-Barthélemy a adopté la PPE, mettant en lumière quatre enjeux primordiaux :

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de l'île.
- Inverser la tendance de croissance de la consommation d'électricité.
- Initier la transition vers une électricité plus durable.
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures de l'île.

1.2. LES SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

Le contexte énergétique à Saint-Barthélemy est particulier, lié à son insularité et à son climat. L'île étant une zone non interconnectée⁴² (ZNI), les coûts de production de l'électricité y sont largement supérieurs à ceux observés en Hexagone, liés à la taille du système électrique et des technologies particulières pour la mise en place et la gestion du réseau.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont dans une situation atypique : elles détiennent la compétence énergie, mais bénéficient cependant de la péréquation tarifaire. Ainsi, malgré des coûts de production plus élevés, les consommateurs paient un niveau de facture d'électricité identique à celui de la France continentale. Ce principe est celui de la péréquation à l'échelle nationale. La compensation est opérée au travers des charges de service public de l'énergie (CSPE), acquittée par l'ensemble des contribuables français. Ainsi en 2022, la production d'électricité à Saint-Barthélemy représentait un coût total de 47,2 millions d'euros, dont 24,2 millions d'euros financés par les consommateurs locaux soumis aux tarifs réglementés de vente d'électricité, et 23 millions d'euros par la solidarité nationale au titre de la péréquation tarifaire⁴³. Cette charge permet également à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de financer des actions de maîtrise de l'énergie, afin que les ZNI atteignent une autonomie énergétique à 2030. Le nouveau cadre de compensation 2025-2028 en faveur de la demande d'énergie a été validé par la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) fin 2024.

⁴¹ Inscrit dans les articles L 141-1 à L141-6 du code de l'énergie.

⁴² Les Zones Non Interconnectées (ZNI) sont les territoires non reliés au réseau électrique métropolitain continental.

⁴³ Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Barthélemy, Commission de régulation de l'énergie (CRE), mars 2024.

En novembre 2022, le tarif de l'électricité pour les résidences à Saint-Barthélemy s'élève à 14 centimes par kilowattheure (cts/kWh), alors qu'il devrait être de 40 cts/kWh sans le mécanisme de péréquation tarifaire.

2. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1. LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le Code de l'énergie élaboré par la Collectivité de Saint-Barthélemy reconnaît EDF comme unique opérateur pour la fourniture et la distribution de l'électricité. Le transport de l'électricité se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions.

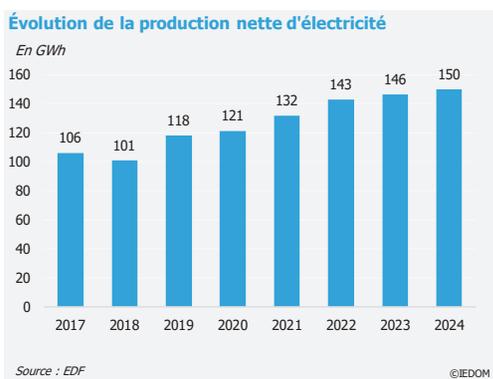
La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 54 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 124 km de lignes basse tension (BT). Le passage du cyclone Irma en 2017 avait occasionné d'importants dégâts sur les réseaux et les centrales, qui ont conduit EDF à mettre en place un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux électriques (41 km au total) sur plusieurs années. Celui-ci s'est poursuivi en 2022, avec 109 km enfouis en BT et 60 km en HTA, l'objectif étant un enfouissement total des lignes à l'horizon 2024.

2.2. LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'électricité à Saint-Barthélemy est entièrement assurée par la centrale thermique diesel d'EDF à Gustavia (Installation Classée Protection de l'Environnement – ICPE). La puissance installée sur l'île est stable à 39,2 mégawatt⁴⁴ (MW) en 2024.

En 2024, la production d'électricité augmente à Saint-Barthélemy. Elle s'établit à 150,1 gigawattheure⁴⁵ (GWh) contre 146,4 GWh en 2023 (soit une hausse de 2,5 % sur un an).



Le nombre de clients raccordés aux réseaux s'élève à 6 931 à fin 2024 (6 778 en 2023).

2.3. LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

2.3.1. Une croissance continue de la consommation

Avec 145,4 GWh, l'électricité est le premier poste d'énergie consommée à Saint-Barthélemy en 2024. La consommation en électricité à Saint-Barthélemy croît régulièrement. En 2024, elle progresse de 7,8 % après une hausse de 1,8 % en 2023. Le modèle de développement économique de Saint-Barthélemy repose en grande partie sur le tourisme d'ultra-luxe, fortement consommateur d'énergie, et avec des attentes importantes en termes de qualité de fourniture.

⁴⁴ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

⁴⁵ Le Gigawattheure (GWh) correspond la quantité d'énergie produite en une heure par un gigawatt.

En 2022, la consommation moyenne par habitant était de 13,6 MWh, contre 4,4 MWh en Guadeloupe. À Saint-Barthélemy, le premier poste de consommation électrique des particuliers est constitué par la climatisation, et le second du chauffage des piscines.

Face à la quasi-saturation de ses capacités de production, EDF a engagé :

- La mise en œuvre d'offres d'effacement permettant d'enlever temporairement jusqu'à 2,3 MW en cumulé (durant les pointes de consommation), système déployé dès le début de 2022 en partenariat avec les grands hôtels de l'île.
- L'installation provisoire d'une puissance supplémentaire de 5 MW au moyen d'achat d'énergie à un prestataire installé sur le site de Public.
- Une étude de remplacement des 6 moteurs les plus anciens de la centrale de production de Public.

Par ailleurs, dans le cadre de la PPE, un cadre réglementaire pour une meilleure gestion des ressources, la réalisation d'économies d'énergie et l'arrivée de nouveaux moyens de production ont été définies par la Collectivité de Saint-Barthélemy.

2.3.2. Les économies d'énergie

Depuis 2010, la Collectivité de Saint-Barthélemy encourage les économies d'énergie en facilitant l'accès aux techniques de réduction de la consommation d'énergie. Elle encourage notamment la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaire. À cela s'ajoutent divers partenariats avec EDF ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique sur l'île.

2.4. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉLECTRIQUE

La PPE fixe des objectifs de développement d'énergies renouvelables principalement via la biomasse liquide, grâce à des projets de valorisation énergétique des déchets (50 MW d'ici à 2028 et 60 MW à l'horizon 2033), puis sur le photovoltaïque (10 MW en 2028 et 20 MW en 2033).

À l'heure actuelle, la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique est quasi nulle. Début 2022, l'île ne comptait qu'une seule unité de production d'énergie photovoltaïque, appartenant à la Collectivité, localisée sur la citerne de Saint-Jean. Sa puissance est de 19 kW.

Depuis 2018, un projet est en cours, visant à installer des panneaux photovoltaïques sur les propriétés de la Collectivité, dont la puissance serait de 420 kW. L'année 2024 a été marquée par l'adoption de plusieurs dispositions en faveur de la transition énergétique, et en particulier du développement des installations de production d'électricité photovoltaïque : fixation du tarif de rachat de l'électricité produite, nouveau régime d'aide à l'installation de panneaux ouvert à tous⁴⁶.

⁴⁶ Annexes – Rapport sur les orientations budgétaires – page 100.

SECTION 4 - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'île de Saint-Barthélemy souffre d'un déficit chronique en eau, dû à la faible pluviométrie et à l'absence de ressources naturelles en eau douce (île dépourvue de rivières ou de sources exploitables pour la consommation humaine). Pour y faire face, la Collectivité consacre d'importantes dépenses d'investissement au titre des réseaux et des infrastructures, notamment depuis le début des travaux de reconstruction post-Irma. Ainsi, l'île produit la ressource nécessaire à sa consommation par distillation d'eau de mer et par récupération d'eau de pluie. L'énergie nécessaire à l'unité de dessalement est fournie par l'incinération des déchets.

1. LA PRODUCTION, LE STOCKAGE, ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

1.1. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE

Dans le cadre d'un contrat de concession⁴⁷, la Société Internationale de Dessalement d'Eau de Mer (SIDEM) produit l'eau potable pour le compte de la Collectivité. Saint-Barthélemy compte ainsi une unité de dessalement classique par vaporisation et trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse.

L'eau potable demeure un enjeu majeur pour l'île. Face aux consommations croissantes et aux manques d'eau récurrents déplorés ces dernières années, une nouvelle unité de production par osmose inverse a été installée fin 2024 par la SIDEM, d'une capacité de production variable de 3 000 à 4 700 m³ par jour. Elle permettrait de doubler la capacité actuelle de production de l'usine de Public, qui est de 4 200 m³ par jour. Le coût d'investissement est de 7,85 millions d'euros⁴⁸. Ainsi, l'usine publique de dessalement en eau de mer fournit 68 % de la population pour 800 000 euros par an.

La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m³ : les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m³ d'eau dessalinisée, auxquels s'ajoutent les 500 m³ de l'unité de production elle-même. Toutefois, le stockage est insuffisant face à la consommation quotidienne de 5 000 m³ pour environ 5 000 clients. Des études relatives à la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Lurin ont été finalisées. Ce nouveau réservoir devrait permettre d'augmenter d'un tiers la capacité de stockage.

Les foyers de l'île peuvent également être autosuffisants en eau potable avec des systèmes de récupération d'eau de pluie, obligatoire dans chaque nouvelle maison depuis 2019.

⁴⁷ Depuis le 1er janvier 2015. Le précédent contrat de concession avec la SIDEM arrivait à échéance à fin décembre 2014. En 1984, la commune de Saint-Barthélemy avait délégué le service de production d'eau potable à l'Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer (UCDEM), filiale de Veolia. Depuis 2007, l'établissement exerce son activité à Saint-Barthélemy sous le nom de SIDEM.

⁴⁸ Rapport d'orientations budgétaires 2025 – Collectivité de Saint-Barthélemy

1.2. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le groupe SAUR49 distribue l'eau depuis août 2013, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le réseau, composé de canalisations et de postes de relèvement, s'étend sur 63,7 km. En 2024, le rendement technique du réseau diminue pour atteindre 78 % contre 82 % en 2022.

2. LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS⁵⁰

En 2017, le passage de l'ouragan Irma avait fortement impacté le réseau de distribution d'eau sur l'île. Entre 2018 et 2019, l'effet lié à la reconstruction et à la reprise post-Irma avait engendré une augmentation significative des volumes consommés (+12,6 %). Entre 2019 et 2020, on enregistre a contrario une baisse significative de 11,5 %, en raison notamment de la forte diminution du flux de personnes venant sur l'île pendant la pandémie. En 2022, la consommation d'eau moyenne par jour atteint 3 290 m³, soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2021 et de 11,8 % par rapport à 2019 (année antérieure à la crise sanitaire). Cette évolution est due à l'augmentation des chantiers, des constructions et à l'afflux croissant de visiteurs sur l'île.

En 2024, le nombre de clients à Saint-Barthélemy s'élève à 5 174. Le volume total d'eau facturé par la SAUR continue de progresser pour atteindre 1 233 475m³ en 2024.

3. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Depuis la reconstruction post-Irma, les dépenses d'investissement des collectivités au titre des réseaux et des infrastructures demeurent importantes. La société SAUR a repris le contrat de gestion de l'assainissement de Saint-Barthélemy, dont elle assurait déjà la distribution d'eau.

La station d'épuration de Gustavia, d'une capacité de 3 500 équivalents par habitant (EH), collecte les eaux usées de Gustavia, l'ensemble des matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif, aujourd'hui collectées par pompage. La technique de traitement des eaux usées est de type membranaire. La station est dotée d'un poste principal permettant de recevoir les eaux usées et de les envoyer vers la station d'épuration, ainsi que d'une digue de protection anticyclonique.

En 2024, on dénombre 589 branchements à l'assainissement collectif à Gustavia, 3 postes de relèvement et 6,91 km de réseau. 128 177 m³ ont été épurés (en hausse de 14 % sur un an) et 375 tonnes de boue évacuées (contre 465 tonnes en 2023) vers l'incinérateur situé à la décharge de Saint-Barthélemy.

L'assainissement non collectif est géré pour sa part par un Service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'évacuation des eaux pluviales, la Collectivité investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux. Par ailleurs,

⁴⁹ Le groupe SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) est un consortium d'entreprises qui accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets d'aménagement liés à l'eau, la propreté, l'énergie, l'ingénierie, les travaux et les activités de loisirs. SAUR intervient en France hexagonale et à l'international.

⁵⁰ Données révisées par la SAUR.

les hôtels de l'île sont dotés en majorité de mini-stations de traitements individuels permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts notamment.

Toutefois, hors saison touristique, l'île compte environ 10 000 habitants permanents, soit déjà plus de trois fois la capacité de la station, en fonction de la quantité de matières lui arrivant. Les apports externes (provenant notamment des hôtels et des établissements touristiques), cumulés au flux domestique déjà conséquent, contribuent à une surcharge chronique de la station. Ainsi, la saturation quasi permanente de la station d'épuration laisse apparaître le besoin urgent de bâtir une seconde infrastructure.

SECTION 5 - LES DÉCHETS

Saint-Barthélemy a une gestion innovante des déchets avec un Écopôle rassemblant l'ensemble des activités liées au traitement des déchets sur seulement 1,5 hectare. L'île a le taux d'enfouissement le plus faible des territoires ultra-marins. Plus de la moitié des déchets sont incinérés dans deux unités de valorisation énergétique. La vapeur produite par l'incinération est envoyée directement à la SIDEM, l'usine de dessalement d'eau afin de produire de l'eau potable. Toutefois, les défis persistent : volume croissant de déchets lié à un tourisme de luxe, déchets plastiques non triés et incinérés, disponibilité limitée du foncier. La prévention et le réemploi doivent devenir un axe prioritaire dans les prochaines années.

1. LA GESTION DES DÉCHETS

1.1. LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Dans une logique d'économie circulaire, le traitement et la valorisation énergétique de l'ensemble des déchets de l'île ont été attribués à la société Ouanalao Environnement, filiale du groupe Paprec, par un contrat de délégation de service public signé en 2001. Le financement de la gestion des déchets est issu des redevances versées par la Collectivité (49 % des ressources de Ouanalao), des apporteurs en déchetteries (21 %), et de la taxe d'enlèvement des déchets (TED, 17 %)⁵¹.

L'Écopôle, ou site de propreté, est situé dans la zone industrielle de Public, à l'entrée de Gustavia. Il a pour particularité de rassembler l'ensemble des activités liées au traitement des déchets : deux unités de valorisation énergétique, deux déchetteries pour les professionnels et les particuliers, un atelier D3E (déchet d'équipement électrique et électronique), un centre de dépollution, un centre de compostage, un centre de tri, préparation des déchets en sous-produits. Il est constitué notamment d'une déchetterie classique où les ordures sont triées, classées selon des filières de valorisation, puis expédiées en Guadeloupe, aux États-Unis ou en Europe ; l'île n'étant pas en mesure de valoriser sur place l'intégralité de ses déchets. Avec une déchetterie pour 10 000 habitants, les infrastructures de traitement des déchets sont bien développées à Saint-Barthélemy, puisque la moyenne nationale est d'une déchetterie pour 14 000 habitants.

1.2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

Saint-Barthélemy se distingue par un volume de déchets important, résultant de sa population en croissance et de son secteur touristique tourné vers le haut de gamme. Cette situation génère une tension élevée sur le traitement des déchets, exacerbée par le manque de disponibilité foncière.

Les volumes de déchets par habitant (684 kg de déchets ménagers assimilés –DMA- en 2020) atteignent ainsi des niveaux comparables à ceux d'une autre région touristique comme la PACA (713 kg), contre 529 kg au niveau national.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent quant à elles un défi particulier pour Saint-Barthélemy, avec un volume de 557 kg par habitant en 2020⁵², soit le double de la

⁵¹ Rapport d'information du Sénat sur la gestion des déchets dans les Outre-mer, 2022.

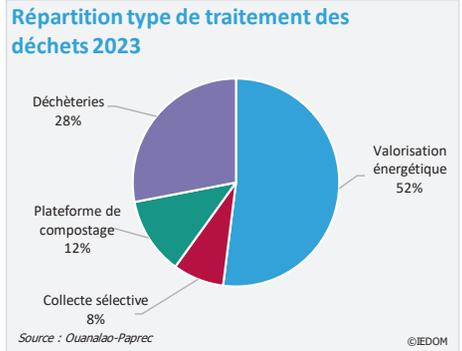
⁵² Ce tonnage inclut les cartons et plastiques des ménages, ces matériaux ne faisant pas l'objet d'une collecte sélective à Saint-Barthélemy. Ils sont incinérés.

moyenne nationale. Le coût de gestion de ces déchets va croissant, justifiant une sensibilisation de la population –touristique, notamment- à la nécessité de les réduire. Toutefois, le Code local de l'environnement ne prévoit pas l'élaboration d'un document de planification pour guider la politique de gestion des déchets à long terme et fixer des objectifs de prévention.

1.3. LES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1.3.1. La valorisation énergétique

L'Écopôle traite environ 22 000 tonnes de déchets par an. En 2024, 16 000 tonnes de déchets ont été incinérées. Face à l'expansion démographique de l'île, le site de Ouanalao Environnement voit ses capacités croître avec la mise en service en avril 2022 d'une deuxième usine d'incinération des déchets, construite dans le prolongement de la première, qui fonctionne depuis 2001. Elle traite l'ensemble des ordures ménagères de Saint-Barthélemy à l'exception du verre et du métal alimentaire. Le nouveau four de valorisation énergétique de 15,2 tonnes représente un investissement d'environ 18 millions d'euros. Il va permettre à terme de doubler le rendement annuel du site de propreté.

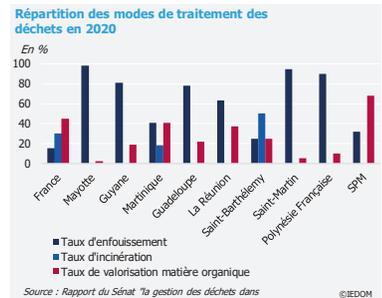


Par ailleurs, au-delà de la capacité considérablement accrue dans le traitement des déchets, la mise en service de la nouvelle usine a augmenté la production de vapeur à destination de la SIDEM pour dessaler l'eau de mer et produire de l'eau potable dans un évaporateur. En effet, depuis 2001, la société produisait environ un tiers de l'eau potable de l'île, soit près de 250 000 m³ d'eau. En 2024, cette vapeur a permis de produire 450 000 m³ d'eau.

À l'avenir, OUANALAO Environnement envisage de traiter dans cette nouvelle usine les surplus d'encombrants et de végétaux afin de réduire les expéditions vers la Guadeloupe. La société a également pour projet de traiter les sargasses qui constituent un fléau écologique, économique et environnemental sur l'île.

1.3.2. Le taux d'enfouissement le plus faible des territoires ultra-marins

Un rapport du Sénat⁵³ fait état d'un niveau proche de l'Hexagone en termes de gestion des déchets à Saint-Barthélemy. En effet, l'île est la seule à présenter un taux d'enfouissement inférieur à 30 % (25 % en 2020), son modèle de traitement des déchets reposant pour moitié sur l'incinération (couplé à une importante valorisation, à hauteur de 25 %). À titre de comparaison, le taux d'enfouissement en Guadeloupe s'établit à 78 % en 2020. Ainsi, Saint-Barthélemy est aujourd'hui la seule collectivité d'outre-mer à continuer d'incinérer ses déchets, comme c'est le cas également dans l'Hexagone, où 30 % des déchets sont brûlés.



⁵³ La gestion des déchets dans les Outre-mer, 8 décembre 2022.

1.3.3. Les exportations de déchets

Les exportations de déchets depuis Saint-Barthélemy sont composées essentiellement des produits issus du traitement des déchets et conditionnés sur place en vue d'être recyclés dans les filières de revalorisation appropriées. Ces déchets sont exportés vers l'Union européenne et les Etats-Unis, où ces matières peuvent être valorisées. Les autres déchets exportés sont les déchets dangereux, notamment les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) et les mâchefers, à destination de l'Hexagone. Contrairement à l'Hexagone, les plastiques ne sont pas triés, pour être directement incinérés.

2. LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

2.1. ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Face à la présence de plus en plus remarquée de sacs-poubelles entreposés devant les lieux d'habitation ou sur la voie publique, le Conseil Économique Social, Culturel et Environnemental (CESCE) a défini une solution pour enrayer la problématique du dépôt d'ordures ménagères au bord des routes. Elle repose sur un système de conteneurs semi-enterrés. Dénommés « moloks », ces poubelles sont implantées sur la route de Grand-Fond. Les « moloks » dédiés aux ordures ménagères pourront contenir jusqu'à 6 m³ de déchets et ceux dédiés au recyclage du verre, 3,5 m³. Ces équipements présentent plusieurs intérêts. Le premier est économique puisqu'un conteneur semi-enterré permet d'emmagasiner une plus grande quantité de déchets, et donc de réduire les coûts liés à la collecte. Le deuxième est sanitaire, puisque les conteneurs étant fermés, étanches et inaccessibles pour les animaux, ils apportent une amélioration sur les plans hygiénique et écologique. En outre, les sacs ne seront plus visibles, ce qui constitue un atout esthétique dans le paysage de l'île. Enfin, leur installation revêt un aspect pratique puisqu'elle permet de disposer d'un emplacement où jeter ses déchets selon un calendrier personnel, qui ne dépend plus de la collecte.

2.2. UNE RÉFLEXION SUR LA PLANIFICATION ET LA COOPÉRATION RÉGIONALE

2.2.1. La COP 2024 territoriale de Saint-Barthélemy

La conférence des parties de Saint-Barthélemy, dite Cop, s'est tenue pour la première fois en janvier 2024 à Gustavia. Elle désigne un dispositif territorial dont le but est de fixer, pour Saint-Barthélemy, des objectifs de « planification écologique » à l'horizon 2030. Un des axes étudiés est la gestion et la valorisation des déchets avec différentes propositions comme l'instauration d'un système de tri à la source des déchets alimentaires dans les hôtels et restaurants de l'île, ou la mise en place d'un système de sacs-poubelles numérotés afin de renforcer le respect des consignes de tri et des heures de collectes.

2.2.2. La coopération régionale sur le traitement des déchets

Les acteurs de la filière déchets de la Caraïbes souhaitent développer davantage le réseau inter-îles afin d'améliorer le système de valorisation, tout en réduisant les coûts pour les collectivités. La Collectivité de Saint-Barthélemy a accueilli pendant deux jours en mai 2025, le deuxième séminaire intitulé « Zéro déchet dans les Caraïbes », projet piloté par le Syvade (Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe) dans le cadre du programme Interreg.

SECTION 6 - ENVIRONNEMENT

1. LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

1.1. LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ A SAINT-BARTHÉLEMY

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Barthélemy sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. En 1996, un décret interministériel a permis la création de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy et de l'association GRENAT⁵⁴ qui en a la charge. En 2009, le premier Code de l'environnement de Saint-Barthélemy a été adopté suite au changement statutaire de l'île.

En 2013, l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de Saint-Barthélemy a été créée. Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité, l'ATE est un établissement public territorial qui assure le suivi écologique et l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces, la maîtrise des contraintes anthropiques et naturelles (police de l'environnement), la mise en place d'actions pédagogiques de valorisation de l'environnement, la gestion des sites publics ou privés en rapport avec l'objet de l'Agence, la promotion et le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie et de matières premières. Le Conseil Économique Social Culturel et Environnemental (CESCE) et plusieurs associations⁵⁵ concourent également à la protection de l'environnement à Saint-Barthélemy à travers des actions et opérations sur des thématiques plurielles. Le volet de la sensibilisation est au centre des actions de l'ATE. Depuis 2022, le Journal de Saint-Barth dédie un article environnemental, en collaboration avec l'ATE. De plus, 1 884 actions de sensibilisations ont été réalisées sur l'année.

1.2. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME

L'environnement marin occupe une place centrale sur l'île touristique de Saint-Barthélemy, sous l'égide de la Collectivité. Elle travaille en collaboration avec de nombreux acteurs, notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (gestion des ressources halieutiques, réglementation sur la pêche et l'environnement et gestion de la Réserve Naturelle), le comité local IFRECOR⁵⁶ (étude et suivi des récifs coralliens) et la Direction de la Mer.

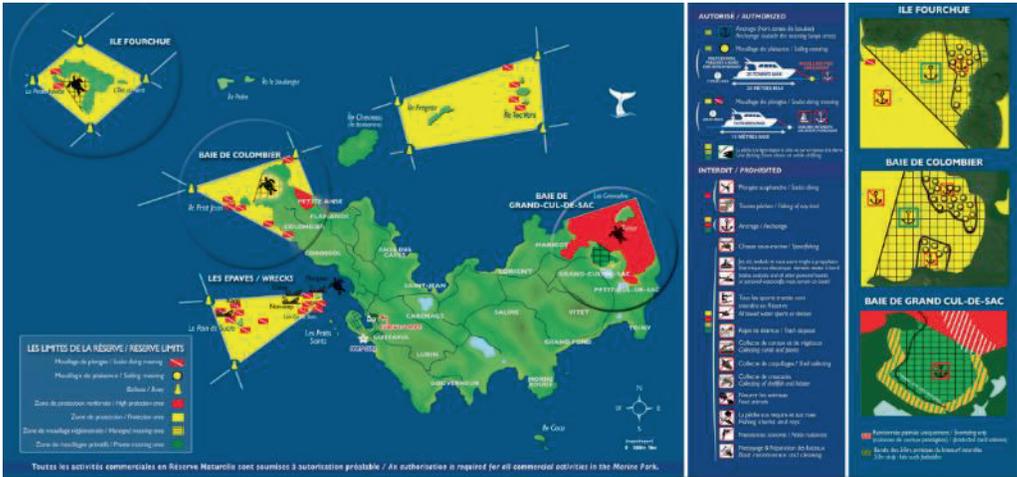
La Réserve Naturelle marine de Saint-Barthélemy Nicole Aussedat s'étend sur 1 200 hectares protégés et répartis sur 5 zones. Elle autorise 71 navires au mouillage à l'année sous contrat, 70 mouillages (pour la plongée et la plaisance) et 12 balises à entretenir. Compte-tenu du nombre d'usagers importants, une dizaine de mouillages de plaisance ont été ajoutés à Colombier et à Fourchue et un suivi de la fréquentation de Colombier a été mis en place en 2021.

⁵⁴ Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy.

⁵⁵ On compte 5 associations actives de protection de l'environnement en 2022 à Saint-Barthélemy

⁵⁶ IFRECOR : Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

Carte de la réglementation de la Réserve naturelle marine de Saint-Barthélemy



Source : Agence territoriale de l'environnement

Selon l'ATE, 1 447 permis de pêche (professionnels et plaisanciers) en milieu naturel ont été délivrés à ce jour, dont 125 en 2022. Une concertation est en cours sur des projets communs avec le Comité des pêches, afin de mettre en place des déclarations des captures pour les pêcheurs professionnels (en vue d'un suivi de l'état des stocks), d'améliorer la sélectivité des casiers et de valoriser localement le poisson de nasse pour limiter son exportation parfois illégale⁵⁷. En 2022, 66 infractions de pêche ont été relevées par les services de police.

2. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

2.1. LA RÉVISION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Code de l'environnement adopté en 2009 a fait l'objet d'une refonte en 2021 afin d'être mieux adapté aux spécificités du territoire. Le nouveau Code⁵⁸ a été adopté par délibération n° 2021-069 CT du 9 décembre 2021 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 sur l'île. Cette révision a permis de modifier certaines réglementations, telles que l'interdiction d'accès à certains îlots dans le but de protéger des espèces d'oiseaux menacés.

2.2. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

Ce Code aborde plusieurs sujets et problématiques en matière de gestion environnementale. Parmi ceux-ci figure l'analyse des rejets d'eaux sanitaires et pluviales dans le milieu littoral. Une étude menée par l'ATE souligne en effet que près de 99 % des maisons sont

⁵⁷ Plus de 50 tonnes/an exportées illégalement à des prix dérisoires, notamment vers la Guadeloupe.

⁵⁸ <https://www.comstbarth.fr/votre-collectivite/codes-et-reglements>.

équipées d'un assainissement privatif qui ne répond pas aux normes actuelles et dont les défaillances engendrent un drainage vers la mer. L'herbier de la baie de Marigot est par exemple en grande partie dégradé par ces dysfonctionnements. Pour y faire face, un schéma directeur de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales est à l'étude. Il s'agirait de prévoir des aménagements tels que des captages ou des bacs de décantation et de déployer un réseau d'assainissement collectif.

En parallèle, la protection des tortues marines et des récifs coralliens s'est poursuivie en 2022. L'ATE a par exemple installé des panneaux de sensibilisation aux tortues marines au port de plaisance, très fréquenté par l'espèce. Saint-Barthélemy est à ce titre un site pilote dans la gestion de ces populations marines.

Par ailleurs, les sargasses sont de plus en plus fréquentes à Saint-Barthélemy. En dépit de l'enlèvement des algues brunes par des sociétés mandatées par la Collectivité, la prolifération de ces dernières sur les côtes de l'île touristique constitue un fléau environnemental (mais aussi économique et sanitaire). L'ATE veille à limiter l'impact du ramassage des sargasses qui engendre une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des sols de ponte des tortues marines. Selon le CESCE, les algues marines seront de moins en moins saisonnières en raison du réchauffement climatique. Il préconise une gestion préventive des sargasses (barrages flottants), leur décomposition étant dangereuse pour l'écosystème marin et les récifs coralliens. Une réflexion est également en cours afin de parvenir à recycler et à valoriser les sargasses. Elle porte sur leur utilisation dans le fonctionnement de la nouvelle centrale d'incinération. L'objectif serait de brûler les algues brunes pour alimenter en énergie l'usine de désalinisation.

En mars 2022, l'État a publié un Plan Sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions €, soit 30% d'augmentation des financements. Il fera l'objet d'une déclinaison territoriale et opérationnelle avec les collectivités dans les territoires les plus concernés (Martinique, Guadeloupe et Iles du Nord).

2.3. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

En 2022, 171 espèces ont été ajoutées à l'inventaire de la faune à Saint-Barthélemy qui compte ainsi 1 702 espèces animales et 492 espèces végétales indigènes⁵⁹. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les nuisibles⁶⁰ ont fait l'objet d'un suivi strict car elles contribuent à détruire la biodiversité.

Parmi les projets fléchés en 2022, l'ATE envisage de mettre en place une réserve terrestre à Saint-Barthélemy, la Réserve Naturelle étant exclusivement marine à ce jour. Dans cette optique, des réunions de concertation se sont tenues avec les propriétaires de certains îlots privés de Saint-Barthélemy. La création de cette réserve naturelle terrestre permettrait de limiter la construction d'infrastructures, ainsi que d'interdire l'accès à certains îlots, afin de protéger certains oiseaux sensibles.

⁵⁹ Agence Territoriale de l'Environnement, Rapport d'activité 2021.

⁶⁰ Par exemple : les iguanes rayés, les serpents des blés, les chèvres divagantes, les chats errants. Les EEE sont la première cause de réduction de la biodiversité en milieu insulaire (UICN -Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

DES CHANTIERS D'ENVERGURE SOUTIENNENT LE BTP

En 2024, le secteur du BTP poursuit sa phase de ralentissement, après le pic d'activité lié à la reconstruction post-Irma en 2021. La consommation de ciment recule de 20,9 % par rapport à 2023. Toutefois, des chantiers d'envergure alimentent l'activité du secteur. En particulier, la rénovation du port de Gustavia et de ses accès progresse. Cependant, le marché immobilier de l'île reste sous tension : le nombre de logements s'avère insuffisant pour satisfaire une demande croissante, tandis que les prix limitent les locations et les achats.

1. APERÇU STRUCTUREL

Poids du secteur du BTP dans...

...L'encours de crédit en 2024 (IEDOM)	...Les effectifs salariés en 2024 (MSA POITOU)	...Le parc d'entreprises en 2024 (CEM)	...Les créations d'entreprises en 2023 (CEM)
3,5%	19,4%	6%	6,7%

Fin 2024, le secteur du BTP représente un cinquième de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy⁶¹. Historiquement, le secteur occupe une place importante au sein de l'économie de Saint-Barthélemy. Le secteur a pris de l'importance dans l'économie de l'île avec l'essor du marché immobilier au début des années 2000. En 2014 les effectifs salariés du BTP représentaient 19,3 % de l'emploi salarié. Durant la phase de reconstruction de l'île faisant suite au passage de l'ouragan Irma, ce poids a légèrement augmenté en 2019 et 2020 (respectivement 20,5 % et 22,5 %).

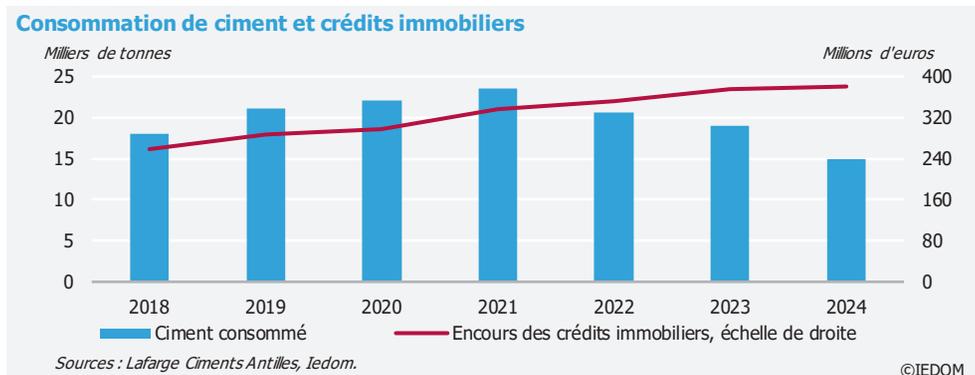
Par ailleurs, 6 % des entreprises basées à Saint-Barthélemy sont actives dans le secteur du BTP en 2024. 6,7 % des créations d'entreprises de l'île y étaient réalisées en 2023. En termes de financement, elles concentrent 3,5 % des encours de crédit⁶².

⁶¹ Source : Mutualité Sociale Agricole Poitou (MSA Poitou).

⁶² Service central des risques (SCR), Banque de France.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Une activité en baisse



En 2024, l'activité du BTP à Saint-Barthélemy poursuit son ralentissement. La consommation de ciment diminue de 20,9 % en un an (-8,1 % en 2023), après avoir sensiblement augmenté jusqu'en 2021 dans le cadre de la reconstruction post-Irma. Le nombre de salariés enregistrés dans le secteur progresse (+11,2 % sur un an, après -16,5 % en 2023).

L'activité du secteur	2014	2023	2024	Evol. 2024/2023
Consommation de ciment (milliers de tonnes)	14,7	19,0	15,0	-20,9%

Source : Lafarge ciment antillais.

En parallèle, l'encours des crédits immobiliers ralentit nettement (+1,1 % en glissement annuel, après +6,7 % en 2023). Les attestations de conformité du Consuel reculent, quant à elles, de 28,5 % en glissement annuel.

Des travaux d'envergure à Gustavia et Saint-Jean

D'importants travaux autour de Gustavia ont été entrepris dans l'optique d'améliorer l'accès au port et de faciliter la manutention des importations de l'île. Fin 2022, des aménagements visant à faire évoluer et protéger de la houle l'accès au port de commerce ont été entrepris. Depuis le 2^e semestre 2024, le quai de la République fait l'objet d'une rénovation complète. Ces travaux s'inscrivent dans un programme global incluant le quai Rockefeller, la gare maritime, la halle aux poissons, le brise-houle, et l'extension du port de commerce. Le coût total des travaux réalisés en 2024 est estimé à 8 millions d'euros.

Par ailleurs, la construction d'un groupe scolaire à Saint-Jean de 20 classes est envisagée d'ici le premier trimestre 2028. Le projet, relancé officiellement en avril 2025 après une interruption en 2023, est désormais estimé à 24,7 millions d'euros. Le site actuel de Gustavia devrait être transformé en logements.

En parallèle, le chantier du futur centre culturel de Gustavia se poursuit. Il prévoit une salle de spectacle, un parking et une bibliothèque territoriale. Cependant, l'avancée des travaux a connu des retards dus à des fouilles archéologiques, des problèmes de ruissellement et des difficultés avec un prestataire. Le coût du projet initialement estimé à 22,7 millions d'euros pourrait atteindre 31 millions d'euros avec une livraison prévue en 2029. D'autres chantiers d'envergure contribuent à l'activité du secteur, à savoir, la construction d'une Maison des

assistantes maternelles (4 millions d'euros), la construction de la caserne des pompiers à Saint-Jean (au total, près de 13 millions d'euros, dont 5,6 millions d'euros en 2024) ou encore l'installation d'une nouvelle unité de production début 2025 (7,8 millions d'euros).

3. LE LOGEMENT

Un marché de l'immobilier sous tension

La Collectivité de Saint-Barthélemy fait face à une crise du logement qui s'est accélérée depuis l'entame des travaux de reconstruction en 2017. D'une part, elle se caractérise par des prix élevés limitant l'accès aux locations et aux accessions à la propriété. D'autre part, le nombre de logements s'avère insuffisant pour satisfaire la demande.

Selon l'Insee, 5 879 logements sont dénombrés en 2021 à Saint-Barthélemy. Ils progressent de 15,4 % par rapport à 2015. Les résidences principales représentent près des trois quarts des logements (72,7 %). En 2021, 40,5 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire.

	2010	2020	2021*	Evol. 2021*/2020
Le logement				
Nombre de logements	4 606,2	5 800,2	5 879	1,4%
Nombre de résidences principales	3 640,9	4 206,9	4 271	1,5%
Part des résidences principales occupées par leur propriétaire (%)	42,9	41,8	40,5	-3,1%

Source : Insee

nd : non disponible, ns : non significatif

*Dernières données disponibles

À partir de la fin des années 90, Saint-Barthélemy a connu un développement urbain rapide. Depuis 2018, les nouveaux logements tendent à favoriser une occupation touristique : en 2021, 23,3 % des résidences sont secondaires ou occasionnelles, alors qu'elles représentaient 11,9 % du Parc de logements en 1999.

En 2018, les besoins en main-d'œuvre pour la reconstruction ont engendré une demande de logement forte. La venue des renforts s'est traduite par une flambée des prix immobiliers. En dépit de l'avancée rapide des travaux de reconstruction, les tensions sur le marché immobilier sont encore vives. L'île bénéficie par ailleurs d'un regain de popularité auprès des investisseurs étrangers (très majoritairement d'origine américaine). Toutefois, l'île commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte⁶³ »).

Ainsi, l'île est confrontée à des loyers et des prix immobiliers devenus hors de portée d'une grande partie de la population. La location d'une simple chambre peut dépasser 2 000 € par mois, tandis que les prix d'achat au mètre carré peuvent être supérieurs à 15 000 €. Ainsi, les travailleurs saisonniers dans l'hôtellerie/restauration et les professionnels du secteur non marchand (professionnels de santé, enseignants...) rencontrent des difficultés croissantes pour s'installer à Saint-Barthélemy.

⁶³ Zone préservée en partie ou en totalité de toute urbanisation.

SECTION 8 - LE TOURISME

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE BAT DE NOUVEAUX RECORDS EN 2024

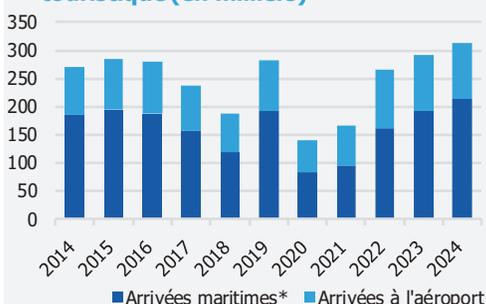
Avec 312 793 visiteurs accueillis en 2024, l'activité touristique maintient une dynamique positive (+6,8 % sur un an, après +9,9 % en 2023 et un bond de 60,7 % en 2022). Pour la deuxième année consécutive, la fréquentation dépasse son niveau d'avant crise sanitaire (+11,0 %) et d'avant l'ouragan Irma (+11,5 %). Dans le détail, le port affiche une hausse de 9,9 % de son trafic de passagers, avec 19 185 arrivées supplémentaires, tandis que l'aéroport enregistre une progression plus modérée de 0,8 %, soit 773 passagers de plus sur un an.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. En 2024, la branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue l'employeur le plus important de l'île, occupant 33,6 %⁶⁴ de l'emploi total (soit 2 317 salariés, une hausse de 8,3 % sur un an) contre 20,3 %⁶⁵ en 2018.

Au 31 décembre 2024, le secteur hébergement et restauration à Saint-Barthélemy concentre 9,4 % des crédits octroyés aux entreprises par les établissements bancaires⁶⁶. L'encours du secteur se classe ainsi en deuxième position après celui des activités immobilières.

Évolution de la fréquentation touristique (en milliers)



*Paquebots, ferries et yachts.

Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia. ©IEDOM

Poids de l'hôtellerie-restauration dans ...

... l'encours de crédit en 2024 (IEDOM)	... les effectifs salariés en 2024 (MSA Poitou)	... le parc d'entreprises en 2024	... les créations d'entreprises en 2024	La création de richesses en 2024
9,4%	33,6%	ND	ND	ND

Sources : IEDOM, MSA Poitou, Insee.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Le secteur se concentre sur des produits et services haut de gamme, attirant principalement une clientèle américaine. Les produits de luxe importés (horlogerie, joaillerie, prêt-à-porter) à Saint-Barthélemy représentent un indicateur clé de l'impact économique généré par le tourisme. Le montant déclaré connaît une augmentation significative depuis 2016, atteignant un pic en 2023 avec près de 75 millions d'euros⁶⁷.

⁶⁴ Source : MSA POITOU.

⁶⁵ Source : Insee – recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

⁶⁶ Service central des risques (SCR), Banque de France.

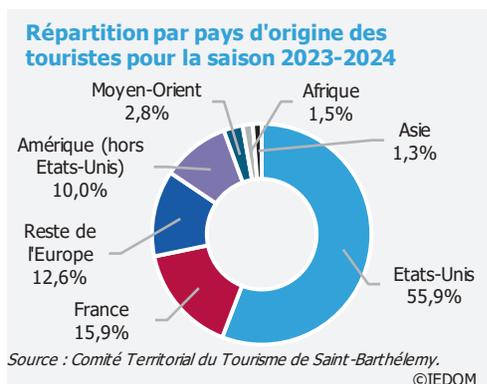
⁶⁷ Dernière année disponible.

En 2024, le port enregistre une hausse de 9,9 % de son trafic de passagers. De son côté, l'aéroport voit sa fréquentation touristique progresser modérément de 0,8 %. Globalement, les arrivées progressent de 6,8 % par rapport à l'année précédente, soit 31 016 touristes supplémentaires par rapport au niveau pré-COVID et 32 305 de plus qu'avant l'ouragan Irma, confirmant une fréquentation durablement supérieure aux périodes de référence.

3. LE TOURISME DE SÉJOUR⁶⁸

3.1. UNE DESTINATION PHARE POUR LA CLIENTÈLE AMÉRICAINE

Une étude établie par le Comité Territorial du tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB) sur la saison 2023-2024 met en évidence la prédominance de la clientèle américaine (environ 65,9 %), dont la quasi-totalité est originaire des États-Unis (55,9 %). À noter que la clientèle américaine est particulièrement présente l'hiver (de novembre à janvier) et durant les mois de mars et avril, atteignant un pic en mars avec 73 % des visiteurs. Dans le détail, la clientèle américaine montre une forte concentration en provenance de New York, du Connecticut et du New Jersey, représentant près de 30 % des arrivées américaines, suivi de la Floride (14,3 %) et de la Californie (10 %).



La part de la clientèle européenne s'élève à 28,5 %, parmi ceux-ci, 15,9 % sont Français et 12,6 % du reste de l'Europe. Les Français profitent de l'Été pour se rendre sur l'île, culminant à 47 % en août, contre seulement 5 % en janvier, lors de la haute saison hivernale.

Par ailleurs, la clientèle originaire du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie regroupe 5,6 % des touristes. L'origine des visiteurs reste donc très diversifiée et témoigne de la notoriété de la destination à l'échelle mondiale.

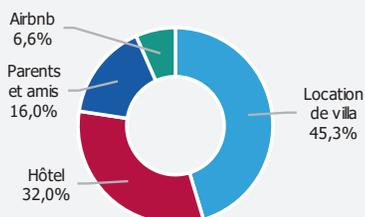
D'autre part, l'étude de satisfaction du CTTSB indique aussi que 56,1 % des visiteurs séjournant à Saint-Barthélemy viennent en famille, 20,8 % en couple, 15,4 % entre amis et 7,7 % arrivent seuls. À noter que 90,9 % des touristes interrogés portent une appréciation favorable sur la destination. 82,2 % qualifient même leur niveau de satisfaction quant à leur séjour comme étant excellent.

Dans l'ensemble, l'île est prisée pour ces plages arrivant en tête des activités préférées des visiteurs (26,6 %), suivies du shopping (18,1 %) et de la gastronomie (15,9 %). La vie nocturne (11,2 %) et les activités nautiques (10,4 %) enrichissent l'offre, tandis que les événements (7,1 %) et le bien-être (5,4 %) viennent compléter l'expérience. Ces résultats de l'enquête soulignent une offre variée centrée sur la détente, le luxe, la gastronomie et les loisirs.

⁶⁸ Contribution du Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy – Observatoire du tourisme.

Lorsque la question du logement se pose, les visiteurs s'orientent davantage vers la location de villas (45,3 % des répondants) suivie par les hôtels (32,0 %). D'autres préfèrent se rendre chez des parents et amis (16,0 %) ou encore réserver un Airbnb (6,6 %).

Les préférences des visiteurs en matière d'hébergement pour la saison 2023-2024



Source : Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy. ©IEDOM

3.2. LE PARC HÔTELIER

Le parc hôtelier⁶⁹ de l'île se compose de 26 établissements hôteliers, résidences et chambres d'hôtes, d'une capacité totale de 536 chambres. On distingue deux catégories principales d'établissements d'hébergement hôtelier sur l'île :

- **L'hôtellerie de luxe**, composée d'hôtels 5 étoiles et de palaces haut de gamme, représentant près de la moitié de l'offre hôtelière.
- **L'hôtellerie indépendante**, composée de résidences hôtelières, petits hôtels, chambres d'hôtes et écolodges.

Selon l'enquête annuelle de l'Observatoire du tourisme 2023-2024, la clientèle des hôtels de Saint-Barthélemy est essentiellement américaine : 63,3 % des clients proviennent des États-Unis. La France est le deuxième marché émetteur : 15,2 % de la clientèle des hôtels. Et le reste de l'Europe compte pour 5,8 % de la clientèle des hôtels. À noter que le Brésil est identifié comme un marché porteur par plusieurs établissements.

Cette même enquête⁷⁰ précise que pour la saison 2023-2024, le taux d'occupation annuel moyen des hôtels de l'échantillon sondé s'établit à 64,6 %, contre 68,1 % l'année précédente. Par ailleurs, la durée moyenne des séjours à Saint-Martin, tous hôtels confondus, s'est maintenue à 5,5 nuits sur un an.

Des évolutions de comportements sont observées : une clientèle plus festive, attirée par les Beach clubs et les restaurants prisés, coexiste avec les « repeaters », autrement dit les habitués, en quête de quiétude et d'authenticité. Ces habitués représentent 40 à 50 % de la fréquentation dans de nombreux établissements. Bien que la majorité des visiteurs ait en moyenne entre 35 et 75 ans, certains hôteliers observent une arrivée de clients plus jeunes.

3.3. LES MEUBLÉS DU TOURISME

À Saint-Barthélemy, la location de villas constitue un pilier du marché touristique haut de gamme. Complémentaire à l'offre hôtelière, elle propose des hébergements assortis de services exclusifs – chef privé, majordome, conciergerie 24/7, chauffeur – offrant un niveau de confort équivalent à celui des plus grands établissements étoilés. Plébiscitée par une clientèle

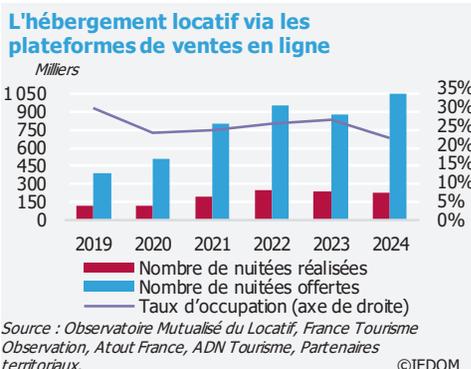
⁶⁹ Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy.

⁷⁰ Pour la saison 2023-2024, 14 établissements hôteliers ont participé : Rosewood Le Guanahani, Le Christopher, Le Barthélemy, Le Tropical, Le Sereno, Eden Rock, Le Toiny, Villa Marie, Le Carl Gustaf, Cheval Blanc, Hôtel Le Village, Les Îlets de la plage, Fleur de Lune et Les Mouettes. Les données proviennent d'un échantillon représentatif de 14 hôtels.

internationale exigeante, cette formule allie prestations sur-mesure et discrétion, affirmant ainsi la place des villas comme élément incontournable du tourisme de luxe sur l'île.

Selon la Collectivité de Saint-Barthélemy, 1 113 villas sont en location sur l'île, totalisant près de 4 572 chambres proposées, pouvant accueillir 6 484 personnes, avec une capacité moyenne de 6 personnes pour la saison 2023-2024.

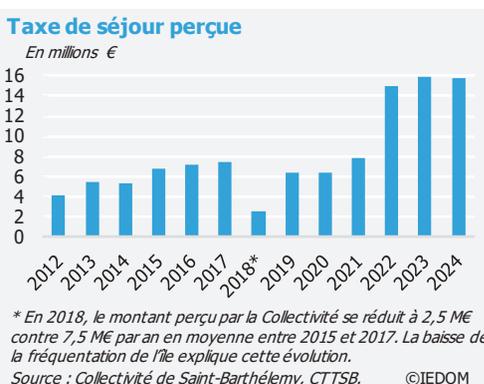
En parallèle, ATOUT FRANCE dénombre environ 2 300 logements offerts en 2024 via les plateformes de ventes en ligne⁷¹. En effet, l'offre d'hébergement locatif s'est étoffée en 2024 par rapport à 2023 (+19,4 %) et a fait un bond remarquable par rapport à 2019 (+167,2 %). Cependant, le nombre de nuitées vendues via les plateformes de ventes en ligne connaît une légère baisse de 2,3 % sur un an (+97,2 % par rapport à 2019). En parallèle, le taux d'occupation s'élève à 21,9 % en 2024, contre 26,7 % en 2023 et 29,6 % en 2019.



3.4. LES HÉBERGEMENTS POURSUIVENT LEUR MONTÉE EN GAMME

Le parc d'hébergements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue par la part prépondérante de villas de standing et par les caractéristiques « haut de gamme » de son offre hôtelière. Fin 2024, près de la moitié des hôtels sont des établissements luxueux de grand standing (hôtels 5 étoiles et palaces) contre environ un quart en 2015, signe d'une incontestable montée en gamme de l'offre. L'île compte même un établissement, le *Cheval Blanc St-Barth*, classé en catégorie « palace ». En effet, suite aux importants dégâts causés par le passage d'Irma en septembre 2017, plusieurs établissements ont profité de la reconstruction pour engager des travaux d'amélioration.

La taxe de séjour de l'hébergement touristique diminue légèrement en 2024, après un montant record en 2023, soit plus de 15,8 millions d'euros (-0,5 % sur un an, après +5,6 % en 2023). Le secteur hôtelier y a contribué à hauteur de 57,5 %, soit environ 9,1 millions d'euros (les locations de villas ayant concouru aux 42,5 % restants). Ces montants démontrent la valeur économique de l'activité touristique pour le développement de l'île et la promotion du bien-être de la communauté locale.



⁷¹ AIRBNB, VRBO, BOOKING.

4. LE TOURISME MARITIME

4.1. LA CROISIÈRE

À Saint-Barthélemy, l'activité de croisière est régie par la Collectivité. Celle-ci autorise l'accès au port à des bateaux d'une capacité maximale de 1 200 passagers. Au-delà de cette limite, un accord du Conseil exécutif est nécessaire, l'objectif de la Collectivité étant de fidéliser une clientèle de long séjour et haut de gamme. Ainsi, l'activité de croisière est orientée vers les navires de luxe, généralement de petite et moyenne taille.

Après la crise sanitaire qui avait marqué un coup d'arrêt, l'activité de croisière poursuit son redressement en 2024. Ainsi, la saison 2024/2025 accueille 42 368 passagers (+5,2 % sur un an, après +96,9 % en 2023). Sur l'année, 183 paquebots ont fait escale (+16,6 %). Malgré cette croissance soutenue, l'activité de croisière n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant crises, représentant 66,9 % du nombre de passagers de 2019 et 85,6 % de celui de 2016.

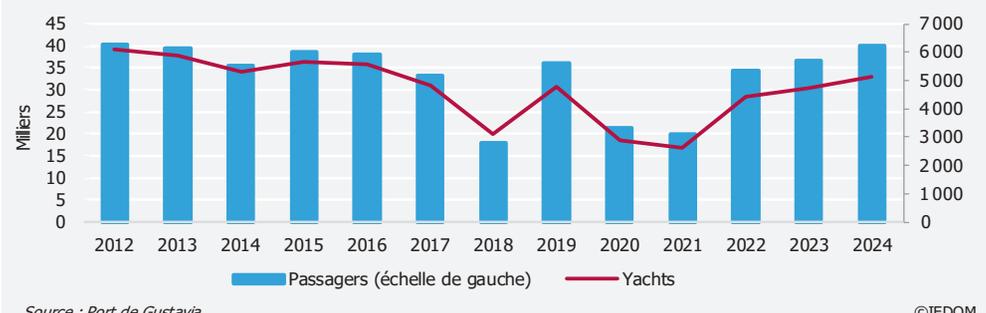
Évolution de l'activité de croisière à Saint-Barthélemy



4.2. LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possède pas de marina à proprement parler, le port de Gustavia accueillant les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et les paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part importante du trafic maritime. En effet, l'île bénéficie d'une forte attractivité. Les différents événements véliques tels que la Saint-Barth Bucket, l'arrivée de la transat Paprec, ou encore la Saint-Barth Cata Cup, favorisent traditionnellement un flux important de touristes amateurs de régates ou coureurs en mer et font de Saint-Barthélemy une « destination voile » privilégiée dans le monde. La nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier 2025 aussi révélée comme une date phare en 2024, avec près de 450 yachts et bateaux rassemblés sur le plan d'eau du port de Gustavia, établissant un nouveau record.

Évolution de l'activité de plaisance à Saint-Barthélemy



En 2024, l'activité de plaisance dépasse ses niveaux de passagers de 2019 (+11,1 %) et de 2016 (+4,7 %). Le nombre d'escales de navires de plaisance progresse de 8,6 % par rapport à 2023 (+6,8 % l'année précédente), tout comme le nombre de passagers débarqués (+9,4 % en un an, après +5,8 % en 2023).

5. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Saint-Barthélemy fait face à plusieurs défis structurels et conjoncturels, tout en s'adaptant aux évolutions du secteur touristique :

- **La hausse des prix** : depuis la pandémie, les tarifs des hôtels et des villas ont fortement augmenté, entraînant une baisse de la demande sur certaines périodes. Les visiteurs se montrent désormais plus attentifs aux prix.
- **Des problématiques d'infrastructures et de transport** : la congestion routière, le manque de places de stationnement et les retards fréquents à l'aéroport de Juliana, principal point d'entrée, nuisent à l'expérience client. L'absence d'un véritable service premium accentue ce ressenti.
- **La concurrence régionale** : des destinations voisines comme Anguilla, Antigua et Turks & Caicos gagnent en popularité grâce à de meilleures connexions aériennes et à une politique tarifaire plus compétitive.
- **La montée en puissance du « sur-mesure »** : la clientèle nord-américaine, segment principal de l'île, recherche des expériences immersives de bien-être, telles que des retraites holistiques et des soins individualisés. Ce marché pourrait croître de +1,6 %⁷² par an d'ici 2027 selon l'étude menée par le CTTSB.
- **La saturation de certaines infrastructures publiques** : le port, la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement, ainsi que la production d'électricité peinent à suivre le rythme du développement touristique et immobilier, nécessitant une mise à niveau rapide.
- **Une pénurie de logements pour les saisonniers** : le manque d'hébergements abordables fait grimper les loyers, affectant aussi bien les agents des services publics de passage que les résidents. Cette situation risque de réduire l'attractivité de l'île pour ces populations, avec un impact potentiel sur la qualité des services.

⁷² Source : Comité du Territorial du Tourisme à Saint-Barthélemy.

- **L'évolution des attentes des clients** : le secteur hôtelier se renouvelle en intégrant des technologies innovantes telles que les clés numériques, les applications mobiles ou l'intelligence artificielle pour une expérience plus personnalisée. La réalité virtuelle permet des visites immersives, renforçant l'attractivité en amont de la réservation. En parallèle, les hôtels et restaurants s'attachent à préserver un haut niveau de qualité de service, qui constitue l'essence même de l'expérience à Saint-Barthélemy.
- **Les nouveaux usages touristiques** : Les privatisations d'établissements pour des événements (mariages, anniversaires) se développent, notamment en basse saison, apportant une diversification de la demande.
- **La transition écologique** : de plus en plus d'établissements adoptent des pratiques durables (réduction des plastiques, recours aux énergies renouvelables, gestion optimisée de l'eau et de l'énergie, tri des déchets, compostage et alternatives aux produits jetables). Certains vont plus loin en visant un impact environnemental positif à travers le « tourisme régénératif⁷³ ». Ces engagements s'accompagnent d'initiatives locales telles que l'utilisation de véhicules électriques, une cuisine responsable, la production d'énergie solaire ou encore le soutien à des associations de protection des coraux.

⁷³ Le tourisme régénératif vise non seulement à minimiser les impacts négatifs du tourisme, mais à régénérer un impact positif durable sur l'environnement, les communautés locales et les écosystèmes visités (source : [Le tourisme régénératif](#)).

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

PASSAGERS ET MARCHANDISES : UN BILAN CONTRASTÉ

À l'aéroport Remy de Haenen, l'activité aérienne se stabilise en 2024 avec 203 592 passagers accueillis (-0,1 % sur un an). Le trafic se maintient à un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (+10,4 %) et de l'ouragan Irma (+10,3 %). D'autre part, la fréquentation au port de Gustavia progresse de 9,9 % par rapport à 2023, soit 212 595 arrivées. Cette dynamique s'explique par la croissance du trafic inter-îles (130 225 arrivées, soit +11,7 % sur un an) et de l'activité de plaisance (40 002 passagers à bord des yachts, soit +9,4 %). En parallèle, le nombre de croisiéristes, bien qu'en progression par rapport à 2023 (+5,2 %), reste en retrait par rapport à 2019 (-33,1 % comparativement à 2019). Par ailleurs, les volumes de marchandises importés évoluent de façon hétérogène, avec des baisses marquées pour certains biens courants et des hausses pour d'autres.

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2024, le secteur des transports et de l'entreposage regroupe 2,9 %⁷⁴ de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy.

2. LE TRANSPORT MARITIME

L'île de Saint-Barthélemy ne compte qu'un seul point d'entrée par la mer, le port de Gustavia. Il permet l'import et l'export de marchandises, ainsi que le transport de passagers.

2.1. LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des États-Unis, via la compagnie Tropical Shipping ; et de la France hexagonale, via la compagnie CMA-CGM, dont les marchandises transitent d'abord par la Guadeloupe. Par ailleurs, Saint-Barthélemy bénéficie d'importations au départ des ports de Saint-Martin.

En 2024, l'activité du port de commerce de Gustavia progresse : 1 020 cargos y ont fait escale, soit une hausse de 12 % sur un an (-12,1 % un an plus tôt). En 2024, les droits de quai atteignent 23,3 millions €, soit -4,9 % sur un an, signe d'un léger ralentissement de l'activité commerciale. À noter que les droits de quai 2024 se maintiennent au-dessus de ceux de 2019 (+27,9 %) et 2016 (+60,6 %).

En parallèle, le port de Gustavia continue de faire face à des contraintes de capacité, limitant le nombre de conteneurs traités. Les importateurs disposent de peu d'emplacements de stationnement. De plus, l'espace dédié à la manutention et la circulation des conteneurs reste insuffisant. Dans ce contexte, le nombre de conteneurs EVP enregistre un léger recul pour la troisième année consécutive (-2,6 % en 2024, après -1,9 % en 2023 et -2,8 % en 2022). Sur dix ans, le volume du nombre de conteneurs affiche néanmoins une progression notable de 41,8 % entre 2014 et 2024.

⁷⁴ Source : MSA Poitou.

Trafic de marchandises

Évol.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	24/23
Cargos (nombre)	921	844	1 014	1 036	911	1 020	12,0%
Conteneurs EVP (nombre)	9 293	7 838	8 892	8 646	8 481	8 263	-2,6%
Ciment (tonnes)	20 611	21 212	26 991	20 932	18 483	19 159	3,7%
Sable (tonnes)	67 901	68 080	68 204	64 998	68 526	55 542	-18,9%
Gravier (tonnes)	31 900	29 950	43 100	23 525	21 308	12 322	-42,2%
Parpaing (unités)	68 220	91 290	77 953	77 953	40 140	46 080	14,8%
Véhicules légers (nombre)	1 328	838	1 113	1 110	1 010	1 069	5,8%
Motos	734	534	576	721	765	534	-30,2%

Source : Port de Gustavia.

©IEDOM

En 2024, les volumes de marchandises affichent des évolutions contrastées. Les importations de gravier enregistrent la plus forte baisse (-42,2 % sur un an), suivies par celles des motos (-30,2 %) et du sable (-18,9 %). À l'inverse, les importations de parpaings, de véhicules légers et de ciment progressent sur l'année (respectivement +14,8 %, +5,8 % et +3,7 %).

2.2. LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille habituellement trois types de passagers :

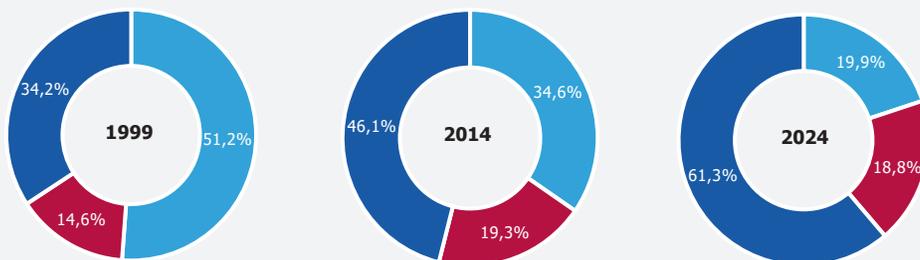
- Les visiteurs arrivant par ferries : plusieurs compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin (Voyager, Great Bay Express, et The Edge⁷⁵). Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts-et-Nevis, Anguilla, Saba) ne peuvent être proposées de manière continue compte tenu des conditions maritimes ;
- Les croisiéristes des paquebots⁷⁶ basés dans les différents ports des Antilles françaises, aux Îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore à Sint-Maarten ;
- Les plaisanciers (yachts).

Depuis la fin des années 90, la structure du trafic maritime à Saint-Barthélemy s'est profondément modifiée. En 1999, les visiteurs arrivant sur l'île débarquaient principalement par bateaux de croisière (51,2 % des flux totaux), suivis par les ferries (34,2 %) et les bateaux de plaisance (23,2 %). En 2024, le flux de passagers des bateaux de croisière ne représente plus que 19,9 % du total. Alors que ceux des ferries et des bateaux de plaisance comptent respectivement pour 61,3 % et 18,8 % du trafic.

⁷⁵ Il s'agit des principales compagnies, il en existe d'autres dont la part de marché est plus faible.

⁷⁶ Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage) et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

Répartition du trafic (arrivées de passagers) par type de bateaux



Source : Port de Gustavia.

■ Paquebots ■ Yachts ■ Ferries

©IEDOM

En 2024, le port de Gustavia enregistre 212 595 arrivées, soit une hausse de 9,9 % sur un an. Dans le détail, 130 225 arrivées sont issues du transport inter-îles (+11,7 % sur un an). L'activité de plaisance atteint un record depuis 2012 avec 40 002 passagers à bord des yachts (soit +9,4 % sur un an). Le nombre de croisiéristes, bien qu'en progression par rapport à 2023 (+5,2 %), reste en retrait par rapport à 2019 (-33,1 % des résultats de 2019).

Passagers arrivés au port

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 24/23
Paquebots	63 329	16 083	8 549	20 447	40 266	42 368	5,2%
Yachts	36 015	21 281	19 965	34 549	36 551	40 002	9,4%
Ferries	92 133	46 135	65 766	105 726	116 593	130 225	11,7%
Total	191 477	83 499	94 280	160 722	193 410	212 595	9,9%

Source : Port de Gustavia.

©IEDOM

L'attractivité du port de Gustavia est renforcée par plusieurs événements véliques majeurs et internationaux, notamment la Saint-Barth Bucket et La Saint Barth Cata Cup, véritables atouts économiques et touristiques pour l'île.

2.3. LES PERSPECTIVES

Au second semestre 2024, la réfection complète du quai de la république et le réaménagement de la gare maritime ont été achevés. D'autres travaux sont prévus pour 2025-2026, notamment le réaménagement complet du parking de la gare maritime, la réfection intégrale du Brise houle avec un allongement sur 50 mètres linéaires, ainsi que la construction en sa partie intérieure d'un ponton pour l'accès aux tenders. Des mouillages et des signalétiques seront également installés dans différentes zones en Baie de Saint-Jean. Par ailleurs, une extension des infrastructures est envisagée grâce au comblement de 2 000 m² du bassin intérieur, qui sera transformé en zone de manutention des marchandises et conteneurs, avec un déplacement du terminal de la station maritime. En parallèle, une étude est menée pour étendre la plateforme du quai en sa partie extérieure côté Sud afin de créer un espace de stationnement pour les conteneurs vides ou en attente, ce qui permettra de libérer de la place sur le quai existant d'ici 2025.

3. LE TRAFIC⁷⁷ AÉROPORTUAIRE

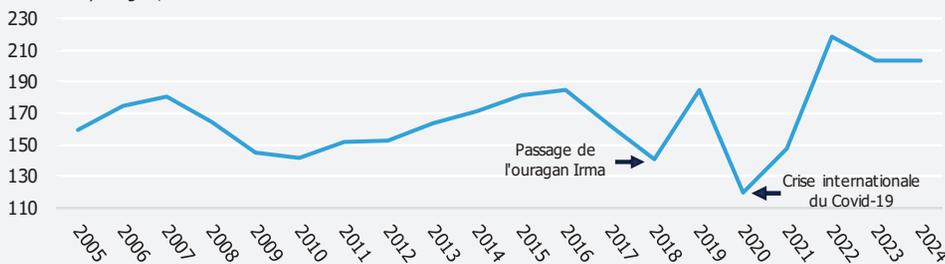
L'aéroport Rémy de Haenen est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste permettant d'accueillir des appareils d'une capacité maximale équivalente à une vingtaine de places, l'aéroport s'appuie sur les aéroports Princess Juliana de Sint Maarten et Guadeloupe Maryse Condé, lesquels sont en mesure d'accueillir des gros porteurs. De plus, des avions en provenance de Grand-Case assurent la liaison entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin, mais ce marché reste particulièrement concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses.

3.1. LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic global de passagers à l'aéroport Rémy de Haenen a été impacté par l'ouragan Irma et la crise sanitaire du Covid-19. Si, en 2019, l'avancement rapide des travaux de reconstruction à Saint-Barthélemy s'est accompagné d'une reprise du trafic (184 468 passagers, soit une hausse de 31,1 % sur un an), en 2020, suite aux périodes successives de confinement liées au coronavirus, le trafic global de passagers chute fortement (-35,5 % sur un an). En 2024, il se stabilise, à 203 592 passagers (-0,1 % sur un an), tout en se maintenant au-dessus de ses niveaux de 2019 (+10,4 %) et de 2016 (+10,3 %).

Évolution du trafic aérien*

en nombre de passagers, milliers



Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic).

©IEDOM

Cette forte affluence de passagers est principalement liée au trafic avec l'aéroport Princess Juliana de Sint Maarten. Le flux de passagers entre les deux aéroports atteint 125 491 passagers (+4,4 % sur un an). Il représente 61,7 % du trafic de passagers à Saint-Barthélemy. En parallèle, la liaison avec l'aéroport Guadeloupe Maryse Condé, concentrant 9,2 % du trafic en 2024, connaît la plus forte baisse (-30,1 %).

⁷⁷ Il s'agit ici des arrivées et départs de passagers.

Trafic de passagers par aéroport (hors transit)*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 24/23
Juliana, Sint Maarten	116 061	92 918	62 424	106 960	55 460	81 602	128 990	120 162	125 491	4,4%
Guadeloupe Maryse Condé	33 059	33 241	39 827	35 452	31 040	27 520	35 301	26 789	18 728	-30,1%
Grand-Case, Saint-Martin	12 675	13 582	14 874	14 481	10 457	14 767	14 403	15 479	14 790	-4,5%
Autres aéroports de la Caraïbe	22 191	21 679	23 345	27 272	21 786	23 067	39 565	40 877	44 077	7,8%
Autres aéroports	473	800	230	295	296	325	615	425	442	4,0%
Total	184 459	162 220	140 700	184 460	119 039	147 281	218 874	203 732	203 528	-0,1%

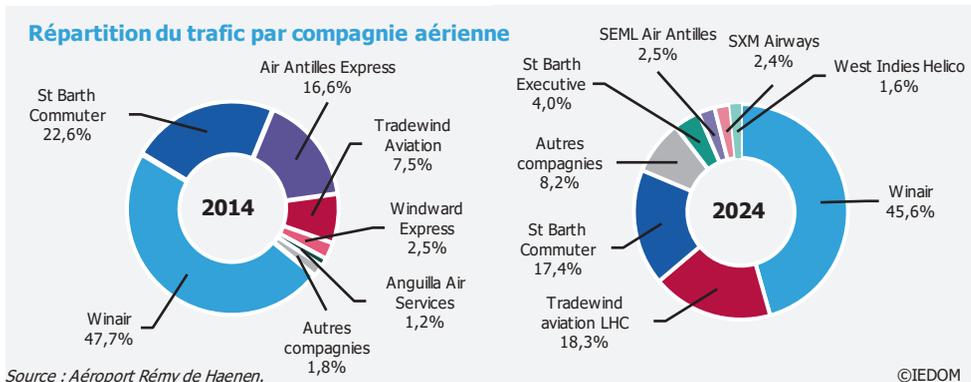
Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* Intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic global).

©IEDOM

En 2024, l'aéroport de Saint-Barthélemy est desservi principalement par trois compagnies aériennes, représentant plus des trois quarts du trafic :

- Winair desservant l'île depuis Sint Maarten (45,6 % du trafic total, soit 92 828 passagers, en hausse de 4,2 % sur un an) ;
- Tradewind Aviation (18,3 % du trafic, soit 37 180 passagers, en progression de 5,5 %) ;
- Saint-Barth Commuter (17,4 % du trafic, soit 35 511 passagers, en augmentation de 4,1 %).



En 2014, Air Antilles Express figurait parmi les trois principales compagnies desservant Saint-Barthélemy, avec 16,6 % de part de marché. Dix ans plus tard, cette part a chuté à 2,5 %, en raison de graves difficultés, dont la suspension de son certificat de transport pendant neuf mois. Rachetée par la Collectivité de Saint-Martin (60 %) et par le groupe Edeis (40 %), la compagnie a repris ses vols entre Pointe-à-Pitre et Saint-Barthélemy en juin 2024, sous le nom de Société d'économie mixte locale Air Antilles.

En parallèle, le trafic de marchandises par fret aérien chute de 40,9 % sur un an, atteignant 198,7 tonnes en 2024 (-6,6 % un an plus tôt).

3.2. LES PERSPECTIVES

Depuis sa création en 2019, St Barth Executive se consacrait uniquement aux vols privés et aux évacuations sanitaires. Depuis avril 2024, la compagnie s'est diversifiée avec deux liaisons régulières haut de gamme depuis Saint-Barthélemy vers Pointe-à-Pitre et San Juan.

En juin 2024, elle a également lancé un nouveau service via sa marque « Air Inter Iles » dans le cadre d'un partenariat avec Corsair. Ce dernier permet, depuis décembre 2024, une liaison fluide entre Paris-Orly et l'aéroport Rémy Haenen : Corsair assure le vol jusqu'à l'aéroport Maryse Condé, puis Air Inter Iles prend le relais vers Saint-Barthélemy. Ainsi, les passagers bénéficient d'une réservation unique, de tarifs préférentiels et d'un transfert privé rapide. Pour soutenir cette

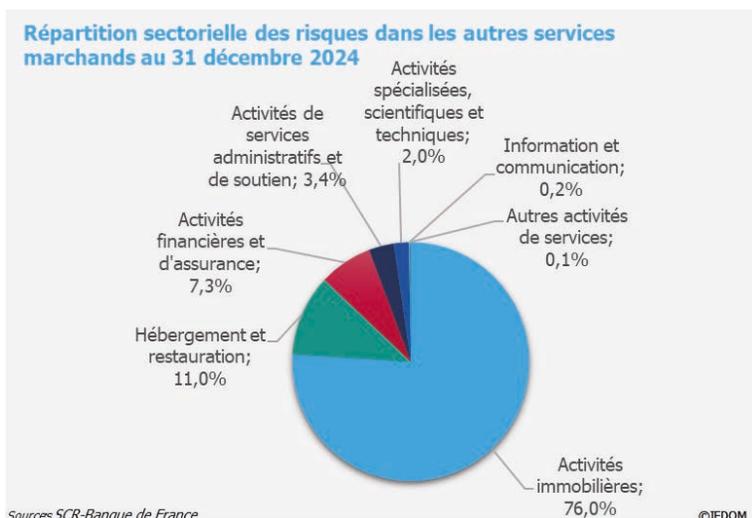
expansion, Air Inter Iles a investi dans trois nouveaux avions TECNAM P2012-STOL d'une capacité de 9 passagers. Cette stratégie renforce le hub Guadeloupe et élargit la clientèle de Saint-Barthélemy.

SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

UN SECTEUR DYNAMIQUE PORTÉ PAR L'IMMOBILIER

Les autres services marchands (cf. composition infra) représentent plus des trois quarts des financements bancaires déclarés au Service Central des Risques⁷⁸ (SCR) de la Banque de France en 2024. Ils s'établissent à 1 279,8 millions d'euros, soit une hausse de 4,3 % sur un an. Le financement des autres services marchands sur l'île bénéficie en majeure partie au secteur des activités immobilières (76 %).

1. APERÇU STRUCTUREL



Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières. Il regroupe 19,8 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy en 2023⁷⁹.

Au 31 décembre 2024, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Barthélemy s'élèvent à 1 279,8 millions d'euros.

En ce qui concerne le marché de l'immobilier, plus de trois quarts des encours sont déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands, soit 76 % du total. En effet,

⁷⁸ Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

⁷⁹ Source : MSA Poitou. Hors hébergement-restauration.

l'immobilier est l'un des secteurs les plus représentés à Saint-Barthélemy. Ce dynamisme s'explique par la forte attractivité de l'île.

Le secteur de l'hébergement-restauration⁸⁰ représente pour sa part 11 % des encours déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands, soit -10,6 % sur un an). Il se positionne comme le principal pourvoyeur d'emplois salariés en 2024⁸¹.

Les activités financières et d'assurance concentrent 7,3 % des encours de crédits déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Un secteur immobilier très dynamique

Avec un total de 112 cartes professionnelles⁸² autorisant l'exercice des activités immobilières (+8 nouvelles cartes sur un an), l'immobilier reste attractif à Saint-Barthélemy en 2024. La crise sanitaire n'a donc pas engendré l'arrêt des transactions immobilières sur le territoire. En 2024, Le prix moyen⁸³ du m² pour l'achat d'une maison se situe autour de 14 300 €.

Depuis le début des années 2000, le dynamisme du secteur de l'immobilier est, en effet, tiré par l'expansion du tourisme haut de gamme de Saint-Barthélemy, ainsi que par sa capacité à attirer des investisseurs étrangers. En parallèle, les besoins pour loger la population locale ou de passage, tel que les employés saisonniers sont loin d'être comblés et génèrent de fortes tensions. La gestion post-Irma a quant à elle attiré beaucoup de main-d'œuvre, ce qui a contribué également à saturer le marché de l'immobilier sur l'île. Toutefois, Saint-Barthélemy commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte »). C'est pourquoi, au-delà des marchés de la rénovation et de la reconstruction, la construction de maisons neuves pourrait ralentir. Dans le secteur du BTP, il n'y a plus de disponibilités sur les terrains : les transactions sur l'île concernent principalement des villas et des résidences secondaires. Compte tenu de la situation qui se tend, la Collectivité a allongé depuis 2021 la durée de validité des permis de construire de 2 à 4 ans.

Une transition numérique en plein essor

Les professionnels de la sphère du numérique offrent un soutien indispensable à l'économie, à la population et aux différents secteurs d'activité à Saint-Barthélemy. Ces entreprises apportent une plus-value dans la valorisation des infrastructures (télécommunication, domotique, développements ...), dans leur préservation ainsi que dans la continuité du service des structures d'accueil de l'île (protection des populations, sécurité, maintenance).

La Collectivité de Saint-Barthélemy joue un rôle central dans le développement du numérique, notamment le déploiement de la fibre optique. Deux réseaux publics en fibre optique coexistent à Saint-Barthélemy : le réseau FTTO et le réseau FTTH⁸⁴.

⁸⁰ Cf. section sur le tourisme.

⁸¹ Source : MSA Poitou.

⁸² Source : Chambre Économique Multiprofessionnelle, Rapport d'activité 2024.

⁸³ Fourchettes de base, l'environnement peut également influencer ces dernières.

⁸⁴ FTTO : « Fiber to the Office – Fibre jusqu'au bureau » et FTTH : « Fiber to the Home – Fibre jusqu'au logement ».

Le réseau FTTO « Smartfibre », opérationnel depuis 2014, poursuit son déploiement. Entièrement enterré et suivant le tracé du réseau routier, il constitue une infrastructure clé pour le développement de nouveaux services numériques au bénéfice de la population. En parallèle, le réseau FTTH, « St-Barth Digital » s'appuie sur un groupement d'entreprises et d'opérateurs afin de déployer la fibre optique dans les logements.

Une enveloppe de 14 millions d'euros est investie dans le contrat de déploiement. Il a débuté en 2020 et la première commercialisation en fibre optique FTTH a été effectuée en avril 2021. Pour organiser ce déploiement, le territoire de Saint-Barthélemy a été découpé en 14 zones et la Collectivité propose un service de pré-raccordement. Au 31 décembre 2024, le réseau FTTH comptait plus de 2 550 prises optiques déployées sur le territoire sur un total de prises raccordables de 5 350. 79 % de la population est couverte par l'ensemble des opérateurs et devrait être entièrement équipée d'ici 2025-2026.

Perspectives

Dans le cadre du renforcement de la connectivité de l'île de Saint-Barthélemy, des réflexions sont menées avec le groupe Orange international dont l'objectif est de permettre à la collectivité de se raccorder au futur câble « Célia » qui reliera la Martinique à la Floride afin d'en faire un Hub numérique. À ce jour, deux câbles sous-marins offrent un accès numérique à l'île dont le GCN (Guadeloupe Câble Numérique) et le SSCS (Saba Statia Cable System). L'investissement global pour ce troisième câble est estimé à hauteur de dix millions d'euros comprenant les études, la construction et l'installation du raccordement sous-marin. Le projet qui devrait s'étaler pour la période 2025-2027 est conçu pour garantir 25 ans de pérennité.

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

1. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-BARTHÉLEMY

Le système éducatif à Saint-Barthélemy est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'Éducation nationale des Îles du Nord (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Il inclut un pôle pédagogique constitué de la circonscription du premier degré et des pôles Interdégré, un pôle administration générale et un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté par un adjoint, nommé dans l'emploi de vice-recteur.

Le SENIDN, sous l'autorité du vice-recteur, est en charge du pilotage des politiques éducatives dans le cadre du Projet d'académie, décliné ici afin de l'adapter aux spécificités locales : c'est la Déclinaison du projet d'académie à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (D'PASS). Le SENIDN assure également l'interface avec les services rectoraux (ressources humaines, formation continue, affectation des élèves et accompagnement des familles).

À Saint-Barthélemy, si les compétences en matière d'éducation incombent essentiellement à l'État, celles relatives à la formation relèvent depuis 2009 de la Collectivité, à travers la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM).

1.1. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée de 2024, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte quatre établissements scolaires publics et privés sous-contrat, soit autant qu'en 2023:

- Une école primaire publique qui inclut la maternelle et l'élémentaire. Cette école est répartie sur trois sites au lieu-dit Gustavia ;
- Un collège public qui accueille en son sein deux classes de seconde générale et technologique. Il est également l'établissement support de la section d'apprentissage de Saint-Barthélemy (SAPSBH).
- Deux écoles primaires privées sous contrat.

À ce jour, pour les élèves de Saint-Barthélemy, la poursuite des études au-delà de la classe de seconde s'effectue obligatoirement hors du territoire, principalement : sur l'île voisine de Saint-Martin, en Guadeloupe dite « continentale », en Martinique, mais aussi France hexagonale voire au Canada (province du Québec). La moitié des collégiens après la 3ème poursuivent leurs études hors de l'académie de Guadeloupe.

Par ailleurs, on compte 14 établissements privés hors-contrat à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. À la rentrée 2023, 2 établissements privés hors contrat ont fermé à Saint-Martin.

1.2. LE CORPS ENSEIGNANT

À la rentrée 2024, le Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptabilise 788 personnes, contre 808 en 2023 : 314 dans le premier degré, 455 dans le second degré et 19 au service de l'Éducation nationale.

Typologie des personnels de l'Éducation nationale à Saint-Barthélemy

À Saint-Barthélemy, le corps professoral compte un nombre important de personnels de l'Éducation nationale « non-titulaires », c'est-à-dire, qui ne sont pas fonctionnaires agent de l'Etat, mais en CDD (ou en CDI). 21 % des enseignants du premier degré public et 40 % des enseignants du second degré sont des personnels contractuels. Les enseignants sont majoritairement des jeunes, souvent débutants, qui ne restent pas plus de cinq années en moyenne à Saint-Barthélemy.

La question du logement des personnels de l'Éducation nationale est devenue une priorité pour le vice-recteur. Les personnels sont en effet confrontés à la tension immobilière du territoire, laquelle a engendré une hausse très importante des montants des loyers : plus de 50 % d'augmentation ces dernières années (Source SENIDN).

1.3. LES EFFECTIFS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Une baisse des effectifs du premier et du second degré

Depuis 2010, les îles du nord, dans les 1^{er} et 2nd degrés du public ont perdu 23 % de leurs effectifs scolaires.

À la rentrée 2024, 1206 élèves sont scolarisés dans les établissements scolaires à Saint-Barthélemy. 386 élèves sont enregistrés dans le premier degré public et 401 dans le premier degré privé, soit une baisse respective de 5,4 % et 2,9 % par rapport au nombre d'élèves présents à la rentrée 2023. Dans le second degré, l'effectif s'inscrit également à la baisse, soit - 3,9 %, avec 419 élèves comptabilisés par rapport à la rentrée 2023.

Nombre d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré à la rentrée 2024

1 ^{er} degré	2023	2024	Var 24/23	2 nd degré	2023	2024	Var. 23/24
Enseignement public	408	386	-5,4%	Enseignement public	436	419	-3,9%
Préélémentaire	170	173	1,8%	Collège	346	341	-1,4%
Elémentaire	238	213	-10,5%	Lycée (Seconde)	37	17	-54,1%
Enseignement privé	413	401	-2,9%	d'apprentissage	53	61	15,1%
Préélémentaire	Nd	Nd	Nd	Enseignement privé	0	0	0
élémentaire spécialisé	Nd	Nd	Nd				
Ensemble 1^{er} degré	821	787	-4,1%	Ensemble 2nd degré	436	419	-3,9%

Source : SENIDN rentrée 2024.

©IEDOM

L'enseignement bilingue poursuit sa progression

L'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 avec un total de 175 élèves à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy se poursuit sur l'île. À la rentrée 2024, on compte dans le premier degré 32 classes de la moyenne section au CM2 scolarisant 502 élèves (près d'1 élève sur 8 scolarisé dans le secteur public soit 12,5 %) et dans le second degré 10 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} scolarisant 245 collégiens. Au total, ce sont donc 747 élèves scolarisés en classes bilingues dans les Îles du Nord.

Un taux de retard à l'entrée en 6ème relativement qui se stabilise

Un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il présente au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2024, le taux de retard des élèves Saint-Barthélemy entrant en 6^{ème} s'améliore par rapport à 2023 (4,7 % contre 5,7%). Ce taux demeure supérieur de 1,7 point au taux académique (6,8 %).

Depuis 2015, on observait une diminution régulière du taux de retard, mais cette tendance s'est inversée à partir de 2021. Après une hausse entre 2021 et 2022, une nouvelle baisse est constatée en 2023.

Un indice de position sociale supérieur aux niveaux académiques, mais inférieur au national

À Saint-Barthélemy, près de 20 % des collégiens sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées contre 57,9 % dans les DROM et 35,1 % à l'échelle nationale. 29,5 % sont issus de catégories socioprofessionnelles très favorisées ou favorisées contre 17,5 % dans les DROM et 38 % à l'échelle nationale.

L'indice de position sociale⁸⁵ des familles ayant un enfant entré en classe de 6^{ème} atteint 106,9 à Saint-Barthélemy. En 2024, il est supérieur de 10 points à celui de l'académie et de plus de 0,8 point à celui du national.

Une hausse des taux de réussite dans les Îles du Nord

À Saint-Barthélemy, le taux moyen d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français s'élève à 55,4% soit 18 points au-dessus du taux moyen académique et 3,4 points au-dessus du taux moyen national.

Par ailleurs, le taux de réussite au Diplôme national du brevet (fin de 3^{ème}) en 2024 s'élève à 94,4 % à Saint-Barthélemy, soit 10,8 points au-dessus de celui de l'académie et à 7 points au-dessus de celui du national.

Sur ces 12 dernières années, ces taux de réussite se situent en moyenne à 6,3 points au-dessus de ceux de l'académie et à 3,1 points au-dessus de ceux du national.

On observe également une progression en 2024 du taux de réussite au baccalauréat général et technologique à 95,4 % (+1,3 point par rapport à l'année précédente). Ce taux de réussite des lycéens pour la session 2024 est supérieur de 1,5 point à celui de l'académie et de 3,1 points à celui du national. En ce qui concerne le baccalauréat professionnel, le taux de réussite des lycéens se situe à 17,2 points au-dessus de celui de l'académie et à 16,6 points au-dessus de celui du national.

1.4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA CHAMBRE ÉCONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE (CEM)

Conséquence de son changement statutaire, il revient depuis 2009 à la Collectivité de développer un plan d'aide à la formation professionnelle, enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local. À ce titre, la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) est devenue officiellement Centre de formation professionnelle en 2010 et s'est vue attribuer les prérogatives des chambres de commerce et des métiers relatives à la formation et à l'apprentissage. Par ailleurs, le CEM a également obtenu son agrément pour devenir Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage en octobre 2016.

⁸⁵ L'indice de position sociale permettant d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents.

La formation professionnelle à Saint-Barthélemy s'articule autour de la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) et du Centre de formation des apprentis (CFA) mis en place en 2012.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) de Saint-Barthélemy, certifié label de qualité EDUFORM pour ces actions, est hébergé sur le site du collège Mireille Choisy et accueille 51 apprentis. Ils sont issus principalement de la classe de 3^{ème} engagés soit sur l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit un Baccalauréat professionnel. Ce centre de formation compte 24 formations tertiaires et industrielles. N'ayant pas de plateaux techniques pour les formations, la structure a signé des conventions avec des établissements d'accueil sur d'autres territoires tels que Saint-Martin et la Guadeloupe et fait également venir des formateurs sur place. Le pilotage du centre est assuré par la principale de collège et de son adjoint accompagné de deux coordonnatrices.

En 2023, selon la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), Saint-Barthélemy recense 12 structures de formation, réparties de manière équitable entre les sociétés et les entreprises individuelles (42 % chacune). Les structures issues du secteur privé représentent quant à elles 17 % de l'ensemble. Le financement provient majoritairement de démarches individuelles, soit 65 % du montant global.

Par ailleurs, en 2024, le centre de Formation de la CEM a organisé 139 sessions de formations, soit une hausse de 34 % du nombre de sessions par rapport à 2023, et de 96 % par rapport à 2021. De surcroît, le nombre de stagiaires a augmenté de 30 % tandis que le volume d'heures de formations a progressé de 40 %.

Les secteurs qui suscitent le plus d'intérêt pour les stagiaires relèvent de la santé-sécurité (25 % des participants), l'hôtellerie/restauration (16,2 %), l'immobilier (15,7 %). Au total, 63 formations différentes ont été proposées, dont 18 nouvelles animées, par 26 formateurs, exclusivement de prestataires extérieurs.

Perspectives

Pour 2025, le centre de formation vise à renforcer et poursuivre cette dynamique de croissance (20 à 30 % par an depuis 2020) en accentuant le développement des Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), y compris sous forme inversées, ainsi que des cours de langues. De nouveaux ateliers ouverts à tous seront proposés dans plusieurs domaines. Le centre prévoit également des formations à destination des agriculteurs, sur l'environnement, sur la prévention des risques parasismiques...

En parallèle, l'année 2025 sera marquée par une nouvelle certification QUALIOPI permettant de conserver une maîtrise complète sur ses dispositifs VAE.

2. LA SANTÉ

L'île de Saint-Barthélemy dispose d'un Centre Hospitalier Local, d'un dispensaire ainsi que d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

2.1. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ⁸⁶

En 2023, 8 médecins généralistes, 14 Infirmiers diplômés d'État Libéral (IDEL), 9 chirurgiens et 23 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île.

2.2. LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES⁸⁷

Le Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy est une structure possédant un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu 24h/24, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). L'établissement compte 17 lits, dont 10 pour le service de médecine, et 7 pour les Soins de suite et réadaptation (SSR) en moyen séjour.

Une radiologie et un scanner sont également accessibles en partenariat avec le cabinet libéral « CIMIN » Groupement de Coopération Sanitaire. L'établissement ne dispose pas de bloc opératoire. Sa participation au Groupement Hospitalier de Territoire des Îles du Nord et la Direction commune avec le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming, lui permet de bénéficier du soutien du CH de Saint Martin pour la mise en place de filières de soins permettant de mieux répondre aux besoins d'une population isolée.

Le plateau médical propose des consultations gynécologiques (pré et post-natales), des consultations avancées et de PMI nourrissons (Protection Maternelle et Infantile), un service de vaccination pour les enfants de 0 à 6 ans.

Certaines spécialités ne sont pas disponibles localement, du fait non seulement de la faible population qui ne justifie pas leur présence, mais aussi des difficultés pour trouver et stabiliser du personnel médical à la recherche de travail d'équipe, de sécurité et d'un plateau technique complet. En outre, la problématique de la pénurie et de la cherté des logements constitue un frein à l'installation et au maintien de certains personnels médicaux et paramédicaux.

C'est pourquoi des consultations avancées spécialisées dans des domaines tels que la cardiologie, l'oncologie, la psychiatrie, la chirurgie viscérale, la chirurgie orthopédique, l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'ORL sont réalisées grâce à la venue sur place de médecins et chirurgiens de Saint-Martin ou du CHU de Guadeloupe.

En raison de l'absence de bloc obstétrical à Saint-Barthélemy, il est fortement recommandé aux femmes enceintes de venir s'installer à Saint-Martin à partir de leur 37^e semaine de grossesse, pour éviter un accouchement sur place. Elles sont ainsi prises en charge par l'équipe de Saint-Martin et peuvent accoucher en toute sécurité.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées par l'hôpital en avion privé : environ 200 EVASAN sont réalisées chaque année. Elles sont orientées vers Saint-Martin en cas de pathologie simple (70 à 80 % des cas), et directement vers la Guadeloupe dans

⁸⁶ Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

⁸⁷ Source : Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy.

les situations les plus complexes. Depuis 2023, les EVASAN peuvent désormais être opérées de nuits permettant un renforcement des capacités de prises en charge des résidents.

La Maison de la Santé de Saint-Barthélemy

Inaugurée le 26 octobre 2023, la Maison de la Santé a été créée pour renforcer l'offre de soins sur l'île et pallier l'absence de spécialistes. Ce nouvel espace, équipé de cinq salles de consultation sur 160 m², vient également en appui à l'hôpital et à tous les acteurs médico-sociaux. En avril 2024, la Fondation pour l'équipement médical d'urgence de Saint-Barthélemy a offert un échographe et des appareils de cardiologie, d'une valeur de 100 000 euros, permettant d'améliorer les diagnostics, le suivi et la continuité des soins. Un équipement important connaissant le fort taux de personnes atteintes de pathologies coronaires sur l'île.

L'accueil des personnes âgées

L'EHPAD Louis-Vialenc dispose d'une capacité d'accueil de 30 lits. Il s'agit d'un budget annexe du Centre Hospitalier.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de l'offre de soins de proximité sur l'île, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a été mis en place à Saint-Barthélemy à compter du 1^{er} mai 2025. Porté par le centre hospitalier Irénée de Bruyn, ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans sur prescription médicale en leur apportant des soins d'hygiène et de confort à domicile. Il vise également à prévenir des hospitalisations ou des placements en établissements.

2.3. PERSPECTIVES

Un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) pour la période 2023-2028

Ce programme se décline en 2 documents, établis pour 5 ans :

- **Le Schéma Régional de Santé (SRS)** : défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au PRS, le SRS constitue la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'ARS pour les cinq années à venir au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce document fixe les objectifs prioritaires dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, des parcours et des prises en charge sanitaires ;

- **Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** qui présente les objectifs prioritaires en faveur des publics les plus fragiles.

Ces deux documents vont de pairs avec le **Cadre d'Orientation Stratégique (COS)**, établi pour 10 ans (2018-2028), répondant aux sept orientations stratégiques applicables à la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Une étude de faisabilité menée au sujet de l'implantation d'un nouvel hôpital à Saint-Jean

En mai 2024, une étude de faisabilité commandée par la Collectivité et réalisée par l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris) a évalué les avantages et les inconvénients de la rénovation de la structure hospitalière actuelle, basée à Gustavia, et de l'implantation d'un nouvel établissement à Saint-Jean. La création d'un nouvel établissement hospitalier est justifiée par la difficulté d'accès à l'hôpital de Gustavia en raison de son emplacement, des embouteillages, des évacuations compliquées et coûteuses, ainsi que par l'absence de maternité et la vétusté des locaux actuels.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE



Vue aérienne de Gustavia au 31 décembre 2024 © Port de commerce



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

SECTION 3 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

SECTION 1- APERÇU GÉNÉRAL

En 2024, l'activité bancaire à Saint-Barthélemy est portée par 6 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 7 agences bancaires et 11 guichets automatiques.

Concernant les parts de marché (hors La Banque Postale) au 31 décembre 2024, 72,4 % des dépôts sont collectés et 73,5 % des crédits sont octroyés par trois établissements bancaires de la place. Dans son ensemble, la concentration sur le marché du crédit reste relativement stable sur un an.

Le nombre de comptes bancaires⁸⁸ gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 35 576 au 31 décembre 2024, en hausse de 0,8 % sur un an.

À fin 2024, l'encours de crédit sain⁸⁹ s'élève à 1 082,1 millions d'euros.

En parallèle, les actifs financiers enregistrent une croissance plus marquée (+13,5 % sur l'année, après +4,3 % en 2023), portés par la croissance dynamique des placements liquides ou à court terme (+31,3 %) et par la hausse des dépôts à vue (+3,5 %). Ils atteignent des niveaux exceptionnels à Saint-Barthélemy et demeurent dans la fourchette haute par rapport aux départements français en 2024. À noter que les actifs financiers sont détenus majoritairement par les ménages (792,9 millions d'euros au total).

⁸⁸ Hors la Banque Postale.

⁸⁹ (cf. méthodologie section 3.2 du chapitre 4).

SECTION 2 – STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

1. ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

Au 31 décembre 2024, six établissements financiers sont implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- Trois banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)
- Trois banques mutualistes

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2024

Dénomination	Adresse siège	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectifs
Les banques AFB				
Le Crédit Lyonnais (LCL)	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pître	Groupe Crédit Agricole SA	1	10
BNP Paribas Antilles-Guyane	Immeuble Kepler Parc d'Activité de la Providence ZAC de Dothémare 97 139 Les Abymes	Groupe BNP Paribas	1	10
La Banque Postale	Centre de Bergevin Rue Euvremont Gène 97 110 Pointe-à-Pître	La Poste	2	8
Les banques mutualistes ou coopératives				
BRED – Banque Populaire	Bd Marquisat de Houebourg, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	7
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	Parc d'activités de la Jaille bâtiments 5 et 6 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	7
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG)	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes	Groupe Crédit Agricole SA	1	13
Total			7	55

Source: IEDOM.

©IEDOM

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2024, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte 7 guichets bancaires permanents. Le niveau d'équipement reste identique aux deux dernières années, soit un guichet pour 1 509 habitants.

Il reste néanmoins largement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 3 150 habitants), en Guadeloupe (un guichet pour 2 904 habitants) et à celui de la France entière (un guichet pour 2 033 habitants⁹⁰).

Nombre de guichets permanents

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	8	8	8	7	7	7
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	1 307*	1 307	1 308	1 509	1 509**	1 509**

* Calculs effectués avec la population 2020 (10 457 habitants) ; ** Calculs effectués avec la population 2022 (10 562 habitants).

©IEDOM

Sources : IEDOM et Insee.

Le nombre de distributeurs et de guichets automatiques de banque (DAB-GAB) reste stable à 11. Le niveau d'équipement se maintient à un automate pour 960 habitants à fin 2024. La Collectivité ressort ainsi mieux équipée que Saint-Martin (un automate pour 1 500 habitants), la Guadeloupe (un automate pour 1 329 habitants) et la France entière⁹¹ (un automate pour 1 544 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	11	11	11	10	11	11
Nombre d'habitants par guichet automatique*	951*	951	951	1 056	960**	960**

* Calculs effectués avec la population 2020 (10 457 habitants) ; ** Calculs effectués avec la population 2022 (10 562 habitants).

©IEDOM

Sources : IEDOM et Insee.

2.2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES⁹²

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature de comptes							Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	24/23	
Dépôts à vue	16 819	17 543	18 388	19 406	20 361	20 080	-1,4%	
Dépôts à terme	859	883	858	915	1 719	2 207	28,4%	
Comptes sur livret	9 851	10 185	10 305	10 533	11 161	11 296	1,2%	
Livrets A et Bleu	3 393	3 632	3 687	3 882	4 277	4 609	7,8%	
Livrets ordinaires	4 341	4 497	4 686	4 713	4 757	4 413	-7,2%	
Livrets Jeunes	395	365	336	331	315	346	9,8%	
Livrets d'épargne populaire (LEP)	3	2	0	6	25	19	-24,0%	
Livrets de développement durable (LDD)	1 705	1 675	1 585	1 590	1 787	1 909	6,8%	
Autres comptes à régime spécial	14	14	11	11	27	34	25,9%	
Épargne logement	1 917	2 039	2 074	2 049	2 026	1 949	-3,8%	
Comptes d'épargne logement (CEL)	172	218	244	273	322	346	7,5%	
Plans d'épargne logement (PEL)	1 745	1 821	1 830	1 776	1 704	1 603	-5,9%	
Plans d'épargne populaire (PEP)	12	11	11	10	10	10	0,0%	
Total	29 458	30 661	31 636	32 913	35 304	35 576	0,8%	
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,61*	1,68	1,76	1,84	1,93**	1,90**		
Nombre de comptes d'épargne par habitant	1,21*	1,25	1,27	1,28	1,41**	1,47**		

* Données hors La Banque Postale.

©IEDOM

** Calculs effectués avec la population 2020, *** Calculs effectués avec la population 2022.

Source : IEDOM.

À fin 2024, 35 576 comptes bancaires sont enregistrés à Saint-Barthélemy, soit un nombre en hausse modérée par rapport à 2023 (+0,8 %, soit +272 comptes).

Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 56,4 % du nombre total de comptes sur l'île, sont en baisse de 1,4 % sur un an (soit -281 comptes). Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant est en recul, à 1,90, et reste supérieur à celui observé à Saint-

⁹⁰ Données 2023 pour la France entière.

⁹¹ Données 2023 pour la France entière.

⁹² Les données sont hors La Banque Postale.

Martin (0,75), en Guadeloupe (1,22) et en France entière⁹³ (1,27). Cette situation pourrait résulter d'une population qui compte moins de jeunes à Saint-Barthélemy et donc davantage bancarisée.

En parallèle, la croissance des comptes sur livrets se poursuit en 2024. Ces derniers progressent de façon plus modérée sur un an (+1,2 %, après +6 % en 2023) et concentrent 31,8 % du nombre total de comptes. La hausse du nombre de comptes d'épargne à régime spécial est principalement portée par les livrets A et Bleu (+7,8 %) ainsi que les livrets jeunes (+9,8 %) et ceux de développement durable (+6,8 %). L'épargne-logement poursuit son recul en 2024 (-3,8 %, après -1,1 % en 2023).

Au final, le nombre de comptes d'épargne par habitant continue de progresser en 2024 (1,47, après 1,41 en 2023 et 1,28 en 2022).

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

En euros							Évolution
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	24/23
Dépôts à vue	40 086	44 949	48 912	46 818	40 454	42 460	5,0%
Dépôts à terme	108 987	77 194	66 034	135 596	175 645	213 503	21,6%
Comptes sur livret	18 673	18 316	20 701	22 359	18 000	16 787	-6,7%
Livrets A et Bleu	6 643	6 585	6 794	5 667	6 143	8 369	36,2%
Livrets ordinaires	35 514	34 544	38 686	43 723	34 918	32 091	-8,1%
Livrets Jeunes	889	866	879	870	837	881	5,2%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	5 428	8 225	ns	6 339	6 926	11 253	62,5%
Livrets de développement durable (LDD)	4 007	4 106	4 131	4 417	4 490	4 648	3,5%
Epargne logement	16 827	16 700	17 260	17 302	16 560	15 594	-5,8%
Comptes d'épargne logement (CEL)	7 225	6 995	7 002	6 999	7 766	7 624	-1,8%
Plans d'épargne logement (PEL)	17 773	17 862	18 628	18 886	18 222	17 314	-5,0%
Plans d'épargne populaire (PEP)	43 056	37 382	43 550	41 650	42 080	42 946	2,1%
Encours moyen	33 422	35 150	38 110	39 619	38 536	43 407	12,6%

* Données hors La Banque Postale

©IEDOM

Source : IEDOM.

À fin 2024, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) est en hausse à Saint-Barthélemy sur un an (+12,6 %, après -2,7 % en 2023), à 43 407 €, soit son niveau le plus élevé sur cinq ans. L'encours moyen des dépôts à terme, devenus plus rémunérateurs et attractifs, connaît pour sa part une nouvelle augmentation notable de 21,6 %, après +29,5 % (soit +37 858 €). En parallèle, l'encours moyen des comptes sur livrets connaît une nouvelle baisse (-6,7 %, après -19,5 %), issue de la diminution de l'encours des livrets ordinaires (-8,1 %).

⁹³ Données 2023 pour la France entière.

SECTION 3 – L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

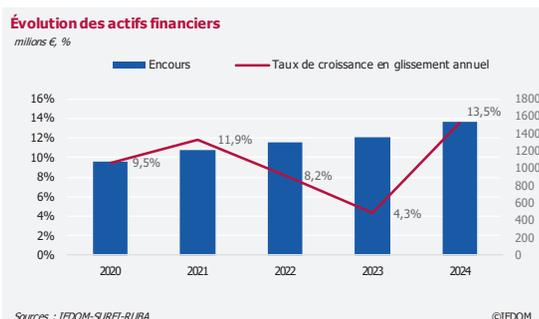
1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES⁹⁴

1.1 L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

La croissance des actifs financiers s'accélère

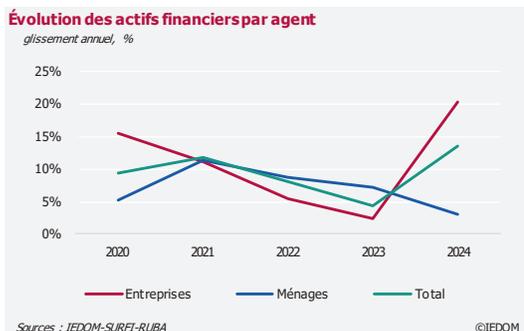
En 2024, les actifs financiers enregistrent une progression plus soutenue à Saint-Barthélemy (+13,5 % après +4,3 % en 2023) pour s'établir à 1 544,2 millions d'euros.

Ces derniers sont portés par la croissance dynamique des placements liquides ou à court terme (+31,3 %) et par la hausse des dépôts à vue (+3,5 %). En revanche, l'épargne à long terme est en retrait (-10,4 %).



Une progression moins dynamique chez les ménages, mais soutenue pour les entreprises

À Saint-Barthélemy, les actifs financiers sont majoritairement détenus par les ménages (792,9 millions d'euros).



Leur part dans l'ensemble des actifs financiers diminue en 2024 (51,3 % en 2024 contre 56,6 % l'année précédente). L'encours des ménages croît ainsi plus lentement sur un an (+3,0 % après +7,3 % en 2023). Leurs dépôts à vue et leur épargne à long terme sont en retrait (respectivement -4,8 % et -10,4 %), tandis que les placements liquides ou à court terme affichent une croissance plus modérée qu'en 2023 (+11,8 % contre +19,2 % un an plus tôt).

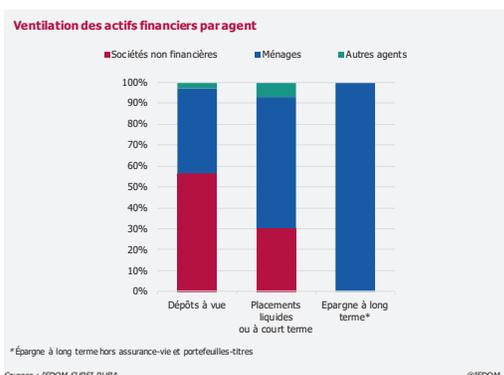
Toutefois, le niveau de détention d'actifs financiers par habitant à Saint-Barthélemy demeure dans la fourchette haute par rapport aux départements français en 2024. Ceci témoigne du cas particulier de la collectivité. À Saint-Martin, il se situe dans la fourchette basse (7 852 €). En Guadeloupe (16 630 €), il fait partie des plus élevés dans les DOM, derrière la Martinique

⁹⁴ Données hors La Banque Postale.

(18 190 €). Pour autant, les DOM se positionnent dans la fourchette basse par rapport aux autres départements français.

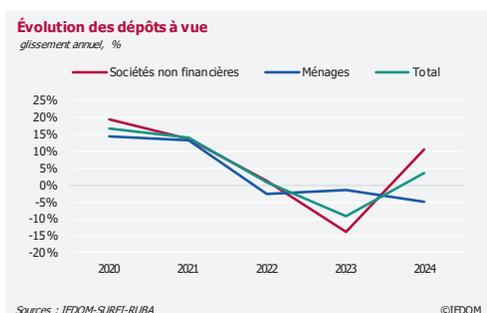
A contrario, la collecte des actifs financiers auprès des entreprises (682,2 millions €, soit 44,2 % du total) est plus dynamique en 2024 (+20,4 % après +2,4 % en 2023). Elle est marquée par une reprise de la croissance des dépôts à vue (+10,5 % contre -13,9 %). En parallèle, la progression des encours des placements liquides ou à court terme se poursuit activement (+53,8 % sur un an).

L'encours des actifs financiers des autres agents⁹⁵, qui représente 8,1 % de la collecte totale, a presque triplé sur un an pour s'établir à 69,1 millions d'euros.



1.2. LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue s'établit à 852,6 millions d'euros à fin décembre 2024.



Dans un contexte de desserrement monétaire et de ralentissement de l'inflation, il renoue avec la croissance (+3,5 %) après avoir reculé en 2023 (-9,3 %).

Sur cette catégorie de produits, les principaux déposants de la place sont les entreprises, avec 56,5 % de l'encours total. Les dépôts à vue des ménages et des autres agents représentent respectivement 40,7 % et 2,8 % du total.

Les entreprises ont une forte contribution à la progression observée en 2024. Leurs dépôts à vue s'inscrivent en hausse (+10,5 % contre -13,9 % en 2023), après avoir reculé l'année précédente. En parallèle, les dépôts à vue des autres agents affichent une croissance (+3,5 % après -9,3 % en 2023), tandis que les dépôts à vue des ménages sont à nouveau en retrait (-1,4 % après -4,8 % en 2023).

⁹⁵ Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.

1.3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME⁹⁶

Les placements liquides ou à court terme enregistrent une croissance soutenue en 2024. Ils atteignent 663,5 millions d'euros en fin d'année. Sur un an, ils ont progressé de 158 millions d'euros à Saint-Barthélemy.

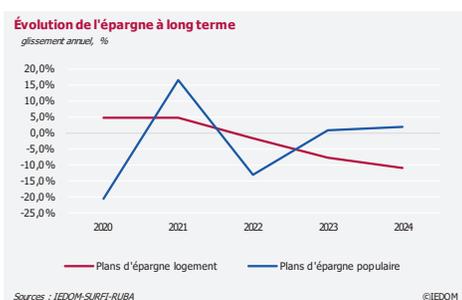
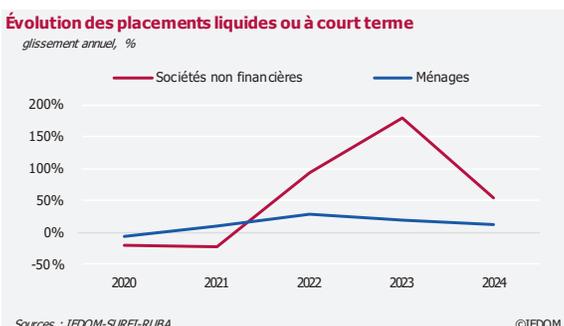
Les taux pratiqués sur le marché monétaire plus élevés ont favorisé les placements qui y sont indexés (+56,1 % sur un an). Ainsi, l'encours des placements indexés sur les taux de marché a quasiment quadruplé entre 2022 et 2024.

En particulier, les comptes créditeurs à terme⁹⁷ sont dynamiques pour la deuxième année consécutive, tant sur le segment des entreprises (+53,8 %) que sur celui des ménages (+32,5 %). Bien qu'ils soient moins connus du grand public, ces placements non risqués sont devenus plus rémunérateurs et plus attractifs, que les années précédentes.

En revanche, les comptes d'épargne à régime spécial reculent (-5,5 % contre -14,3 %). Les livrets ordinaires (74 % de l'encours) contribuent essentiellement à cette évolution à la baisse, par leur diminution en 2024 (-14,7 % contre -19,4 % l'année précédente). À l'inverse, les autres comptes d'épargne à régime spécial sont en hausse sur un an. Les livrets d'épargne populaire continuent de croître (+23,5 %), tirés par un taux de rémunération fixé à 5 % pour la période allant du 1^{er} février au 31 juillet 2024. De même, les livrets A, les livrets jeunes et les livrets de développement durable progressent respectivement de 46,8 %, 15,6 % et 10,6 %. Ces produits ont bénéficié de l'effet taux qui s'est poursuivi au premier semestre 2024, combiné à un ralentissement de l'inflation. Les comptes d'épargne logement enregistrent pour leur part une croissance plus modérée qu'en 2023 (+5,5 % après +30,9 %).

1.4. L'ÉPARGNE À LONG TERME⁹⁸

À 28,2 millions d'euros, l'épargne à long terme diminue en 2024 (-10,4 % après -7,3 % en 2023). Cela témoigne d'une volonté pour les agents de conserver une épargne facilement mobilisable face à une conjoncture économique encore incertaine. Les plans d'épargne logement constituent la quasi-totalité de l'épargne à long terme (98,5 %) et reculent de 10,6 % sur l'année. Les plans d'épargne populaire progressent pour leur part de 2,1 % à fin 2024.



⁹⁶ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

⁹⁷ Le compte ou dépôt à terme est un placement bancaire bloqué pour une durée renouvelable, et rémunéré à un taux connu au départ.

⁹⁸ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

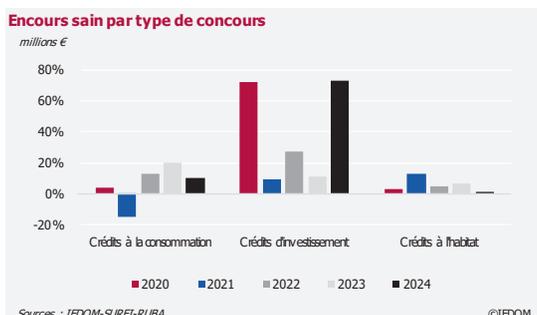
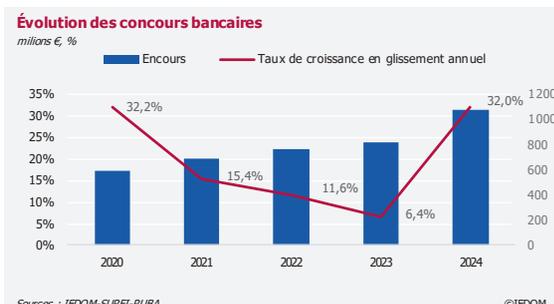
2.1 VUE D'ENSEMBLE

Une activité de financement qui progresse

En 2024, les concours bancaires s'établissent désormais à 1 082,1 millions d'euros, dépassant la barre symbolique du milliard d'euros.

L'encours des crédits à l'habitat, qui représente 35,1 % de l'encours total, croît plus lentement qu'en 2023. Ils progressent de 1,1 % en 2024 contre +6,7 % en 2023.

De même, les crédits à la consommation enregistrent une hausse plus modérée que l'année précédente (+10,5 % après +20,1 % en 2023).



Après avoir connu une hausse historique liée au déploiement des PGE, l'encours des crédits d'exploitation se contracte à nouveau à fin 2024 (-1,5 % contre -18,8 % un an plus tôt). Toutefois, il demeure nettement supérieur à son niveau d'avant-crise (64,7 millions d'euros contre 6,3 millions d'euros en 2019). L'évolution des crédits d'exploitation est en adéquation avec la fin de l'octroi des PGE, le 30 juin 2022.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 302,3 millions d'euros, l'encours de crédits aux ménages affiche une progression moins dynamique en 2024 (+2,1 % après +9,4 % en 2023). Cette évolution provient de la perte de vitesse de la croissance des crédits à l'habitat pour la deuxième année consécutive (+0,9 % contre +8,1 % l'année précédente). Ces derniers concentrent 87,1 % de l'encours total des crédits consentis aux ménages de Saint-Barthélemy en 2024.

Dans cette même lignée, les crédits à la consommation enregistrent une croissance plus lente (+10,5 % contre +20,1 % en 2023).

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

En 2024, l'encours de crédits aux entreprises s'établit à 764,0 millions d'euros. Les crédits d'investissement en représentent la majeure partie, avec 77,1 % de l'encours sain.

Les crédits immobiliers progressent légèrement (+1,9 %) et se maintiennent au-dessus de leur niveau d'avant-crise. En revanche, les crédits d'exploitation reculent pour la troisième année consécutive (-1,9 % après -18,9 % en 2023), pour atteindre 63,1 millions d'euros. Ce montant reste toutefois élevé par rapport à 2019, où il ne s'élevait qu'à 5,2 millions d'euros.

MÉTHODOLOGIE

La collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) a été instaurée en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022.

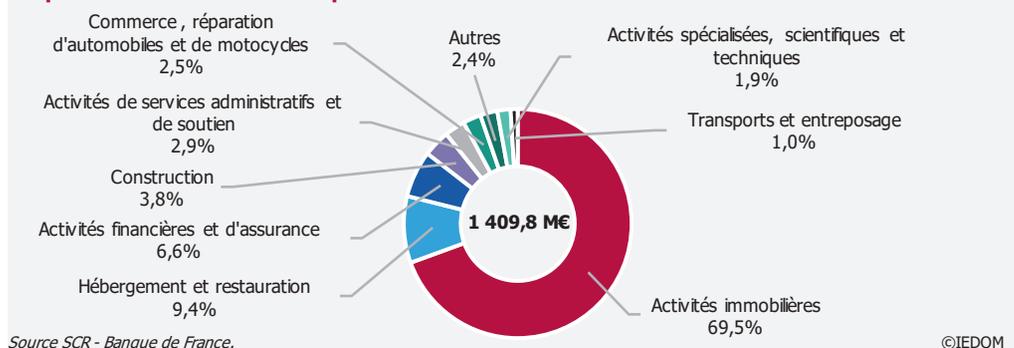
Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées uniquement par les établissements bancaires installés localement (EBIL) à Saint-Barthélemy. Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements bancaires non installés localement (EBNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

Par ailleurs, pour un établissement bancaire de la place, un reclassement comptable d'encours de crédits d'investissement de sociétés non financières a été effectué au deuxième trimestre 2024, de Saint-Martin vers Saint-Barthélemy. Ceci impacte mécaniquement les évolutions observées entre 2023 et 2024 sur ces deux territoires pour l'encours total sain, l'encours de crédits aux entreprises et l'encours de crédits d'investissements des sociétés non financières.

3. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS

Au 31 décembre 2024, le total des risques déclarés au Service Central des Risques (SCR) à **Saint-Barthélemy** poursuit sa progression. Il atteint 1 409,8 millions € (+4,5 % sur un an, après +12,2 % en 2023).

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2024

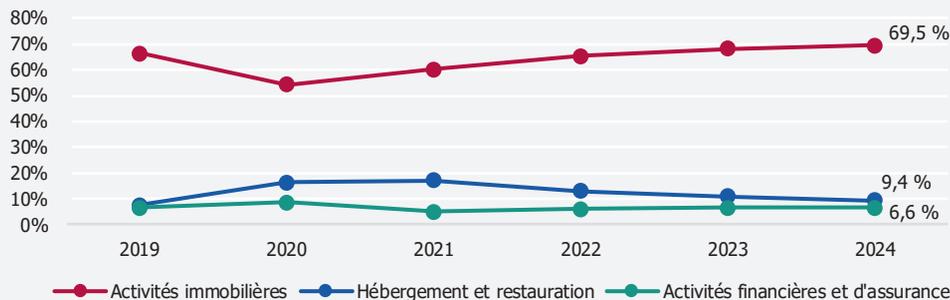


En effet, le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (979,2 millions d'euros, soit 69,5 % des risques déclarés au SCR). Ainsi, en excluant les activités immobilières, l'encours déclaré au SCR à Saint-Barthélemy s'établit à 430,6 millions d'euros en 2024 (+0,3 % sur un an).

Le secteur de l'hébergement et de la restauration avec 9,4 % des risques (132,7 millions €, -10,3 % sur un an), ainsi que celui des activités financières et d'assurance avec 6,6 % des risques (92,9 millions d'euros, +6,3 % par rapport à 2023) arrivent en deuxième et troisième positions.

Concernant les encours de crédits, les financements de moyen et long terme sont prépondérants (85,5 % du total, soit -0,7 point sur un an). Une part marginale de l'encours est répertoriée au sein des crédits-bail (3,0 %) et des crédits à court terme (1,7 %). En parallèle, 9,8 % des montants déclarés sont enregistrés en hors bilan (-1 point sur un an).

Part des principaux secteurs d'activité sur le total risque au 31 décembre



Source : SCR - Banque de France.

©IEDOM

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €. À noter que les données présentées ne sont pas comparables avec les déclarations RUBA-SURFI, en raison de la différence de périmètre.

ANNEXES



Arrivée d'un bateau de la Transat Paprec avec un Yacht en fond © Vincent OLIVAUD

1. LES ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

En millions € au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024	Variations	
						Var. 23/22	Var. 24/23
Entreprises	471,7	524,8	553,4	566,6	682,2	2,4%	20,4%
Dépôts à vue	440,8	500,6	506,7	436,3	481,9	-13,9%	10,5%
Placements liquides ou à court terme	310	24,2	46,7	130,2	200,3	ns	53,8%
Placements indexés sur les taux de marché	310	24,2	46,7	130,2	200,3	ns	53,8%
Comptes à terme	310	24,2	46,7	130,2	200,3	ns	53,8%
Ménages	591,5	659,1	717,2	769,5	792,9	7,3%	3,0%
Dépôts à vue	334,2	378,8	369,5	364,2	346,6	-14%	-4,8%
Placements liquides ou à court terme	224,4	245,8	313,7	373,8	418,1	19,2%	11,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	188,0	214,9	237,3	203,3	192,2	-14,3%	-5,5%
Livrets ordinaires	155,3	181,3	206,1	166,1	141,6	-19,4%	-14,7%
Livrets A et Bleu	23,9	25,1	22,0	26,3	38,6	19,4%	46,8%
Livrets Jeunes	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-8,4%	15,6%
Livrets d'épargne populaire	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	ns	23,5%
Livrets de développement durable	6,9	6,5	7,0	8,0	8,9	14,2%	10,6%
Comptes d'épargne logement	15	17	19	2,5	2,6	30,9%	5,5%
Placements indexés sur les taux de marché	36,4	30,9	76,4	170,5	225,9	ns	32,5%
Comptes créditeurs à terme	36,4	30,9	76,4	170,5	225,9	ns	32,5%
Épargne à long terme	32,9	34,6	34,0	31,5	28,2	-7,3%	-10,4%
Plans d'épargne logement	32,5	34,1	33,5	31,1	27,8	-7,4%	-10,6%
Plans d'épargne populaire	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	10%	2,1%
Autres agents	14,4	21,7	33,5	24,4	69,1	-27,1%	ns
Dépôts à vue	13,5	20,0	32,4	23,2	24,1	-28,5%	3,9%
Placements liquides ou à court terme	0,9	1,7	1,1	1,2	45,1	14,0%	ns
Comptes d'épargne à régime spécial	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-30,5%	-33,1%
Placements indexés sur les taux de marché	0,8	1,6	1,0	1,2	45,0	18,1%	ns
TOTAL	1077,7	1205,6	1304,0	1360,5	1544,2	4,3%	13,5%
Dépôts à vue	788,5	899,4	908,5	823,7	852,6	-9,3%	3,5%
Placements liquides ou à court terme	256,2	271,7	361,5	505,3	663,5	39,8%	31,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	188,1	215,0	237,4	203,4	192,3	-14,3%	-5,5%
Placements indexés sur les taux de marché	68,2	56,7	124,1	301,9	471,2	ns	56,1%
Épargne à long terme	32,9	34,6	34,0	31,5	28,2	-7,3%	-10,4%

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM - SURFI-RUBA

©IEDOM

2. LES CONCOURS BANCAIRES

CONCOURS BANCAIRES DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

En millions € au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024	Variations	
						Var. 23/22	Var. 24/23
ENTREPRISES							
Crédits d'exploitation	47,5	84,0	79,2	64,3	63,1	-18,9%	-1,9%
Crédits de trésorerie	45,6	77,7	76,6	61,4	59,6	-19,9%	-3,0%
Comptes ordinaires débiteurs	19	6,3	2,6	2,8	3,5	10,2%	22,5%
Crédits d'investissement	217,4	225,8	304,6	340,1	589,3	117%	73,3%
Crédits immobiliers	79,1	121,0	105,5	109,5	111,6	3,8%	1,9%
Encours sain	344,1	430,8	489,3	513,9	764,0	5,0%	48,7%
MÉNAGES							
Crédits à la consommation	30,6	26,1	29,5	35,4	39,1	20,1%	10,5%
Crédits de trésorerie	30,1	25,4	29,2	35,2	38,6	20,4%	9,5%
Comptes ordinaires débiteurs	0,5	0,7	0,3	0,2	0,6	-14,3%	ns
Crédits à l'habitat	215,8	211,9	241,1	260,7	263,1	8,1%	0,9%
Encours sain	246,4	238,0	270,6	296,1	302,3	9,4%	2,1%
AUTRES AGENTS							
Encours sain	7,3	20,9	10,2	9,7	15,8	-4,9%	62,7%
TOTAL							
Crédits d'exploitation	48,3	85,0	80,8	65,6	64,7	-18,8%	-1,5%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	30,6	26,1	29,5	35,4	39,1	20,1%	10,5%
Crédits d'investissement	218,5	239,9	305,4	340,8	589,9	116%	73,1%
Crédits à l'habitat	297,9	336,2	351,7	375,3	379,3	6,7%	1,1%
Autres crédits	2,4	2,6	2,7	2,6	9,1	-0,9%	ns
Encours sain	597,8	689,8	770,1	819,8	1082,1	6,4%	32,0%
Taux de créances douteuses (EBIL)	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%	10%	-0,1pt	+0,5pt

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

©IEDOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Solène BEROSE
Maëlys CALLATIN
Cindy CANDALEN
Teddy COMBET
David FARDEL
Damion GORDON
François GROH
Jade SOUKAI

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT

Responsable de la rédaction : François GROH

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Achévé d'imprimer en septembre 2025 – Dépôt légal : septembre 2025

ISSN 1632-420X



IEDOM
Agence de Guadeloupe

Parc d'activité La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur
François Groh
05 90 93 74 00

Crédit photo
de couverture
Port de commerce de Gustavia
à l'entrée du bourg © IEDOM



iedom.fr/saint-barthelemy



iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER

115, rue Réaumur
75002 Paris